

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

7^e Législature

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1981-1982

(17^e SEANCE)

COMpte RENDU INTEGRAL

2^e Séance du Mercredi 14 Octobre 1981.

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. CHRISTIAN NUCCI

1. — Questions au Gouvernement (p. 1776).

POLITIQUE AGRICOLE (p. 1776).

MM. Mlayoud, Cellard, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'agriculture.

COÛT DE L'IMMOBILIER A PARIS (p. 1777).

MM. Clément, Labarrère, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement.

MOUVEMENT NEUTRALISTE EN EUROPE (p. 1777).

MM. Gilbert Gantier, Cheysson, ministre des relations extérieures.

PRÉSIDENCE DE M. LOUIS MERMAZ

OBJECTIVITÉ A LA TÉLÉVISION (p. 1778).

MM. Fuchs, Fillioud, ministre de la communication.

SEMAINE MONDIALE DE L'O. N. U. SUR LE DÉARMEMENT (p. 1778).

MM. Asensi, Cheysson, ministre des relations extérieures.

CONFLIT DU TRAVAIL AUX USINES RENAULT-BILLANCOURT (p. 1779).

Mme Fraysse-Cazalis, M. Aurooux, ministre du travail.

COOPÉRATIVE OUVRIÈRE DE CATEL ET FARCY (p. 1779).

MM. Odru, Labarrère, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement.

DÉCLARATION DE M. LE MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES APRÈS LA MORT DU PRÉSIDENT SADATE (p. 1780).

MM. Baumel, Cheysson, ministre des relations extérieures.

RÉGIME DE SÉCURITÉ SOCIALE D'ALSACE ET DE MOSELLE (p. 1781).

M. Grussenmeyer, Mme Questiaux, ministre de la solidarité nationale.

INONDATIONS DANS LES ALPES DU NORD (p. 1782).

MM. Barnier, Defferre, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de la décentralisation.

ALLOCATION DE RENTRÉE SCOLAIRE (p. 1782).

M. Falala, Mme Dufoix, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la solidarité nationale, chargé de la famille.

SITUATION EN NOUVELLE-CALÉDONIE (p. 1783).

MM. Pidjot, Emmanuelli, secrétaire d'Etat auprès du ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de la décentralisation, chargé des départements et des territoires d'outre-mer.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FONDERIE (p. 1783).

MM. Lefranc, Labarrère, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement.

LA FAIM DANS LE MONDE (p. 1784).

MM. Gérard Bapt, Labarrère, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement.

SÉCURITÉ DANS LES GRANDES AGGLOMÉRATIONS (p. 1784).

MM. Garmendia, Defferre, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de la décentralisation.

PRESTATIONS FAMILIALES (p. 1785).

Mmes Commeignat, Dufoix, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la solidarité nationale, chargé de la famille.

Suspension et reprise de la séance (p. 1786).

PRÉSIDENCE DE M. BERNARD STASI

2. — Accord avec l'agence de coopération culturelle et technique sur le statut de l'école internationale de Bordeaux. — Vote sans débat d'un projet de loi adopté par le Sénat (p. 1786).

Article unique. — Adoption (p. 1786).

3. — Convention avec la Hongrie relative à l'entraide judiciaire. — Vote sans débat d'un projet de loi adopté par le Sénat (p. 1786).

Article unique. — Adoption (p. 1786).

4. — Conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France. — Transmission et discussion du texte de la commission mixte paritaire (p. 1786).

M. Michel Suchod, rapporteur de la commission mixte paritaire.

M. Autain, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la solidarité nationale, chargé des immigrés.

M. Forni, président de la commission mixte paritaire.

Texte de la commission mixte paritaire (p. 1787).

Adoption de l'ensemble du projet de loi, compte tenu du texte de la commission mixte paritaire.

5. — **Nationalisation.** — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 1783).

Discussion générale (suite) :

MM. Bêche,
Couve de Murville,
Lajoinie,
François d'Aubert,
Hauteœur.

Rappel au règlement (p. 1801).

MM. Ducoloné, le président.

Reprise de la discussion (p. 1801).

Mme Frayssé-Cazalis,

MM. Charles,
Roger-Machart,
Jean Brocard.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

6. — **Ordre du jour** (p. 1805).

PRÉSIDENCE DE M. CHRISTIAN NUCCI,
vice-président.

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

M. le président. L'ordre du jour appelle les questions au Gouvernement.

Nous commençons par les questions du groupe Union pour la démocratie française.

POLITIQUE AGRICOLE

M. le président. La parole est à M. Mayoud.

M. Alain Mayoud. Monsieur le président, je suis quelque peu ennuyé car je n'aperçois au banc du Gouvernement ni Mme le ministre de l'Agriculture, ni M. le ministre de l'Économie et des finances, auxquels s'adresse ma question.

M. André Cellard, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Agriculture. Vous n'avez qu'un secrétaire d'Etat !

M. Alain Mayoud. Je poserai néanmoins ma question. Un autre membre du Gouvernement sera peut-être capable d'y répondre.

Il y a quelque temps, il a été procédé non pas à une dévaluation du franc ou à une réévaluation de certaines monnaies européennes, mais à un « réajustement » général des monnaies.

M. Pierre Mauger. Il s'agit d'un réaménagement !

M. Alain Mayoud. Le monde agricole reste inquiet devant ce « réajustement » — c'est le terme employé par le gouvernement socialiste, ou plutôt socialo-communiste — ...

Un député communiste. Vous faites bien de rectifier !

M. Alain Mayoud. ... de certaines monnaies et la dévaluation du franc français. Certes, le Gouvernement français a réussi à éviter des montants compensatoires.

Mais c'est hélas ! une victoire à la Pyrrhus, car c'est une entorse à l'unité des prix par le rétablissement d'une parité verte, que le gouvernement précédent avait réussi à atténuer.

De plus, cette distorsion des coûts de production, qui en résultera, risque d'accentuer les problèmes de concurrence entre nos propres éleveurs, notamment de porcs, et ceux des Pays-Bas et d'Allemagne. Ces derniers pourront acheter désormais leur alimentation animale à moindre prix, car ils la paieront avec des monnaies fortes.

Le gouvernement socialo-communiste s'est toujours fait l'écho de la faiblesse de notre élevage, trop dépendant des importations, notamment en soja et en manioc. Il ouvre aujourd'hui la porte encore plus largement à l'accroissement des substituts de l'alimentation animale.

Cette prétendue reconquête du marché intérieur se fera hélas ! au profit des agriculteurs allemands et hollandais.

En conséquence, je demande bien simplement quelles dispositions le Gouvernement compte ou pourra prendre pour remédier à cette atteinte fondamentale au principe du traité de Rome, à savoir l'unité des prix, et pour tenter de définir une véritable politique des revenus agricoles. (Applaudissements sur les bancs de l'Union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Agriculture.

M. Alain Mayoud. Excusez-moi, monsieur le secrétaire d'Etat, je ne vous avais pas vu.

M. André Cellard, secrétaire d'Etat. Monsieur le député, nous ne nous sommes sans doute pas assez vus en commission spéciale !

M. Pierre Mauger. On va se rattraper !

M. André Cellard, secrétaire d'Etat. Vous auriez certes préféré obtenir une réponse d'un autre que d'un secrétaire d'Etat ! Je vous prie de m'excuser, mais pour avoir aussi siégé sur les bancs de cette assemblée et avoir participé aux travaux de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi d'orientation agricole, je crois connaître le sujet.

Je dois avouer que certaines nuances de votre pensée me surprennent.

M. Pierre Mauger. Quelle découverte !

M. André Cellard, secrétaire d'Etat. Il est vrai que le Gouvernement, à un moment choisi en accord avec ses partenaires — détail auquel vous avez été sensible, si j'en crois le ton de votre question — a procédé à un réajustement de notre monnaie, qui avait d'ailleurs été retardé par le précédent gouvernement. Il a bien fallu tenir compte des répercussions qui s'ensuivraient.

Dans ces conditions, le Gouvernement a décidé immédiatement de démanteler les montants compensatoires négatifs.

On s'était, à un moment, posé la question de savoir si pour d'autres raisons l'Italie n'allait pas nous refuser ce démantèlement. Vous savez qu'il n'en est rien. Voilà qui prouve que le Gouvernement, conscient de ses responsabilités, non seulement les assume mais sait aussi agir auprès de ses partenaires. Il est vrai que la situation du revenu agricole est aujourd'hui préoccupante. Il existe encore en effet des montants compensatoires positifs : mais vous savez aussi bien que moi que leur disparition ne dépend pas que de nous.

M. Pierre Mauger. Qu'est-ce qui dépend de vous finalement ?

M. André Cellard, secrétaire d'Etat. Vous savez aussi que l'intention du Gouvernement est bien de les négocier avec les pays qui en profitent.

En tout cas, il est clair que cette année — pour la huitième fois consécutive alors que nous ne sommes au Gouvernement que depuis quelques mois — nous allons assister à une nouvelle baisse du revenu des agriculteurs.

M. Pierre Mauger. Cela ne s'arrange pas.

M. André Cellard, secrétaire d'Etat. C'est à voir !

M. Pierre Mauger. Nous ne demandons qu'à voir.

M. André Cellard, secrétaire d'Etat. Vous pouvez le constater dès maintenant avec les montants compensatoires négatifs. Si vous m'interrompez...

M. Pierre Mauger. C'est un dialogue !

M. André Cellard, secrétaire d'Etat. ... cela ne me gêne pas mais diminue d'autant le temps imparti à votre groupe.

M. Charles Miossec. N'en profitez pas !

M. André Cellard, secrétaire d'Etat. Je n'en profite pas mais je répondrai à chacune de vos interruptions.

M. Dominique Dupilet. Très bien !

M. André Cellard, secrétaire d'Etat. Nous savons en effet qu'il faut prendre des mesures. Lesquelles ? Nous ne pensons pas que la solution consiste à combler un éventuel manque à gagner à partir du moment où le revenu minimum n'est pas affecté. Si les prix de soutien agricoles français ont été parfois inférieurs de 30 p. 100 à ceux pratiqués en Allemagne et si les producteurs de lait et de viande, surtout de porc, en ont souffert, la dégradation du revenu ne date pas d'aujourd'hui.

Le Gouvernement a donc pris ses responsabilités en procédant à ce réajustement, accompagné immédiatement d'un démantèlement des montants compensatoires négatifs.

En ce qui concerne les difficultés qui frappent certaines régions, nous allons prendre des mesures pour parvenir à un meilleur équilibre des prix à la production. Nous discuterons par conséquent des montants compensatoires positifs avec la même fermeté dont nous avons fait preuve dans d'autres négociations agricoles.

Nous agissons aussi vite que nous le pouvons, dans la limite certes des contraintes imposées par le fonctionnement de la Communauté.

En tout cas, nous n'hésitons pas à prendre immédiatement les décisions qui limitent certaines difficultés techniques alors que, le le repète, les précédents gouvernements ne l'ont pas fait. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et sur plusieurs bancs des communistes.)

CÔTÉ DE L'IMMOBILIER A PARIS

M. le président. La parole est à M. Clément.

M. Pascal Clément. Monsieur le président, ma question s'adresse à M. le Premier ministre. Je déplore qu'il soit absent.

M. Guy Bêche. Il est au travail !

M. Pierre Mauger. Le ministre de l'intérieur est là !

M. Pascal Clément. Il était d'usage que le Premier ministre assiste à la séance réservée aux questions du Gouvernement. C'est d'ailleurs ce qui en faisait l'intérêt. (Très bien ! Très bien ! sur les bancs de l'Union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

Monsieur le Premier ministre — je fais comme s'il était là — (Sourires.) est-il vrai que vous avez décidé d'acquiescer un hôtel sis 13 rue Vaneau, donnant sur les jardins de l'hôtel Matignon ? (Murmures sur les bancs des socialistes.)

M. Pierre Mauger. Si le Premier ministre ne peut plus se payer une petite folie !

M. Pascal Clément. Vous prétendez, monsieur le Premier ministre, bien gérer les finances publiques et encourager les investissements productifs. Vous donnez des consignes d'économie et, dans le même temps, vous achetez pour 1,8 milliard de centimes un immeuble dans le quartier le plus cher de France. (Exclamations sur les bancs des socialistes.)

M. Claude Wilquin. Et les diamants ?

M. Pierre Mauger. Cela prouve que tout va bien ; c'est pour remonter le moral !

M. Pascal Clément. De deux choses l'une. Si c'est pour votre résidence personnelle, l'immeuble s'y prête. (Exclamations sur les bancs des socialistes)...

M. Dominique Dupilet. C'est triste.

M. Pierre Mauger. C'est pour sa résidence secondaire !

M. Jacques Cambolive. Et château Chirac !

M. Pascal Clément. ...pièces de réception, boiseries et dorures sont là pour l'attester.

Ou bien est-ce pour loger les membres de votre cabinet ? Mais combien sont-ils donc pour justifier l'achat d'un immeuble à ce prix ? (Exclamations sur les bancs des socialistes.)

M. Claude Wilquin. Même si ces pierres sont de prix, ce ne sont pas des diamants !

M. Pascal Clément. Enfin, vous n'ignorez pas que vos prédécesseurs...

M. Roland Beix. Ils prétendaient gérer l'intérêt général !

M. Pascal Clément. ...avaient trouvé que cette dépense inutile et exorbitante encourageait de ce fait la spéculation immobilière dans Paris. (Rires sur les bancs socialistes. — Applaudissements sur les bancs de l'Union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement.

M. André Labarrère, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement. Je répondrai à l'honorable parlementaire que je suis légèrement étonné du manque de sérieux de sa question au Gouvernement, alors que nous devons résoudre des problèmes très graves.

M. Pierre Mauger. Mais, avec la dévaluation, cette opération est un excellent investissement !

M. le ministre chargé des relations avec le Parlement. Mon cher ex-colleague, je vous saurais gré d'utiliser votre sens de la répartie plus à propos.

Les services de Matignon et les services ministériels en général sont, vous le savez, logés dans de très mauvaises conditions. Il est donc quelque peu surprenant de prétendre que l'on envisage des achats pour — et ce sont, monsieur Clément, vos propres paroles — « la résidence personnelle du Premier ministre ». Quand on connaît Pierre Mauroy, on sait fort bien que ce qui compte pour lui c'est l'intérêt du pays, l'intérêt des services et des fonctionnaires et non le plaisir de quelques piafonds dorés supplémentaires ! (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. Pascal Clément. Monsieur le président !

M. le ministre chargé des relations avec le Parlement. Souhaitez-vous m'interrompre, monsieur Clément ?

M. Pascal Clément. Non ! J'attends que vous ayez terminé !

M. Georges Hage. Quel cinéma !

M. le ministre chargé des relations avec le Parlement. Je vous en prie, si vous voulez ajouter un élément, j'allais dire, intelligent ! (Vives protestations sur les bancs de l'Union pour la démocratie française.)

M. Charles Miossec. Quel niveau !

M. Pierre Mauger. C'est méchant de votre part, vous qui d'habitude êtes si urbain !

M. le ministre chargé des relations avec le Parlement. Parlez plutôt d'urbanité !

M. le président. Monsieur le ministre, veuillez, s'il vous plaît, répondre sur le fond.

M. le ministre chargé des relations avec le Parlement. De telles allusions à la résidence personnelle, à la spéculation, sont tout simplement outrageantes ! Je ne comprends pas qu'un parlementaire puisse y recourir !

M. Charles Miossec. Combien de fois l'avez-vous fait !

M. le ministre chargé des relations avec le Parlement. Si un jour, monsieur Clément, vous fréquentez — mais vous les connaissez sans doute — les prétendus palais qui abritent les fonctionnaires, vous serez surpris de constater l'exiguïté des lieux. D'ailleurs nos prédécesseurs s'en plaignaient aussi.

Dès lors, votre question me paraît déplacée dans un débat où l'élevation d'esprit devrait être la règle ! (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. Alain Hautecœur. Il l'aura, son article dans *Minute* !

M. le président. La parole est à M. Clément.

M. Pascal Clément. Je ferai simplement remarquer à l'Assemblée que cet achat n'était donc pas destiné à la résidence personnelle du Premier ministre. Nous en prenons acte !

M. Alain Hautecœur. Vous en avez douté un seul instant ? Il faut lire autre chose que *Minute* !

M. Lucien Pignion. Mon cher ami, vous vous êtes trompé de régime : c'est fini !

MOUVEMENT NEUTRALISTE EN EUROPE

M. le président. La parole est à M. Gilbert Ganlier.

M. Gilbert Ganlier. Ma question s'adresse à M. le ministre des relations extérieures et concerne la manifestation pacifiste qui s'est déroulée à Bonn, dimanche dernier.

Une campagne de pacifisme habilement orchestrée par les Soviétiques et les partis communistes européens défère actuellement sur l'Europe occidentale. (Interruptions sur les bancs des communistes.) Je note d'ailleurs que, volontairement ou non, les pacifistes s'abstiennent de critiquer le surarmement soviétique pour ne réserver leurs défilés et leurs attaques qu'aux dispositions prises par l'Occident.

Le rassemblement de Bonn de dimanche dernier contre le déploiement de missiles américains en Europe occidentale est la première manifestation d'envergure d'un phénomène qui déborde largement le cadre de la scène politique allemande et menace d'autres pays d'Europe du Nord, membres de l'Alliance atlantique ; je pense notamment aux Pays-Bas, à la Belgique et à l'Italie.

Ce phénomène, s'il s'amplifiait, pourrait à court terme non seulement modifier radicalement les rapports Est-Ouest, mais aussi remettre en cause les fondements même de l'Alliance atlantique, dont nous sommes membres, et de la dissuasion en Europe.

« La France cherche la dissuasion et l'a acquise », a déclaré le Président de la République lors de sa récente conférence de presse, ajoutant qu'il avait poussé un cri d'alarme devant l'installation massive des SS 20 soviétiques, capables de détruire la totalité du dispositif militaire occidental, du nord de la Norvège au sud de l'Italie : précisant encore qu'il était normal qu'il veuille à ce que, pour le moins, la démonstration ne soit pas faite que, en 1985 ou en 1981, l'Union soviétique et ses alliés disposent des moyens qui leur permettraient, en l'espace de quelques instants, de dominer le monde.

Monsieur le ministre, face à cette menace neutraliste, qui, à terme, risque de mener l'Europe à une véritable finlandisation de fait, que compte faire la France pour maintenir la dissuasion en Europe ?

Entend-elle se rapprocher davantage de son allié américain ?

Entend-elle s'opposer d'une quelconque manière aux autres manifestations pacifistes d'ores et déjà prévues en France, comme celle qui doit être organisée à Paris le 25 octobre prochain à l'initiative du parti communiste français ?

Entend-elle renoncer à l'attitude purement platonique qui était jusqu'à présent la sienne en matière d'équipement de missiles à moyenne portée ?

Telles sont, monsieur le ministre, les questions auxquelles je souhaite que vous me répondiez. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. le ministre des relations extérieures.

M. Claude Cheysson, ministre des relations extérieures. J'estime, comme l'honorable parlementaire, qui m'a interrogé, que les récentes manifestations méritent de retenir l'attention la plus sérieuse du Parlement et de la population.

Certes, on pourrait souligner le manque de cohésion, la diversité des slogans des mouvements qui ont été représentés à Bonn il y a quelques jours. Il n'empêche que plusieurs dizaines de milliers, voire plusieurs centaines de milliers de jeunes se sont rassemblés pour manifester leur inquiétude, leur crainte, leur rejet.

C'est un phénomène d'une gravité considérable auquel nous devons réfléchir. La France, pour sa part, y échappe.

Il y a quelques jours, dans sa conférence de presse, le Président de la République soulignait que le pacifisme est un postulat et la paix un résultat. En d'autres termes la paix repose sur l'équilibre des forces, sur la dissuasion des menaces, sur la recherche par la voie de la négociation d'une stabilisation de la situation internationale. Elle résulte d'une politique active, systématique. Telle est la politique à laquelle nous sommes attachés. Cela est clair pour notre population, et nous pensons que c'est l'une des raisons pour lesquelles cette population n'est pas touchée par ce phénomène.

Le Gouvernement est décidé à assurer, avec toute la détermination et la constance nécessaires, la sécurité de la France dans le respect de ses alliances et de ses amitiés. Dans la continuité de l'engagement sur cette politique, il sait qu'il est fort de l'appui de tous les Français. Certes, l'état de notre opinion intrigue toute l'Europe, voire les Etats-Unis et l'Union soviétique. Mais il existe un accord profond entre la nation, le Gouvernement et le Parlement quant à la volonté de garder la maîtrise de notre défense nationale, maîtrise fondée sur l'indépendance de notre force de dissuasion. Ce n'est pas en nous laissant entraîner dans les tourbillons entre les deux Grands que nous pourrions inspirer la confiance.

J'ajouterai que la France, dans l'élan électoral qu'elle a connu récemment, a marqué sa conviction que le moment était venu de tourner la page, d'entrer dans une époque différente, et c'est cette époque qu'il faut défendre, alors que trop de pays voisins ne savent pas exactement ce qu'il défend (exclamations sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République), d'où le phénomène très justement rapporté par l'honorable parlementaire. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

(M. Louis Mermaz remplace M. Christian Nucci au fauteuil de la présidence.)

PRESIDENCE DE M. LOUIS MERMAZ

OBJECTIVITE A LA TELEVISION

M. le président. La parole est à M. Fuchs.

M. Jean-Paul Fuchs. Monsieur le ministre de la communication, j'ai été fort surpris en lisant les déclarations de M. Estier. « Il est grave, a-t-il écrit, que l'opinion ne puisse disposer d'une information claire et objective. »

Mon premier mouvement a été de le féliciter. Enfin, un responsable du parti socialiste reconnaissait qu'après les changements de directeurs à la radio, à la télévision, à l'I.N.A., l'information n'était plus objective. (Rires et exclamations sur les bancs des socialistes. — Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.) Il aurait ainsi partagé l'avis de nombre de Français qui estiment que la télévision fait la part trop belle à la majorité actuelle (Mêmes mouvements), puisque ses représentants passent six fois plus sur le petit écran que ceux de l'opposition.

Mais je n'ai pas compris la suite des propos de M. Estier qui poursuit : « Mais du moins peut-on attendre des médias qu'ils prennent vraiment en compte les changements politiques

pour lesquels les Français se sont prononcés en mai et juin derniers. » Selon M. Estier, la télévision serait donc trop favorable à l'opposition. On croit rêver ! Où va-t-on aller ? Où veut-on en venir ? D'autant que M. Estier ajoute : « Nous savons que le Gouvernement s'en préoccupe. Nous voulons lui dire qu'il n'est pas le seul. »

Alors, monsieur le ministre de la communication, puisque le Gouvernement s'en préoccupe, pouvez-vous nous dire quel est l'objet de ses préoccupations ? Partage-t-il le point de vue de M. Estier ? (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de la communication.

M. Georges Fillioud, ministre de la communication. Si je comprends bien, monsieur le député, vous me posez la question au nom de M. Claude Estier qui doit en être doublement réjoui, d'une part, comme directeur de l'excellent hebdomadaire d'opinion dont vous avez extrait les citations que nous venons d'entendre, et, d'autre part, parce que la réponse que le Gouvernement va apporter à sa question a l'avantage pour lui d'être impartie sur le temps de parole du groupe Union pour la démocratie française et non sur celui du groupe socialiste. (Rires et applaudissements sur les bancs des socialistes.)

Cela dit, et sans attendre que vous m'interrogez à votre tour, j'ai déjà répondu à la question de Claude Estier en lui indiquant qu'il avait raison et que je n'avais pas tort. Il a raison lorsqu'il parle des « résistances hors de saison » dans le titre de son article publié dans *L'Unité*. Il est vrai, en effet, qu'il y a des résistances hors de saison dans les organismes publics de radio et de télévision. Il y a eu un printemps, l'avez-vous oublié ? Nous sommes à l'automne, mais à la radio et à la télévision il y a des gens qui n'ont pas vu que la météo avait évolué, notamment parmi ceux qui, s'étant beaucoup mouillés, pensent aujourd'hui que le moment est venu de se mettre à l'abri, ou bien le contraire.

Quant à moi, je n'ai pas tort quand, ministre de la communication, j'observe — et il est vrai que c'est une innovation — les prescriptions de la loi. Le Gouvernement a procédé aux changements des responsables de la radio et de la télévision dans les organismes publics et, respectueux des prescriptions de la loi de 1974, il considère que c'est aux présidents de présider, aux directeurs de diriger, ce qu'ils font. Il se peut que des députés de gauche ou de droite n'en soient pas contents, mais je me dis, en tant que ministre de la communication, que si l'opposition proteste et si la majorité fait des observations critiques, c'est probablement parce que l'information se situe au juste milieu, c'est-à-dire sur cet espace où se rencontre la liberté. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. Francis Geng. Vous êtes au centre !

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe communiste.

SEMAINE MONDIALE DE L'O. N. U. SUR LE DESARMEMENT

M. le président. La parole est à M. Asensi.

M. François Asensi. Monsieur le ministre des relations extérieures, dans dix jours s'ouvrira la semaine mondiale de l'O. N. U. pour le désarmement. Cette année, elle revêt une importance exceptionnelle en raison de la nouvelle escalade dans la course aux armements et de la détérioration de la détente qui cède la place à ce que d'aucuns appellent la « guerre fraîche ».

Ces événements suscitent une vive inquiétude, une angoisse légitime parmi les populations, notamment en Europe occidentale, devenue une véritable poudrière en raison du stockage massif des armes d'extermination sur son sol. Ces derniers jours ont témoigné de la volonté des peuples d'arrêter cette course insensée qui défie la raison, et je m'en félicite.

Dans ce contexte, notre pays peut jouer un rôle essentiel pour rechercher la paix et le désarmement. C'est le sens des propos tenus récemment lors de sa conférence de presse par le Président de la République, qui a proposé la tenue d'une conférence à Paris sur ces questions.

Monsieur le ministre, dans cet esprit, quelle sera la contribution du Gouvernement français à la semaine mondiale de l'O. N. U. pour le désarmement ? (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

M. le président. La parole est à M. le ministre des relations extérieures.

M. Claude Cheysson, ministre des relations extérieures. Une recommandation issue de la dixième session extraordinaire des Nations unies a, en effet, invité les Etats à promouvoir

les objectifs du désarmement à l'occasion de la semaine qui commence dans dix jours, et qui a été déclarée semaine du désarmement.

Il est évident que le Gouvernement français contribuera de toutes les manières possibles à la réussite de cette semaine, en particulier par l'intermédiaire de l'institut de recherche sur le désarmement des Nations unies, situé à Genève, et aux travaux duquel nous participons directement.

Mais la question de l'honorable parlementaire, qu'il me permette de le souligner, dépasse le cadre de la semaine du désarmement. Il s'agit de savoir si, comme le pense le Président de la République, notre pays peut jouer un rôle essentiel pour le désarmement.

Une telle action s'impose, et nous sommes d'ailleurs décidés à poursuivre ce qui a été entrepris dans ce domaine et à aller même au-delà.

Dans le cadre des Nations unies, nous participerons donc aux travaux préparatoires à la deuxième session annuelle sur le désarmement qui est prévue pour le printemps prochain. Nous soutiendrons alors la proposition de création d'une agence internationale de satellites de contrôle, création indispensable au suivi des décisions éventuelles de limitation des armements.

En dehors des Nations unies, nous poursuivons et développons les efforts qui ont été accomplis de manière constante par la France. C'est ainsi qu'à la conférence de Madrid sur le désarmement en Europe, héritée de l'accord de Helsinki, nous voulons faire aboutir, avant la fin de l'année, les dispositions permettant de lancer la conférence sur le désarmement en Europe par une première phase qui portera sur les mesures de confiance à établir dans une zone allant de l'Atlantique à l'Oural, zone dont la délimitation générale a été acceptée par tous, par les pays de l'Europe de l'Est comme par ceux de l'Europe de l'Ouest.

Dans mon discours aux Nations Unies, j'ai récemment, au nom du Gouvernement français, marqué notre grand intérêt pour des accords régionaux qui permettraient à des pays voisins de signer des accords réciproques comportant une limitation des armements dans une région déterminée et un contrôle régional.

Rappelons, enfin, que l'élément le plus important, et de loin, est cette négociation entre les « super-grands » au sujet de l'équilibre des forces nucléaires, négociation dont la première phase doit porter sur les « armes nucléaires de théâtre » en Europe même.

Quoi qu'il en soit, nous devons inciter les deux « super-grands » à précipiter cette négociation dont l'ouverture est prévue au mois de novembre. Il y va de la survie de nos peuples. Il y va de l'indépendance des différents pays.

Je remercie donc l'honorable parlementaire de m'avoir permis, à la veille de la semaine du désarmement, de marquer clairement l'engagement du Gouvernement français. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)*

CONFLIT DU TRAVAIL AUX USINES RENAULT-BILLANCOURT

M. le président. La parole est à Mme Frayse-Cazalis.

Mme Jacqueline Frayse-Cazalis. Ma question s'adresse à M. le Premier ministre et à M. le ministre du travail.

Actuellement, les travailleurs de chez Renault luttent pour des conditions de travail et de rémunération décentes.

M. Jacques Baumel. Bonne question.

Mme Jacqueline Frayse-Cazalis. Le mouvement des O. S. de Billancourt nous interpelle vigoureusement, dans la mesure où il soulève le problème de fond des ouvriers spécialisés, ces travailleurs dont les conditions sont parmi les plus ingrates et les plus rudes.

Ce conflit, qui survient dans une entreprise nationale, secteur dont le Gouvernement a dit à juste titre qu'il devait se situer en tête du progrès social et de la démocratie, ne saurait être réglé autrement que par la négociation, et cela d'autant plus qu'il s'agit de revendications posées depuis longtemps.

Par ailleurs, les travailleurs de l'usine de Douai nous ont informés des difficultés rencontrées par le secrétaire de leur syndicat C.G.T. qui n'est toujours pas réintégré malgré le vote de la loi d'amnistie.

C'est pourquoi je vous demande, monsieur le ministre du travail, quelles mesures vous envisagez pour que soient prises en compte les préoccupations de ces travailleurs.

M. Pierre-Charles Krieg. Excellente question ! Heureusement qu'il y a des députés communistes !

M. Pierre Mager. Les braves gens !

M. le président. La parole est à M. le ministre du travail.

M. Jean Auroux, ministre du travail. Madame le député, plusieurs conflits localisés ayant pour origine des revendications spécifiques à certains secteurs ou ateliers ont été enregistrés ces derniers jours aux usines Renault de Boulogne-Billancourt. L'un de ces conflits a conduit peu à peu à la paralysie d'autres secteurs de l'établissement et à des situations de chômage technique.

J'ai suivi avec la plus grande attention l'évolution de ces conflits dont certains ont d'ores et déjà trouvé une solution après les premières négociations.

Ces négociations se poursuivent actuellement, et je veillerai à ce qu'elles aboutissent rapidement à un accord satisfaisant pour les deux parties. Je précise que je demeure, comme toujours, à la disposition des partenaires pour mettre éventuellement en œuvre des procédures de médiation.

Au-delà de cette situation ponctuelle qui, dans la mesure où il s'agit d'une entreprise nationale, peut prendre une résonance particulière, je voudrais faire observer, d'une part, que ce conflit a pris naissance à partir de catégories ouvrières dont les conditions et le contenu du travail étaient, et sont encore, particulièrement peu satisfaisantes, et, d'autre part, qu'une volonté de négociation, sans doute pas assez affirmée de la direction, n'a pas permis d'engager le dialogue nécessaire à temps.

Il m'apparaît donc clairement, à la lumière de cet exemple, que l'expression des salariés sur leurs conditions de travail est plus que jamais une nécessité, et que la recherche légitime d'une solution des conflits doit se situer dans le cadre de négociations actives et responsables de la part des différents partenaires.

C'est le sens des propositions que je vais présenter, au début du mois de novembre, au Conseil des ministres, concernant les droits des travailleurs qu'il appartient aux entreprises nationales de mettre en œuvre de façon exemplaire. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)*

COOPÉRATIVE OUVRIÈRE DE CATEL ET FARCY

M. le président. La parole est à M. Odru.

M. Louis Odru. M. le Premier ministre a affirmé avec force — et nous le soutenons — la volonté du Gouvernement de s'attaquer au chômage. Dans cette perspective, il a notamment déclaré : « La forme coopérative nous semble, par exemple, bien adaptée pour favoriser les efforts des créateurs d'emplois. »

Nous souhaiterions savoir quels soutiens les coopératives ouvrières de production peuvent, dès aujourd'hui, attendre du Gouvernement, car elles en ont un besoin pressant.

Ainsi, la Société Catel et Farcy de Montreuil, première fabrique française d'enveloppes, a été littéralement sabordée par le patronat et les banques, et tout son personnel — 120 personnes — licencié.

Après deux mois d'occupation de leur usine, les travailleurs viennent de s'associer en coopérative ouvrière, afin de faire redémarrer l'entreprise et pour pouvoir soumissionner pour les marchés publics qui permettaient auparavant d'écouler 75 p. 100 de la production.

Or les choses traînent dangereusement. Malgré de nombreuses démarches des travailleurs de l'entreprise et des élus de Montreuil, aucune aide publique ne leur a été accordée, et ils n'ont pas encore la perspective d'obtenir des marchés d'Etat, ceux des P.T.T. ayant déjà été attribués.

Face à une concurrence étrangère redoutable dans le marché de l'enveloppe, l'effort de ces travailleurs pour sauver, avec leur emploi, un potentiel industriel national, mérite le soutien le plus ferme des pouvoirs publics à tous les niveaux.

Je souhaite donc que M. le Premier ministre et M. le ministre de l'Industrie interviennent pour que la nouvelle coopérative ouvrière Catel et Farcy reçoive les aides financières nécessaires à son redémarrage, à la création de quatre-vingts emplois, et pour que soit facilité son accès aux marchés publics.

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement.

M. André Labarrère, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement. Un empêchement de dernière minute n'a pas permis à M. le ministre de l'Industrie d'être présent dans cette enceinte.

Les coopératives ouvrières de production font l'objet de toute l'attention du Gouvernement, car il est vrai qu'elles peuvent avoir un effet remarquable sur le niveau de l'emploi.

Je rappelle aussi que plusieurs conseils régionaux se montrent très favorables aux coopératives ouvrières de production. C'est ainsi que le conseil régional d'Aquitaine que je préside s'est préoccupé d'une coopérative de Bègles.

M. Philippe Séguin. Ce n'est pas la question !

M. le ministre chargé des relations avec le Parlement. Cet effort, je le répète, se retrouve au niveau du Gouvernement, et je puis vous assurer, monsieur le député, que cette coopérative ouvrière de Montreuil fera l'objet, de la part du ministre de l'Industrie, de toute l'attention nécessaire. Il serait en effet tout à fait anormal qu'une coopérative ouvrière de production ne soit pas aidée.

Cependant, rien n'est facile dans ce domaine, et quoi qu'en pensent certains, les difficultés que nous avons héritées de nos prédécesseurs... (*Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

Messieurs, j'ai siégé durant quinze ans dans cette assemblée, et je n'ai cessé de vous entendre parler des responsabilités de la IV^e République. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. Gabriel Kaspercic. Répondez à M. Odru !

M. le ministre chargé des relations avec le Parlement. Pourtant, la plupart d'entre nous n'avaient pas siégé sous la IV^e République. En somme, vous nous accusez de n'avoir pas fait la guerre de 1914 ! Tandis que vous, c'est votre guerre que vous avez perdue, c'est votre responsabilité, et vous nous permettez, encore pendant de longs mois, de faire comprendre aux Français...

M. Gabriel Kaspercic. C'est indécent !

M. le ministre chargé des relations avec le Parlement. ... que le Gouvernement, dans la plupart des cas, n'a strictement aujourd'hui aucune responsabilité et que les difficultés sont dues aux erreurs de nos prédécesseurs. (*Vives protestations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. Gabriel Kaspercic. Cette agression est ridicule. Elle relève de la pathologie mentale.

M. le ministre chargé des relations avec le Parlement. Vous ne sembler pas le comprendre, messieurs de l'opposition, on peut regretter que vous n'ayez pas aidé les coopératives ouvrières de production. (*Vifs applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. Gabriel Kaspercic. M. Odru n'a pas eu sa réponse !

M. Louis Odru. Monsieur le président, je m'autorise du précédent de tout à l'heure pour répondre au Gouvernement car l'affaire dont je viens de l'entretenir est particulièrement grave.

M. le président. Monsieur Odru, il est désormais convenu que les interpellateurs ont le droit de reprendre la parole après le ministre.

M. Louis Odru. Je vous remercie, monsieur le président, de ce juste rappel.

Monsieur le ministre chargé des relations avec le Parlement...

M. Jacques Baumel. Paraît-il !

M. Louis Odru. ... l'affaire de la société coopérative ouvrière Catel et Farcy dure depuis trois mois. Voilà trois mois que les ouvriers sont dans l'entreprise. (*Applaudissements sur les bancs de l'opposition.*)

N'applaudissez pas, messieurs ; ils sont les victimes de votre politique parce que c'est sous votre règne, à cause des banques et du patronat, que cette entreprise a été mise dans la situation que nous déplorons. Les ouvriers ont simplement refusé d'être vos victimes.

Et je me tourne vers le Gouvernement, qui est mon Gouvernement, que je soutiens de mes votes (*Ah ! sur les bancs de l'opposition*) pour demander à M. le Premier ministre et au ministre de la Justice que l'on règle rapidement cette affaire dont le retentissement est considérable dans un département que la droite et le patronat ont transformé en zone sinistrée et qui s'appelle la Seine-Saint-Denis. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement.

M. le ministre chargé des relations avec le Parlement. Monsieur Odru...

M. Gabriel Kaspercic. Tournez-vous vers lui, cela vaudra mieux !

M. le président. Monsieur Kaspercic, vous n'avez pas à contrôler les mouvements de M. le ministre !

M. le ministre chargé des relations avec le Parlement. Monsieur Odru, le Gouvernement est conscient de la situation. Les sociétés coopératives ouvrières de production, auxquelles il est très attaché, sont les héritières du mouvement ouvrier du XIX^e siècle : elles ont rencontré, ces dernières années, des difficultés accrues en raison, précisément, de la gestion des gouvernements précédents.

M. Gabriel Kaspercic. On vous demande ce que vous allez faire !

M. le ministre chargé des relations avec le Parlement. Cette forme originale d'organisation de la production conserve aujourd'hui tout son intérêt, car elle peut servir de creuset à des expériences nouvelles, notamment, comme vous l'avez souligné, dans les domaines de l'emploi et de l'association des travailleurs à la gestion de l'entreprise.

Le Gouvernement entend favoriser le développement du tiers secteur, qui inclut l'ensemble des formes d'organisation coopérative et mutualiste. C'est dans ce cadre que les coopératives ouvrières de production bénéficieront d'une attention particulière de la part des pouvoirs publics, et spécialement la société Catel et Farcy.

M. Gabriel Kaspercic. Vous l'avez déjà dit !

M. le ministre chargé des relations avec le Parlement. Je tenais à vous rassurer, monsieur Odru, et je vous remercie d'avoir rappelé à ceux qui vous applaudissaient par ironie que vous faites partie de la majorité de l'Assemblée. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

M. Gabriel Kaspercic. C'est votre problème !

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe du rassemblement pour la République.

DECLARATION DE M. LE MINISTRE DES RELATIONS EXTERIEURES
APRES LA MORT DU PRESIDENT SADATE

M. le président. La parole est à M. Baumel.

M. Jacques Baumel. Monsieur le ministre des relations extérieures, vous avez tenu, dimanche dernier, à l'occasion d'une émission publique de radio, des propos d'une gravité telle que nous sommes conduits à vous demander quelques explications.

Ces propos, qu'un grand journal du soir qui n'est pas de l'opposition a qualifiés de « stupéfiants », étaient, venant de vous, effectivement étranges — je n'utiliserais pas de mots excessifs — compte tenu des circonstances et du lieu dans lequel ils ont été prononcés.

Vous êtes le chef de la diplomatie française. Vous reveniez d'une cérémonie qui était particulièrement émouvante. Le chef de l'Etat français avait voulu honorer de sa présence l'hommage rendu au Président Sadate. Or, vous avez cru devoir assortir vos propos de commentaires qui ont, vous le savez, soulevé dans tous les milieux de très vives réactions.

Les appréciations que vous avez portées sur la disparition d'Anouar El Sadate étaient, à l'évidence, inopportunes. En matière d'affaires étrangères, l'usage est de s'exprimer avec mesure et pondération, sinon l'on finirait presque par se demander si la diplomatie n'est pas une chose trop sérieuse pour qu'on la laisse à des diplomates — ce jugement sévère n'a pas été porté par un député de l'opposition mais par M. Roger-Gérard Schwarzenberg, président des radicaux de gauche.

A tous les membres de notre assemblée — et, je le souligne car c'est à leur honneur, qu'ils soient de la majorité ou de l'opposition — vos déclarations ont paru inconvenantes.

D'abord, ils étaient choquants, s'agissant d'un homme dont on peut critiquer la politique extérieure ou intérieure, mais qui fut une grande et courageuse figure dans la paix et dans la guerre. Ils étaient choquants aussi parce que vous reveniez d'assister, aux côtés du Président de la République, aux obsèques du président Sadate. Monsieur le ministre, laissez au colonel Kadhafi le soin de cracher sur les tombes ! (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et sur plusieurs bancs de l'union pour la démocratie française.*)

Vos propos étaient choquants ; ils étaient également maladroits. Vous les avez, en effet, assortis de commentaires sur la politique française au Proche-Orient. Or vous savez parfaitement que la France essaie de tenir, dans l'imbroglio du Proche-Orient, une ligne difficile, à la veille du voyage de M. Mitterrand en Israël et au lendemain de son déplacement en Arabie Saoudite. Il fallait donc faire montre de beaucoup de retenue, et je pense que, malheureusement, vos paroles ne servent pas la cause de notre nation.

Et ce n'est pas la première fois, monsieur le ministre ! Vous nous avez habitués aux déclarations quelque peu excessives, et parfois inconvenantes.

C'est vous qui avez parlé du droit de vote des émigrés dans les élections municipales et cela sur une terre étrangère, au lendemain d'un « coup de passion » entre vous et votre interlocuteur algérien.

C'est vous qui avez cru devoir comparer l'O. L. P. à la France libre et M. Arafat au général de Gaulle.

Un député socialiste. La question ?

M. Jacques Baumel. C'est vous qui avez cru devoir parler au nom de la France socialiste. Monsieur le ministre, quand vous vous présentez comme un ministre des relations extérieures socialiste, savez-vous que vous diminuez de moitié votre autorité, que vous n'êtes qu'un demi-ministre, puisque vous ne représentez plus que la moitié de la population française ? (*Exclamations sur les bancs des socialistes.* — *Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

Pour la dignité des fonctions que vous occupez, pour l'autorité du Gouvernement que vous représentez, il serait bon de s'en tenir à plus de prudence dans le propos et à plus de tenue. (*Où ! où ! sur les bancs du rassemblement pour la République.*)

Mme Nelly Commergnat. Et la question ?

M. Jacques Baumel. Ne vous énervez pas, je termine.

Un de vos lointains prédécesseurs, qui portait le même titre que vous, M. de Talleyrand, disait : « Le meilleur ministre des affaires étrangères est celui qui agit et qui ne parle pas, et non pas celui qui parle et qui n'agit pas. » (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre des relations extérieures.

M. Claude Cheysson, ministre des relations extérieures. Monsieur le président, on croit rêver... (*Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. Jean Foyer. A vous entendre !

M. le président. Mes chers collègues, veuillez écouter la réponse de M. le ministre, s'il vous plaît.

M. le ministre des relations extérieures. ... quand on entend un homme de l'opposition parler avec faveur d'un voyage du chef de l'Etat français en Israël.

M. Robert Wagner. Pourquoi pas ?

M. le ministre des relations extérieures. Pourquoi ses prédécesseurs ne l'ont-ils pas fait ?

On croit rêver quand on entend un homme de l'opposition rendre hommage à l'Egypte et au processus de paix qu'elle a enclenché, alors que du temps où ses amis étaient au pouvoir ils ont retardé ce processus en s'opposant aux accords de Camp David. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

M. Albert Denvers. C'est juste !

M. Dominique Dupilet. Très bien !

M. le ministre des relations extérieures. On croit rêver quand en 1931 on donne comme modèle à un membre du Gouvernement, d'agir sans parler, comme si nous avions le droit de ne pas parler...

M. Charles Miossec. ... de bien parler !

M. le ministre des relations extérieures. ... de ne pas s'expliquer à la représentation parlementaire et à l'opinion publique pour quoi nous agissons ? Est-ce cela votre idée de la démocratie ? Bravo ! (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

M. Pierre-Charles Krieg. Eh bien, expliquez-vous, au lieu de dire n'importe quoi !

M. le ministre des relations extérieures. Mais oublions ces remarques et expliquons, une fois de plus, où nous en sommes aujourd'hui.

M. Jacques Baumel. Vous êtes sérieusement touché.

M. le ministre des relations extérieures. La mort du président Sadate est un drame affreux, dont nous sommes incapables aujourd'hui encore de mesurer les exactes conséquences, parce que l'homme avait une stature exceptionnelle que vous auriez pu mieux honorer quand vous étiez au pouvoir ! (*Vives protestations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. Gabriel Kaspereit. C'est assez ! Vous êtes ridicule.

M. Claude Labbé. Cheysson, démission !

M. Gabriel Kaspereit. Vos propos sont indignes !

M. Jacques Baumel. Grotesques !

M. le président. Voulez-vous écouter la réponse du ministre, mes chers collègues ?

M. Emmanuel Aubert. A condition qu'elle soit digne !

M. le ministre des relations extérieures. La mort du président Sadate représente une menace très grave pour la paix, car, contrairement à ce que vous avez dit, celle-ci ne se fera pas sans l'Egypte.

C'est seulement le jour où l'Egypte se retrouvera au milieu des pays arabes...

M. Gabriel Kaspereit. N'importe quoi !

M. le ministre des relations extérieures. ... et où le processus de Camp David pourra être complété par un règlement global que la paix sera possible.

Tenter d'obtenir directement un règlement global en ignorant le processus de Camp David, comme la France s'y est efforcée pendant trop d'années, est une erreur fondamentale.

Un règlement global est-il possible ? Tout dépendra de ce qui va se passer en Egypte. Nous devons, de toute manière, apporter au président Moubarak et au processus de Camp David notre soutien total et nous le ferons, messieurs, que cela vous plaise ou non ! (*Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. Jacques Baumel. Ce n'est pas fort !

M. Gabriel Kaspereit. Vous êtes totalement discourtois. C'est lamentable !

M. Claude Labbé. Démissionnez, c'est ce que vous avez de mieux à faire.

M. Philippe Séguin. C'est le pyromane qui crie « au feu » !

M. Gabriel Kaspereit. Avec vous la France est bien représentée !

M. le ministre des relations extérieures. Ensuite, il faudra établir un pont entre l'Egypte et ses frères arabes pour que s'engage une négociation qui inclura tous les pays et tous les peuples de la région, y compris l'Organisation de Libération de la Palestine qui représente une force combattante.

Cela sera-t-il possible ? Tout dépendra, je le répète, de ce qui va se passer en Egypte. Mais si, comme tout le monde l'espère et comme nous, Français, sommes prêts à y contribuer, le processus de Camp David se poursuit, si l'Egypte se consolide, alors les signes sont nombreux — et c'est cela que j'ai dit l'autre soir...

Plusieurs députés du rassemblement pour la République. Non ! Non !

M. Gabriel Kaspereit. Pas du tout où alors vous ne savez pas ce que vous dites. Ce qui est vraisemblable !

M. le ministre des relations extérieures. ... d'un rapprochement entre tous les Arabes.

Depuis quarante-huit heures, de nombreux côtés sont venues des confirmations du rapprochement entre l'Egypte et les autres pays de la région. C'est ce que nous souhaitons, parce que nous sommes intéressés à la paix.

Le meilleur hommage que l'on puisse rendre à ce champion de la paix qu'était le président Sadate n'est-il pas de souhaiter, comme il l'a toujours voulu, que tous les Arabes se retrouvent à la table de négociation, alors qu'il y est allé seul pendant trop longtemps et que vous l'avez critiqué ? (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.* — *Protestations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. Jean Foyer. C'est pitoyable !

M. Jean Falala. Affligeant !

RÉGIME DE SÉCURITÉ SOCIALE D'ALSACE ET DE MOSELLE

M. le président. La parole est à M. Grussenmeyer.

M. François Grussenmeyer. J'ai l'honneur d'appeler l'attention de Mme le ministre de la solidarité nationale sur la récente modification de l'annexe V du règlement communautaire n° 1408-71, tendant à insérer dans son champ d'application matériel le régime local d'Alsace et de Moselle.

En effet, en date du 6 août dernier, le directeur de la sécurité sociale a informé le comité de défense des travailleurs frontaliers d'Alsace de la décision du conseil des ministres des affaires sociales de la Communauté économique européenne.

Jusqu'à l'entrée en application de cette mesure, les travailleurs frontaliers alsaciens et mosellans exerçant en République fédérale d'Allemagne, ainsi que leurs ayants droit, ne bénéficient que du régime général de la société sociale lorsqu'ils consultent en France. La modification annoncée entraînerait le bénéfice des prestations prévues par le régime local d'Alsace et de Moselle, soit un remboursement à 90 p. 100 des frais pharmaceutiques et médicaux, au lieu de 70 p. 100 en moyenne.

Les intéressés attendent donc avec une légitime impatience l'application des décrets par les caisses locales.

Voici ma question. Quand comptez-vous, madame le ministre de la solidarité nationale, faire paraître les décrets d'application ? Je précise que cette mesure de meilleure protection sociale intéresse environ 30 000 travailleurs frontaliers alsaciens et mosellans et leur famille ainsi que des frontaliers pensionnés ou chômeurs, soit au total plus de 80 000 assurés sociaux.

M. le président. La parole est à Mme le ministre de la solidarité nationale.

Mme Nicole Questiaux, ministre de la solidarité nationale. Je remercie M. Grussenmeyer d'avoir appelé l'attention du Gouvernement sur la situation des travailleurs frontaliers vis-à-vis des avantages particuliers prévus par le régime local de sécurité sociale d'Alsace et de Moselle.

Ce problème ne nous avait d'ailleurs pas échappé, et il a tout récemment reçu une solution. Je rappelle, en effet, que le conseil des ministres des affaires sociales de la Communauté, qui s'est réuni le 10 juin dernier à Luxembourg, a approuvé le règlement qui modifie l'annexe V du règlement 1408-71 étendant ainsi le champ d'application matériel du règlement au régime particulier local d'assurance maladie applicable aux assurés sociaux de ces trois départements de l'Est de la France.

Les dispositions communautaires ainsi élaborées permettent aux travailleurs qui exercent leur activité professionnelle sur le territoire d'un Etat membre autre que la France et qui résident dans les départements d'Alsace et de la Moselle, de bénéficier de la prise en charge des soins de santé dispensés sur le territoire français sur les bases plus avantageuses garanties par le régime particulier local de sécurité sociale.

Je précise que ce régime concerne les travailleurs salariés assujettis auprès des caisses primaires d'assurance maladie de ces départements.

Ces nouvelles mesures répondent pleinement au désir des travailleurs frontaliers concernés. Elles ont fait l'objet du règlement n° 2793-81 du conseil des ministres des affaires sociales de la Communauté, en date du 17 septembre 1981, publié au *Journal officiel* de la C. E. E. du 29 septembre 1981. Elles sont, dans ces conditions, actuellement applicables.

M. Bernard Derosier. Très bien !

INONDATIONS DANS LES ALPES DU NORD

M. le président. La parole est à M. Barnier.

M. Michel Barnier. Monsieur le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, la question que je souhaite vous poser intéresse sans doute une région particulière, mais je crois pouvoir dire qu'elle est vraiment d'actualité.

Depuis quarante-huit heures, et durant tout le week-end dernier, une pluie ininterrompue a provoqué, dans le département que j'ai l'honneur, avec d'autres, de représenter dans cette assemblée, des dégâts considérables. Plusieurs ponts ont été emportés, des routes nationales et départementales coupées et, à Bourg-Saint-Maurice, une centaine d'habitations ont été envahies par la boue et les rochers, pour la deuxième fois en deux mois.

Devant de tels phénomènes naturels, les communes ne peuvent plus faire face seules. Les personnes sinistrées ne peuvent plus se contenter d'une indemnisation de 5 p. 100 ou de 10 p. 100, comme celle qui est prévue actuellement, ou de prêts bonifiés.

Les élus montagnards souhaitent sans doute vous exposer prochainement la gravité de la situation. Mais je veux, dès aujourd'hui, lancer un appel à la solidarité de la région et à celle de l'Etat sur trois points particuliers.

D'abord, les collectivités locales, et notamment la commune de Bourg-Saint-Maurice, ne pourront pas s'en sortir financièrement sans une aide exceptionnelle.

Ensuite, il me semble que les procédures d'assurance ou d'indemnisation ne sont plus adaptées et une réflexion doit être rapidement engagée par le Gouvernement sur ce sujet.

Enfin, monsieur le ministre d'Etat, les crédits de protection, et surtout de prévention, contre de tels risques naturels, doivent être abondés de manière significative.

Je vous remercie d'avance de bien vouloir m'indiquer la position et les intentions du Gouvernement sur ces points.

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de la décentralisation.

M. Gaston Dafferre, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de la décentralisation. A deux reprises, cette année, la commune de Bourg-Saint-Maurice a été touchée par de graves inondations.

Le Gouvernement a mis à sa disposition un crédit global de 2 400 000 francs pour lui permettre de faire face aux travaux de réparation.

Depuis lors, d'autres inondations se sont produites et j'ai demandé au préfet de procéder rapidement à l'évaluation des dommages.

Dès que celle-ci me sera parvenue, le dossier sera soumis au comité interministériel de coordination et de secours aux sinistrés en vue de l'octroi aux personnes privées d'une aide par le fonds de secours aux victimes des sinistres et calamités.

Par ailleurs, la procédure de classement de la commune en zone sinistrée sera entreprise, afin de permettre aux agriculteurs comme aux industriels ou aux professionnels de l'hôtellerie touchés par cette inondation de bénéficier des aides prévues par la réglementation en vigueur.

Enfin, la situation financière de la commune de Bourg-Saint-Maurice fera l'objet d'un examen très attentif, compte tenu des charges qu'elle a déjà eu à supporter cette année.

D'une façon générale, monsieur Barnier, le Gouvernement se préoccupe de faire face dans les meilleures conditions aux risques et aux dommages consécutifs à des accidents naturels, et des dispositions sont actuellement étudiées par le Gouvernement à cet effet. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

ALLOCATION DE RENTRÉE SCOLAIRE

M. le président. La parole est à M. Falala.

M. Jean Falala. Ma question s'adresse à Mme le ministre de la solidarité nationale.

En 1979, l'allocation de rentrée scolaire pour un enfant était fixée à 189,60 francs. Un décret du 6 septembre 1979 avait prévu que cette allocation serait complétée par une majoration exceptionnelle de 210,20 francs pour chaque enfant y ouvrant droit.

A la rentrée de 1980, l'allocation de rentrée scolaire était de 218,65 francs ; elle fut également complétée, en vertu d'un décret du 20 septembre 1980, par une majoration exceptionnelle de 150 francs par enfant.

Cette année, l'allocation de rentrée scolaire est de 249,20 francs par enfant scolarisé. Aucune majoration exceptionnelle n'a été accordée, ce qui gêne gravement les familles les plus modestes, surtout compte tenu de la forte augmentation des fournitures scolaires constatée lors de l'actuelle rentrée.

Certes, les allocations familiales ont été augmentées, mais le Gouvernement, en cette circonstance, donne l'impression de retirer partiellement d'une main ce qu'il a accordé de l'autre.

M. Francis Geng. Très bien !

M. Jean Falala. Je désirerais connaître les raisons pour lesquelles le Gouvernement n'a pas cru devoir accorder une majoration, pourtant tout à fait justifiée dans les circonstances présentes. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à Mme le secrétaire d'Etat auprès du ministre de la solidarité nationale, chargé de la famille.

Mme Georgina Dufoux, secrétaire d'Etat. Le Gouvernement n'a pas décidé de majoration exceptionnelle de l'allocation de rentrée scolaire lors de la dernière rentrée, pour trois raisons essentielles.

Premièrement, l'allocation de rentrée scolaire est une prestation inadaptée dans son principe même, puisque, prestation très ponctuelle, versée une fois par an, elle participe à la complexité excessive d'un régime qui compte vingt-trois prestations et qu'il faudra simplifier.

Deuxièmement, elle est critiquable dans ses conditions d'attribution. Les trois conditions fixées par le précédent gouvernement m'apparaissent, en effet, très restrictives.

D'abord, l'allocation de rentrée scolaire est servie pour chaque enfant âgé de six à seize ans, alors que, chacun le sait, c'est au-delà de l'âge de seize ans que les études coûtent le plus cher aux familles.

Ensuite, l'allocation de rentrée scolaire est versée aux seules familles qui ont bénéficié d'une prestation familiale au cours de l'année qui précède le 1^{er} septembre de la rentrée scolaire. En sont donc exclues la plupart des familles ayant un seul enfant à charge, même si leurs ressources sont particulièrement modestes et parfois dramatiquement insuffisantes.

Enfin, l'allocation de rentrée scolaire est versée sous condition de ressources particulièrement strictes. Je pense à toutes les familles qui, parce qu'elles dépassent d'un franc le plafond actuel, perdent le bénéfice de la prestation.

Troisièmement, le Gouvernement avait, par ailleurs, décidé de revaloriser considérablement les prestations familiales, ce qui est une politique autrement ambitieuse. Au 1^{er} juillet dernier est intervenue une majoration de 25 p. 100 des allocations familiales et de l'allocation logement, au lieu des 14 p. 100 que l'ancienne majorité avait envisagés.

M. Jean Brocard. Et l'inflation ?

Mme Georgina Dufoix, secrétaire d'Etat. Entre 14 p. 100 et 25 p. 100, il y a une différence sensible ! (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. Gabriel Kaspereit. On faisait allusion au taux d'inflation de l'année prochaine ! (Sourires sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

Mme Georgina Dufoix, secrétaire d'Etat. Je parle de l'année 1981.

M. Pierre Mauger. On verra ce qu'il en sera à la fin de l'année !

Mme Georgina Dufoix, secrétaire d'Etat. Alors que, au 1^{er} juin 1981, la famille française type de deux enfants recevait 251 francs d'allocations familiales, elle perçoit aujourd'hui 317 francs. J'ai pris volontairement l'exemple d'une famille de deux enfants, qui n'est pas le plus favorable à ma démonstration. Voyez que mon calcul est le plus honnête possible ! Au lieu de toucher 400 francs d'allocation logement, elle perçoit aujourd'hui 500 francs. Pour les six derniers mois de l'année 1981, cette famille aura donc reçu 396 francs supplémentaires d'allocations familiales auxquels s'ajouteront 600 francs supplémentaires d'allocation logement. Le supplément total sera, pour six mois, de 996 francs, somme supérieure et de loin, à ce que lui aurait rapporté une majoration de l'allocation de rentrée scolaire.

J'insiste sur ce point : le Gouvernement a clairement choisi de revaloriser de façon prioritaire les prestations d'entretien versées mensuellement aux familles — allocations familiales et allocations logement — au lieu de majorer de façon exceptionnelle une prestation ponctuelle, dont les conditions d'attribution sont, de plus, critiquables.

Plutôt que de majorer l'allocation de rentrée scolaire — ce que faisait le précédent Gouvernement, parfois cinq mois après la rentrée scolaire — le Gouvernement a choisi de revaloriser les allocations familiales et l'allocation logement. Une nouvelle revalorisation interviendra d'ailleurs prochainement.

Pour l'avenir, la question de l'allocation de rentrée scolaire est étudiée dans le cadre de la réforme du régime des prestations familiales, pour laquelle le Gouvernement a engagé une vaste consultation avec l'ensemble des partenaires sociaux et des associations familiales. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe socialiste.

SITUATION EN NOUVELLE-CALÉDONIE

M. le président. La parole est à M. Pidjot.

M. Roch Pidjot. Ma question s'adresse à M. le secrétaire d'Etat, chargé des départements et des territoires d'outre-mer.

L'assassinat de Pierre Declercq, survenu le samedi 19 septembre, est le résultat d'une tension entre les communautés du territoire causée par la politique des précédents gouvernements et le maintien sur place des éléments chargés de la soutenir.

Depuis ces événements douloureux, la situation ne cesse de se détériorer : les responsables du parti de l'indépendance canaque reçoivent des menaces de mort, ceux de la presse, de l'union des syndicats et employés de Nouvelle-Calédonie reçoivent des lettres d'intimidation et leurs locaux viennent de faire l'objet d'actes de vandalisme.

Quelles mesures immédiates le Gouvernement envisage-t-il de prendre pour lutter contre une situation qui ne saurait se prolonger sans de graves conséquences ?

M. Pierre Mauger. Ce n'est pas facile !

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de la décentralisation, chargé des départements et des territoires d'outre-mer.

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Monsieur le député, je tiens d'abord à vous renouveler les condoléances attristées du Gouvernement pour la mort tragique de Pierre Declercq, qui était le secrétaire général d'un parti que vous avez l'honneur de présider.

Sur le fond, il ne fait pas de doute que l'attentat perpétré contre la personne de Pierre Declercq, par-delà les motivations du suspect qui a été arrêté le lendemain de cet acte criminel, est imputable à la situation de tension qui existe sur le territoire.

M. Pierre Mauger. Ce n'est pas certain du tout !

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Il ne fait pas de doute non plus que cet état de tension est le résultat de beaucoup d'erreurs accumulées au cours des années passées. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. Pierre Mauger. L'avenir dira les raisons véritables pour lesquelles M. Declercq est mort. Cela n'a rien à voir avec la politique.

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Si vous le permettez, monsieur Mauger, je poursuivrai.

M. Pierre Mauger. Je me permettrais simplement de vous Je signaler, monsieur le secrétaire d'Etat, car il ne faut pas trop s'engager dans ce domaine.

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Laissez donc la justice élucider les motifs de cet attentat !

M. Pierre Mauger. Précisément, ne préjugez pas les résultats de l'enquête !

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Cela dit, le Gouvernement se trouve aujourd'hui confronté à une situation effectivement préoccupante, dans la mesure où certains incidents troublent — c'est le moins qu'on puisse dire — la sérénité et la sécurité publiques. Vous avez cité plusieurs de ces incidents. Il y en a malheureusement bien d'autres, monsieur Pidjot, et vous le savez.

Face à cette situation, le Gouvernement a pris des mesures : acheminement de renforts sur le territoire de Nouvelle-Calédonie, interdiction de la circulation des armes et réglementation beaucoup plus sévère de l'ouverture des débits de boisson.

Il compte également nommer, dans un avenir imminent, un directeur de la police — directeur que je ne saurais qualifier de départemental puisqu'il s'agit d'un territoire autonome — qui aura la charge de coordonner les diverses polices, de veiller à l'efficacité et à la régularité de leur action. Je crois savoir que cela répond à l'une de vos préoccupations.

Mais ce ne sont là, évidemment, que dispositions de circonstance, et les véritables solutions doivent être recherchées ailleurs.

Elles doivent l'être notamment, ainsi que l'a annoncé le Président de la République, dans des réformes hardies à la fois économiques, sociales et politiques, dont le Gouvernement poursuit actuellement l'étude. Dès que des décisions auront été arrêtées, les élus de Nouvelle-Calédonie en seront les premiers informés.

Je terminerai en lançant un appel solennel à toutes les parties pour que chacun garde son calme et pour que la raison l'emporte.

Pour sa part, le Gouvernement prendra toutes ses responsabilités et veillera à ce que l'image de la France soit conforme aux traditions de notre République et à sa devise : « Liberté, égalité, fraternité ».

Souhaitons que nous puissions œuvrer dans le calme et la sérénité pour atteindre cet objectif. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FONDERIE

M. le président. La parole est à M. Lefranc.

M. Bernard Lefranc. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'industrie.

Le groupe Société générale de fonderie, dont la vocation est le confort de l'habitat, semble rencontrer actuellement de sérieuses difficultés, notamment dans ses trois usines de l'agglomération soissonnaise.

Les deux axes principaux de son développement sont le chauffage « toutes énergies », le sanitaire et le carrelage.

Après 1 672 heures de chômage enregistrées depuis janvier 1981, une demande d'autorisation de licencier partiellement a été déposée auprès de l'Inspection du travail pour la Société générale des brûleurs de Soissons.

Après cette brève présentation, je tiens à faire part à M. le ministre de l'industrie de la profonde inquiétude des travailleurs de ces entreprises, ainsi que des élus locaux, qui ont tenu à leur apporter leur total soutien.

La situation de l'emploi dans le bassin soissonnais s'est profondément dégradée ces derniers mois, pour atteindre aujourd'hui un taux de chômage compris entre 10,5 et 11 p. 100.

Je demande à M. le ministre de l'industrie de bien vouloir intervenir de toute urgence auprès de la direction du groupe S. G. F. Des solutions permettant d'éviter ces licenciements et de sauvegarder un outil de travail existent.

Par ailleurs, quelles dispositions envisage-t-il de prendre pour assurer la poursuite et le développement de l'industrie des brûleurs et chaudières et favoriser une relance de la construction ?

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement.

M. André Labarrère, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement. L'inquiétude exprimée par M. Lefranc est parfaitement justifiée.

En effet, les activités de la Société générale de fonderie, qui sont principalement orientées vers les équipements de chauffage, la climatisation et l'équipement sanitaire, connaissent actuellement une forte diminution. D'ailleurs, c'est tout le secteur qui est en difficulté, dans la mesure où, entre 1980 et 1981, on note, pour le chauffage, une chute voisine de 50 p. 100, chute tenant essentiellement au freinage des mises en chantier de bâtiments neufs et de la demande d'équipements de bâtiments anciens.

De leur côté, les exportations, bien qu'elles soient en augmentation, ne permettent pas de maintenir le niveau d'activité industrielle antérieure, d'autant que la pression des producteurs étrangers, italiens et espagnols, se fait de plus en plus forte. C'est donc l'ensemble du secteur qui est touché et, en premier lieu, évidemment l'entreprise la plus grosse, c'est-à-dire la S. G. F.

Cette société, hors les filiales, enregistrait au premier semestre de 1981 de fortes pertes, de l'ordre de 60 millions de francs, pour un chiffre d'affaires semestriel inférieur à un milliard de francs.

La Société générale de fonderie a entrepris — et ceci est, évidemment, un signe encourageant — un ambitieux programme de diversification dans le domaine des pompes à chaleur qui, comme vous le savez, est un système de chauffage appelé à se développer, dans le cadre de la politique gouvernementale d'économies d'énergie et de substitution de l'électricité au fuel.

L'usine de Soissons-Magdeleine a été retenue pour cette activité, en raison de ses fabrications adaptées à ce mode de chauffage « bi-énergie ». Les filiales Maneurope et Technibel, installées à Trévoux, dans l'Ain, bénéficieront, elles aussi, de cette diversification en fonction de leur spécialisation et, évidemment, pour ce qui est de Trévoux, en matière de constituants pour pompes à chaleur.

Enfin, il faut préciser, monsieur le député, que la Société générale de fonderie est consciente du fait qu'elle continuera, au cours des prochaines années, à réaliser l'essentiel de son chiffre d'affaires grâce à ses produits traditionnels. En conséquence, elle a lancé un grand programme de modernisation de l'outil de production, en privilégiant notamment l'utilisation de technologie de fonderie de haute performance.

Le Gouvernement est donc particulièrement attentif à ce problème, dont vous avez souligné l'importance. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

LA FAIM DANS LE MONDE

M. le président. La parole est à M. Gérard Bapt.

M. Gérard Bapt. Ma question s'adresse à M. le ministre délégué auprès du ministre des relations extérieures, chargé de la coopération et du développement.

Trente millions de personnes sont menacées de mort par la faim au cours de l'année 1982.

Ainsi est posé, de la manière la plus cruelle qui soit, le problème du développement des pays les plus démunis. L'Assemblée des Communautés européennes, prenant acte du manifeste publié le 25 juin 1981 par plus de cinquante titulaires de prix Nobel, vient d'appeler à une volonté politique nouvelle dans

la lutte contre la faim dans le monde et d'inviter les gouvernements des Etats membres à consacrer 0,70 p. 100 de leur produit national brut à l'aide publique au développement du tiers monde.

Un colloque de haut niveau se tient actuellement à Strasbourg sur ce sujet, en présence de grands noms de la science et de représentants d'un grand nombre d'Etats du tiers monde. Quelles initiatives le Gouvernement compte-t-il prendre dans ce domaine au plan national et quelles seront ses positions au sein du conseil des ministres et de la Commission de la Communauté économique européenne? (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement.

M. André Labarrère, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement. Mesdames, messieurs, M. Jean-Pierre Cot ayant dû quitter cette enceinte pour accueillir le président de l'Angola, M. dos Santos, m'a demandé de vous prier de bien vouloir l'excuser et de vous faire part de sa réponse.

M. Jean-Pierre Cot connaît parfaitement Marco Pannella, en tant que président de la conférence sur les pays les moins avancés; il partage, comme chacun de nous dans cette assemblée, sa révolte contre cette malnutrition qui entraîne la mort et il entend faire aboutir des initiatives concrètes. En effet, ce problème est constamment évoqué sans qu'on parvienne pour autant à une action concrète. Le Gouvernement entend bien aboutir.

Au niveau mondial, nous avons déjà réussi à faire accepter le principe d'un doublement du montant de l'aide accordée aux pays les moins avancés. Nous y parviendrons, quant à nous, en 1985.

M. Jean-Pierre Cot a reçu le 3 octobre dernier un télex de M. Pannella l'informant de l'adoption par l'Assemblée des Communautés européennes d'une résolution sur la faim dans le monde, qui propose une série d'initiatives concrètes lui permettant de sauver des milliers de vies humaines.

M. Edgard Pisani, dont tout le monde ici connaît le passé prestigieux et les convictions... (Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République.)

M. Pierris Mauger. Les convictions surtout!

M. le ministre chargé des relations avec le Parlement. J'en suis absolument certain, je ne doutais pas de votre courtoisie.

M. Edgar Pisani, donc, a proposé le 8 octobre un plan d'action pour lutter contre la faim dans le monde. A cette occasion, nous rendons hommage à l'interaction qui existe entre le Parlement européen et la Commission pour ce motif excellent entre tous. Ce projet, monsieur Bapt, s'il est approuvé par les gouvernements des Dix, pourrait être présenté, début novembre, au Conseil de l'organisation alimentaire mondiale.

J'en rappelle rapidement les principales lignes.

D'abord, un programme spécial d'aide alimentaire de 40 millions d'E.C.U. vise, d'une part, une aide immédiate aux pays les moins avancés sous la forme notamment de 130 000 tonnes de céréales et, d'autre part, une contribution à la réserve alimentaire mondiale.

Ensuite, un groupe de travail sera créé afin de coordonner les aides multilatérales et bilatérales et, dans un premier temps, trois ou quatre pays moins avancés seront choisis pour servir de test à cette coordination.

Enfin, il est prévu de lancer des actions régionales portant sur des priorités telles que la lutte contre la désertification, le meilleur usage du bois de chauffe et la protection des récoltes.

La France et, à sa suite, la Communauté économique européenne ont fait d'un exemple une vertu à la conférence sur les pays les moins avancés; elles tenteront de faire la preuve que les pays industriels pourraient, malgré la crise, améliorer la sécurité alimentaire mondiale. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

SÉCURITÉ DANS LES GRANDES AGGLOMÉRATIONS

M. le président. La parole est à M. Garmendia.

M. Pierre Garmendia. Ma question s'adresse à M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de la décentralisation.

La sécurité des biens et des personnes n'est pas assurée de façon satisfaisante sur le territoire des communes des grandes agglomérations et dans les Z. U. P., en particulier, compte tenu de la forte densité de la population. La police nationale, trop souvent occupée à des tâches subalternes, souffre d'une insuffisance en moyens et en hommes. Un tel état de choses fait courir de graves dangers aux personnes âgées, aux femmes seules, aux jeunes et aux biens.

Les compagnies de C.R.S., dont une partie des missions a été détournée de leur objet initial, ainsi que les compagnies de gardes mobiles, ne pourraient-elles pas prêter leur concours aux forces de police de la sûreté nationale afin d'assurer pleinement la tranquillité des habitants de nos communes ? (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de la décentralisation.

M. Gaston Defferre, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de la décentralisation. Monsieur le député, vous avez raison de souligner que la sécurité n'est pas assurée comme elle devrait l'être, spécialement dans les grandes villes et dans leurs banlieues.

Pour répondre à la question que vous m'avez posée, il faut, me semble-t-il, examiner les raisons de cette situation, envisager les remèdes à apporter et définir le rôle de la police.

Presque toutes les grandes villes ont édifié, au moment de l'urbanisation galopante, de grands ensembles mais, dans la plupart des cas, faute de crédits, les centres sociaux n'ont pas été construits en nombre suffisant, trop peu d'amateurs sociaux ont été recrutés et pas assez d'espaces verts, de terrains de sport et de centres culturels ont été aménagés. En outre, depuis quelques années, le chômage s'est développé dans les conditions que vous connaissez.

M. Pierre Mauger. C'est la principale raison !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de la décentralisation. Ainsi, les grands ensembles regroupent une population d'adultes et de jeunes inoccupés, qui n'ont pas la possibilité de se distraire, de s'instruire ou de se dépenser physiquement sur des terrains de sport. Il en résulte une situation d'insécurité.

La police elle-même qualifie certains délits de « délits de besoin ». Sans argent, des jeunes, ou même des adultes, commettent des délits.

La police accomplit un travail considérable, mais elle ne peut pas résoudre ce genre de problème. Les gouvernements ont le devoir de le faire, et le notre s'y est employé.

A Lyon et dans sa banlieue, par exemple, au lieu de réunir un conseil interministériel rassemblant tous les ministères intéressés — le ministre du travail, le ministre de la solidarité nationale, le ministre chargé de la jeunesse et des sports, le ministre de la culture et le ministre de l'intérieur — nous avons préféré organiser une réunion avec les représentants de chacun des ministères concernés afin d'étudier sur place toutes les possibilités de nature à améliorer la situation que je viens de décrire. La plupart des grandes villes connaissent, hélas, à quelques nuances près, une situation identique.

La police, quant à elle, ne doit pas attendre l'installation de tous les équipements dont j'ai parlé pour agir. Elle doit exercer immédiatement une action à la fois préventive et répressive.

J'ai obtenu du Gouvernement l'inscription dans le projet de budget de 1982 des crédits nécessaires au recrutement de 6 000 policiers supplémentaires l'année prochaine, alors que le gouvernement précédent prévoyait seulement d'en recruter 1 000. Ces policiers seront formés dans les plus courts délais. Des dispositions sont d'ores et déjà prises afin de leur donner une formation de base et, ensuite, à eux comme à tous les policiers, une formation continue leur permettant de faire face à l'évolution de la société qui est différente de ce qu'elle était il y a encore une dizaine d'années.

M. Belorgey, votre collègue, s'est vu confier une mission ministérielle : il doit présider une commission composée d'hommes et de femmes particulièrement compétents dans ce domaine afin de tracer les lignes directrices de cette réforme.

En tant que ministre de l'intérieur, j'ai le devoir de donner aux policiers des ordres clairs et précis. Je m'y suis employé, dans les propos que j'ai tenus samedi dernier, qui seront diffusés à l'ensemble de la police, en rappelant que tous les délinquants, quelles que soient leur origine, leur nationalité ou leur race, doivent être poursuivis sans faiblesse, arrêtés et mis à la disposition de la justice. Mais l'origine, la nationalité ou la race ne doivent jouer un rôle ni positif ni négatif. Aucune indulgence ou aucune sévérité particulière ne doit, j'y insiste, être témoignée à quiconque en raison de son origine, de sa nationalité ou de sa race.

J'ai constaté que les instructions que j'adressais au ministère de l'intérieur ne parvenaient pas toujours à la base et n'atteignaient pas toujours tous les responsables de la police. J'ai reçu, vendredi dernier, les représentants de deux syndicats de police et je leur ai fait savoir — ils ont été d'accord avec moi — que je comptais désormais diffuser mes instructions chaque mois à l'ensemble des policiers.

En tant que ministre de l'intérieur, je répète devant l'Assemblée nationale que j'ai le devoir de couvrir les policiers qui, dans le cadre de l'exercice de leur profession et lors de l'exécution des instructions que j'ai données pour leur donner, seraient impliqués dans un incident ou un accident. C'est mon devoir et je l'assumerai devant l'opinion, le Parlement et le Gouvernement.

Un climat de confiance doit exister entre la police et le Gouvernement. Un climat de confiance et même de sympathie réciprocque doit présider aux rapports entre la police et la population. Je pense que ce sera possible avec des instructions de cette nature. Le Gouvernement travaillera sur la cause comme sur les effets. Nous réussirons ainsi à rétablir une sécurité sinon parfaite, du moins progressivement aussi complète que possible dans les grandes villes et spécialement dans les banlieues et les grands ensembles. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

PRESTATIONS FAMILIALES

M. le président. La parole est à Mme Commergnat.

Mme Nelly Commergnat. Ma question s'adresse à Mme le ministre de la solidarité nationale.

Le principe adopté d'individualiser les aides à la famille en fonction des ressources entrant au foyer pose deux problèmes :

D'une part, les familles ont des difficultés à déterminer leurs droits et donc à comprendre les décisions des caisses d'allocations familiales ;

D'autre part, les caisses d'allocations familiales sont contraintes d'effectuer des tâches extrêmement complexes quant à l'application de la législation en vigueur.

Dans le cadre d'une réforme d'ensemble des prestations familiales, une solution consisterait à confier à l'administration fiscale, par le biais de l'impôt, le soin d'opérer la redistribution des revenus en tenant compte des charges supportées par le citoyen : enfants normaux, enfants handicapés, personnes âgées. Cela permettrait éventuellement d'adopter un système plus simple de prestations familiales, prenant en considération le coût de l'enfant à différents âges.

Ne pourrait-on, dans cette optique, fixer un forfait pour les allocations familiales des le premier enfant ; un forfait pour l'allocation de logement, à condition que les parents occupent une habitation répondant à certaines normes ; éventuellement un forfait pour l'aide personnalisée au logement simplifié ; un forfait supplémentaire pour parent isolé ; des forfaits correspondant à l'handicap de l'enfant à charge ?

Quelles solutions le Gouvernement envisage-t-il ?

M. le président. La parole est à Mme le secrétaire d'Etat auprès du ministre de la solidarité nationale, chargé de la famille.

Mme Georgina Dufoux, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la solidarité nationale, chargé de la famille. Madame le député, le déboulement considérable qu'ont connu, depuis une dizaine d'années, les prestations sous condition de ressources, ont en effet créé, comme vous le signalez, de réelles difficultés.

La gestion du système des prestations par les caisses s'est compliquée pour les allocataires comme pour les gestionnaires. Cela se mesure à la multiplication des versements irréguliers ou des rappels de droits.

Par ailleurs, il est vrai que de nombreuses familles ne peuvent plus déterminer elles-mêmes leurs droits et sont donc privées du bénéfice des prestations sous condition de ressources, car elles n'en font pas la demande.

Laisant à l'administration fiscale le soin d'opérer la redistribution des revenus par le biais de l'impôt, une autre voie a été tracée par les engagements présidentiels. C'est la voie sur laquelle s'engage maintenant le Gouvernement. Il s'agit de simplifier considérablement le système, en supprimant certaines prestations et en créant progressivement une allocation unique versée sans conditions de ressources, assortie de majorations répondant à des situations spécifiques telles que parent isolé, enfant handicapé, majoration pour âge.

Afin de mettre en pratique ces engagements, le secrétariat d'Etat à la famille a engagé, avec les organisations sociales et familiales, sous l'égide du ministère de la solidarité nationale, une concertation qui porte sur l'ensemble de la politique familiale. Il convient, en effet, que les voies de la simplification soient tracées en accord avec les forces vives du pays et que la recherche d'une distribution plus équitable des aides à la famille, qui sera notamment marquée par la réforme du quotient familial, mette progressivement fin aux injustices du système actuel.

Ainsi, la deuxième revalorisation des allocations familiales devrait être l'occasion d'améliorer considérablement l'aide aux familles en leur permettant de bénéficier d'une compensation

accrue des charges, mais aussi de rendre le système d'aide plus compréhensible pour tous les intéressés. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. Nous avons terminé les questions au Gouvernement.

Suspension et reprise de la séance.

M. le président. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à seize heures trente-cinq, est reprise à seize heures quarante sous la présidence de M. Bernard Stasi.)

PRESIDENCE DE M. BERNARD STASI,

vice-président.

M. le président. La séance est reprise.

— 2 —

ACCORD AVEC L'AGENCE DE COOPERATION CULTURELLE ET TECHNIQUE SUR LE STATUT DE L'ECOLE INTERNATIONALE DE BORDEAUX

Vote sans débat d'un projet de loi adopté par le Sénat.

M. le président. L'ordre du jour appelle le vote sans débat du projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et l'agence de coopération culturelle et technique complétant l'accord de siège du 30 août 1972 et relatif au statut de l'école internationale de Bordeaux (n° 6, 111).

Je donne lecture de l'article unique du projet de loi :

« Article unique. — Est autorisée l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et l'agence de coopération culturelle et technique complétant l'accord de siège du 30 août 1972 et relatif au statut de l'école internationale de Bordeaux, signé à Paris le 10 juin 1980, dont le texte est annexé à la présente loi.

Je mets aux voix l'article unique du projet de loi.
(L'article unique du projet de loi est adopté.)

— 3 —

CONVENTION AVEC LA HONGRIE RELATIVE A L'ENTRAIDE JUDICIAIRE

Vote sans débat d'un projet de loi adopté par le Sénat.

M. le président. L'ordre du jour appelle le vote sans débat du projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant la ratification d'une convention entre la République française et la République populaire hongroise relative à l'entraide judiciaire en matière civile et familiale, à la reconnaissance et à l'exécution des décisions ainsi qu'à l'entraide judiciaire en matière pénale et à l'extradition (n° 86, 115).

Je donne lecture de l'article unique du projet de loi :

« Article unique. — Est autorisée la ratification de la convention entre la République française et la République populaire hongroise relative à l'entraide judiciaire en matière civile et familiale, à la reconnaissance et à l'exécution des décisions ainsi qu'à l'entraide judiciaire en matière pénale et à l'extradition, signée à Budapest le 31 juillet 1980, dont le texte est annexé à la présente loi. »

Je mets aux voix l'article unique du projet de loi.
(L'article unique du projet de loi est adopté.)

— 4 —

CONDITIONS D'ENTREE ET DE SEJOUR DES ETRANGERS EN FRANCE

Transmission et discussion du texte de la commission mixte paritaire.

M. le président. M. le président de l'Assemblée nationale a reçu de M. le Premier ministre la lettre suivante :

Paris, le 14 octobre 1981.

Monsieur le président,

Conformément aux dispositions de l'article 45, alinéa 3, de la Constitution, j'ai l'honneur de vous demander de soumettre à l'Assemblée nationale, pour approbation, le texte proposé par la

commission mixte paritaire sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France.

Veuillez agréer, monsieur le président, l'assurance de ma haute considération.

En conséquence, l'ordre du jour appelle la discussion des conclusions du rapport de la commission mixte paritaire (n° 466).

La parole est à M. Michel Suchod, rapporteur de la commission mixte paritaire.

M. Michel Suchod, rapporteur de la commission mixte paritaire. Mesdames, messieurs, la commission mixte paritaire chargée, conformément à l'article 45 de la Constitution, d'élaborer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France s'est réunie ce matin. En moins d'une heure, elle est parvenue à un texte commun.

L'article 1^{er}, traitant des conditions d'entrée, ne posait plus de problème puisque ce texte que nous avons adopté en deuxième lecture était conforme à celui du Sénat.

A l'article 2, la commission mixte paritaire a retenu, au quatrième alinéa du texte proposé pour l'article 19 de l'ordonnance du 2 novembre 1945, la rédaction votée par l'Assemblée nationale en deuxième lecture. Ce texte a pour objet d'éviter la régularisation définitive automatique de la situation de l'étranger non condamné à être reconduit à la frontière et prévoit que l'administration doit lui délivrer une autorisation provisoire de séjour d'une durée d'au moins six mois.

Le sixième alinéa du texte proposé pour ce même article de l'ordonnance, et qui concerne le cas du travailleur clandestin qui s'est pourvu devant le juge des prud'hommes, a été modifié par la commission mixte paritaire sur deux points.

En premier lieu, afin d'éviter toute ambiguïté avec l'alinéa précédent concernant la seule récidive, la commission a retenu, pour le début de l'alinéa, une rédaction précisant que les dispositions qu'il prévoit s'appliquent dans tous les cas où le travailleur étranger clandestin allégué devant le juge pénal l'existence d'une relation de travail, aussi bien dans l'hypothèse de la récidive que dans celle de la première infraction.

En deuxième lieu, la commission a adopté, pour les deux dernières phrases de l'alinéa — dans le texte de l'Assemblée nationale — la nouvelle rédaction résultant d'un amendement proposé par M. Charles de Cuttoli, le rapporteur du Sénat, et tendant à éviter une immunité pénale définitive du salarié étranger en situation irrégulière.

Selon ces dispositions, le travailleur étranger clandestin qui engage une action contre son employeur bénéficiera, dès que la relation de travail aura été établie, d'un ajournement du prononcé de la peine et d'une autorisation provisoire de séjour de six mois. A l'audience de renvoi, et c'est l'originalité du texte, le juge pénal pourra décider soit de dispenser le salarié de toute peine, soit de prononcer la sanction pénale, soit de décider un nouvel ajournement de six mois.

A l'article 3, relatif aux procédures d'expulsion, la commission mixte paritaire a retenu, pour l'article 23 de l'ordonnance de 1945, le texte de l'Assemblée nationale, qui est plus favorable à l'étranger expulsé puisqu'il fixe à cinq ans le délai à l'issue duquel la demande d'abrogation d'un arrêté d'expulsion ne peut être rejetée que sur avis conforme de la commission solennelle instituée par l'article 24 de l'ordonnance.

A l'article 25 de la même ordonnance, qui définit les catégories d'étrangers auxquels ne pourront être appliquées la peine de la reconduction à la frontière ou celle de l'expulsion, la commission a, en ce qui concerne les alinéas 2^o et 3^o, opté pour la rédaction du Sénat selon laquelle la justification de la résidence en France incombe à l'étranger. Elle a toutefois, sur la proposition de votre rapporteur, prévu que cette justification pourrait être apportée par tous les moyens. La commission a considéré que cette précision devait permettre à l'étranger, non seulement de fournir toutes preuves écrites ou témoignages, mais également de demander à la juridiction pénale ou à la commission d'expulsion, selon le cas, de faire procéder elle-même à toutes investigations utiles à l'établissement de cette justification.

Je précise, à l'adresse du Gouvernement, que dans notre esprit le nouveau texte signifie que l'on n'impose pas à l'étranger la charge exclusive de la preuve. Il lui appartient, certes, de fournir un commencement de preuve, soit sous forme de documents incomplets en sa possession, soit sous forme d'affirmations précises et vérifiables. Mais l'administration ne saurait lui refuser son concours pour établir les faits qu'il avance. S'il n'est pas en mesure de le faire seul, la juridiction judiciaire prévue à l'article 19, la commission prévue à l'article 24, voire la juridiction administrative qui exerce un contrôle, devront pouvoir faire procéder à des recherches dans les dossiers, à des enquêtes

auprès des propriétaires ou des employeurs de l'étranger résidant en France. Il pèse donc sur l'ensemble de ces institutions une véritable obligation d'aide à la recherche de la preuve.

Je crois comprendre que cet état d'esprit est aussi celui du Gouvernement. Il faut bien considérer qu'il sera difficile aux étrangers de prouver la résidence qu'ils occupaient il y a plus de quinze ans, car le nombre des entrées irrégulières était alors considérable.

L'alinéa 4 de l'article 25 de l'ordonnance fixe la durée minimale du mariage qui permet d'éviter l'expulsion à l'étranger marié à un conjoint français. Sur ce point, la commission mixte paritaire s'est ralliée au délai de six mois souhaité par l'Assemblée nationale.

A l'article 26 de l'ordonnance la commission a conservé le texte adopté par l'Assemblée nationale, aux termes duquel l'expulsion selon la procédure d'urgence absolue ne pourra être mise en œuvre que si elle constitue une nécessité pour la sûreté de l'Etat ou pour la sécurité publique. Les termes « sûreté de l'Etat » ont donc été rétablis.

M. Emmanuel Hamel. C'était nécessaire.

M. Michel Suchod, rapporteur de la commission mixte paritaire. A l'article 5, relatif au maintien administratif des étrangers en instance de départ forcé du territoire français, la commission a retenu la rédaction de l'Assemblée nationale qui prévoit que seul le préfet peut prendre une décision de maintien dans les locaux de police ou de gendarmerie, sauf s'il s'agit d'un refus d'admission sur le territoire, auquel cas la décision peut être prise par un officier de police judiciaire bénéficiant d'une délégation de signature du préfet.

A l'article 6, relatif à l'application aux départements d'outre-mer, la commission a également retenu le texte adopté par l'Assemblée nationale qui maintient à titre transitoire pour une durée de cinq ans certains des pouvoirs actuellement conférés à l'administration à l'égard des étrangers en situation irrégulière.

Votre rapporteur se rallie bien entendu au texte de la commission mixte paritaire puisque voici remplis les deux objectifs que s'était initialement fixés le Gouvernement : d'une part, contrôler les flux migratoires à l'entrée de façon ferme mais sous le contrôle judiciaire, garant de la liberté des personnes ; d'autre part, restreindre au maximum les possibilités d'expulsion en permettant, dans ce domaine aussi, l'établissement d'un régime de droit garantissant les libertés. Il s'agit donc d'un bon texte que j'invite l'Assemblée à voter.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de la solidarité nationale, chargé des immigrés.

M. François Autain, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la solidarité nationale, chargé des immigrés. Mesdames, messieurs, le texte de la commission mixte paritaire qui vient de vous être présenté par M. le rapporteur, hormis quelques retouches tout à fait secondaires, comporte deux modifications importantes par rapport au texte adopté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale.

La première modification porte sur l'article 19 de l'ordonnance du 2 novembre 1945 et concerne la situation du travailleur étranger, employé en France de façon irrégulière, qui engage contre son employeur une action devant la juridiction prud'homale en application du nouvel article L. 341-6-I du code du travail que vous avez voté récemment. Le souci qu'a manifesté M. le rapporteur et que partage le Gouvernement, à savoir qu'il convient de permettre aux travailleurs clandestins incriminés de rester en France jusqu'à la fin de l'instance engagée devant les prud'hommes, nous semble tout à fait légitime.

Toutefois, comme l'avait fait remarquer M. le rapporteur en deuxième lecture, ces garanties ne doivent pas pour autant conduire au maintien d'un étranger sur le territoire français dans des conditions irrégulières pendant plusieurs années. Tel était l'objet d'un amendement de la commission, auquel le Gouvernement était favorable, que l'Assemblée avait adopté. Aux termes de cet amendement, si la relation de travail était effectivement établie, les poursuites pénales étaient abandonnées et l'étranger recevait un titre de séjour provisoire de six mois. Or ce délai peut être effectivement insuffisant pour permettre une régularisation définitive de la situation de cet étranger. C'est pourquoi la modification qui a été introduite, tendant à proroger de six mois ce délai, me semble apporter plus de garantie. Le Gouvernement est donc favorable à cette nouvelle rédaction.

La seconde modification, qui porte sur l'article 25 de l'ordonnance du 2 novembre 1945, concerne les catégories d'étrangers non expulsables. L'Assemblée nationale, contrairement au Sénat, et suivant en cela le Gouvernement, avait estimé en première

et en deuxième lecture que c'était à l'administration qui engage la procédure d'expulsion — et non pas à l'étranger — d'établir la preuve de la non-résidence en France de l'étranger.

Je dois reconnaître que le Gouvernement attache toujours beaucoup d'importance à cette disposition car il estime qu'elle permet de prendre en compte les difficultés réelles que peut quelquefois rencontrer un étranger quand il s'agit d'apporter la preuve de l'ancienneté de son séjour en France. M. le rapporteur a rappelé à juste titre qu'il y a quinze ou vingt ans 80 p. 100 des étrangers s'introduisaient en France par des voies clandestines et que la durée du séjour clandestin, avant régularisation, était quelquefois importante.

Le Gouvernement regrette que la commission mixte paritaire ait renoncé à la formule qui instituait un régime objectif de la preuve, mais il se rallie au texte de la commission mixte paritaire, marquant ainsi sa volonté de tenir compte de la coopération recherchée et obtenue entre les deux assemblées.

Il convient d'ajouter que le texte qui a été adopté par la commission mixte paritaire implique une attitude de coopération de la part de l'administration pour aider les immigrés à apporter la preuve, par tous moyens, comme l'indique maintenant le texte qui nous est proposé.

A cet égard, je prends acte des commentaires qui ont été faits par M. le rapporteur. Ainsi devraient être facilitées les formalités auxquelles devra se livrer l'étranger pour apporter la preuve de son ancienneté sur le territoire de notre pays. Le Gouvernement, pour sa part, s'efforcera de donner à l'administration des instructions dans ce sens afin de faciliter la tâche des immigrés.

Sous le bénéfice de ces observations, le Gouvernement est favorable au texte proposé par la commission mixte paritaire.

Je voudrais, pour conclure, rendre hommage au travail qui a été accompli par les deux assemblées. Il aura permis l'adoption d'un texte novateur qui marque un réel progrès par rapport à la législation antérieure.

M. le président. La parole est à M. le président de la commission mixte paritaire.

M. Raymond Forni, président de la commission mixte paritaire. Je tiens à souligner le caractère fructueux des travaux du Sénat, de l'Assemblée nationale et de la commission mixte paritaire.

Nous avons, à l'occasion de l'examen de ce texte, apporté trois avis.

La première est que, malgré l'intensité et la rapidité du travail législatif, il est possible de voter des lois qui se tiennent, qui soient facilement applicables et qui répondent à ce qu'on attendait d'elles.

Nous avons prouvé aussi qu'une collaboration étroite peut s'instaurer entre le Sénat et l'Assemblée nationale et je me réjouis, pour ma part, que les deux commissions qui ont composé la commission mixte paritaire aient pu, une nouvelle fois, aboutir à un accord.

Nous avons enfin apporté la preuve que la collaboration entre l'exécutif et le législatif peut être très étroite et aboutir à des résultats extrêmement positifs. Le Gouvernement vient d'ailleurs d'en faire la démonstration puisque M. le secrétaire d'Etat vient d'indiquer qu'il se rallie à la position retenue en définitive par la commission mixte paritaire. Je tiens à l'en remercier tant au nom de la commission des lois qu'à celui de la commission mixte paritaire que j'ai eu l'honneur de présider ce matin.

M. le président. Personne ne demande la parole dans la discussion générale ?...

Je donne lecture du texte de la commission mixte paritaire :

« Art. 2. — L'article 19 de l'ordonnance du 2 novembre 1945 précitée est remplacé par les dispositions suivantes :

« Art. 19. — L'étranger qui a pénétré ou séjourné en France sans se conformer aux dispositions soit des articles 5 et 6, soit des traités ou accords internationaux sera puni d'un emprisonnement de un mois à un an et d'une amende de 180 francs à 8 000 francs. Les mêmes peines sont applicables à l'étranger qui a pénétré ou séjourné en France en violation d'une interdiction du territoire prononcée conformément aux dispositions du présent article.

« La juridiction saisie peut seule ordonner que le condamné soit reconduit à la frontière. Elle tient compte, pour prononcer cette peine, qui ne s'applique pas aux étrangers mentionnés à l'article 25, alinéas 1^{er} à 5^o, de la situation personnelle du prévenu ainsi que de tous les éléments utiles sur les conditions du séjour.

« Lorsque la juridiction saisie n'a pas prononcé la reconduite à la frontière, l'administration doit délivrer immédiatement à l'intéressé une autorisation provisoire de séjour d'au moins six mois. Dans le cas où l'étranger aura été condamné à une peine d'emprisonnement, l'autorisation est délivrée pour une durée d'au moins six mois à compter de la fin de sa détention.

« En cas de récidive, la juridiction peut, en outre, prononcer l'interdiction du territoire français pendant une durée qui ne peut excéder un an.

« Dans tous les cas où un prévenu allègue l'existence d'une relation de travail au sens de l'article L. 341-6-1 du code du travail, la juridiction doit consulter l'inspection du travail avant de statuer. Si elle estime cette relation établie, elle ajourne le prononcé de la peine pour une durée de six mois. L'administration doit alors délivrer à l'intéressé une autorisation provisoire de séjour de six mois.

« A l'audience de renvoi, la juridiction peut soit dispenser le salarié de peine, soit prononcer la sanction prévue par la loi, soit ajourner une nouvelle fois le prononcé de la peine dans les conditions prévues par l'alinéa précédent. »

« Art. 3. — Les articles 23 à 26 de l'ordonnance du 2 novembre 1945 précitée sont remplacés par les dispositions suivantes :

« Art. 23. — Sous réserve des dispositions de l'article 25, l'expulsion peut être prononcée par arrêté du ministre de l'intérieur si la présence sur le territoire français d'un étranger constitue une menace grave pour l'ordre public.

« L'arrêté d'expulsion peut à tout moment être abrogé par le ministre de l'intérieur. Lorsque la demande d'abrogation est présentée à l'expiration d'un délai de cinq ans à compter de l'exécution effective de l'arrêté d'expulsion, elle ne peut être rejetée que sur avis conforme de la commission prévue à l'article 24, devant laquelle l'intéressé peut se faire représenter.

« Art. 24. —

« Art. 25. — Ne peuvent faire l'objet d'un arrêté d'expulsion, en application de l'article 23 :

« 1^o L'étranger mineur de dix-huit ans ;

« 2^o L'étranger qui justifie, par tous moyens, résider en France habituellement depuis qu'il a atteint au plus l'âge de dix ans ;

« 3^o L'étranger qui justifie, par tous moyens, résider en France habituellement depuis plus de quinze ans ;

« 4^o L'étranger, marié depuis au moins six mois, dont le conjoint est de nationalité française ;

« 4^o bis L'étranger qui est père ou mère d'un ou plusieurs enfants français dont l'un au moins réside en France, à moins qu'il n'ait été définitivement déchu de l'autorité parentale ;

« 5^o L'étranger titulaire d'une rente accident du travail servie par un organisme français et dont le taux d'incapacité permanente et partielle est égal ou supérieur à 29 p. 100 ;

« 6^o L'étranger qui n'a pas été condamné définitivement à une peine au moins égale à un an d'emprisonnement sans sursis.

« Toutefois, par dérogation au 6^o ci-dessus, peut être expulsé tout étranger qui a été condamné définitivement à une peine d'emprisonnement sans sursis d'une durée quelconque pour une infraction prévue aux articles 4 et 8 de la loi n^o 73-548 du 27 juin 1973 relative à l'hébergement collectif, à l'article L. 364-3-1 du code du travail ou aux articles 334, 334-1 et 335 du code pénal.

« Art. 26. — En cas d'urgence absolue et par dérogation aux articles 23 à 25, l'expulsion peut être prononcée lorsqu'elle constitue une nécessité impérieuse pour la sûreté de l'Etat ou pour la sécurité publique.

« Cette procédure ne peut toutefois être appliquée aux étrangers mentionnés au 1^o de l'article 25.

« Art. 26 bis. —

« Art. 5. — Il est ajouté au chapitre VI : « Dispositions diverses » de l'ordonnance du 2 novembre 1945 précitée un article 35 bis ainsi rédigé :

« Art. 35 bis. — Peut être maintenu, s'il y a nécessité absolue, par décision écrite motivée du préfet dans des locaux ne relevant pas de l'administration pénitentiaire, pendant le temps strictement nécessaire à son départ, l'étranger qui :

« 1^o Soit n'est pas en mesure de déférer immédiatement à la décision lui refusant l'autorisation d'entrer sur le territoire français ;

« 2^o Soit, faisant l'objet d'un arrêté d'expulsion, ne peut quitter immédiatement le territoire français ;

« 3^o Soit, ayant été condamné à être reconduit à la frontière en application de l'article 19, ne peut quitter immédiatement le territoire français.

« Pour l'application du 1^o du présent article, le préfet peut déléguer sa signature à un fonctionnaire ayant la qualité d'officier de police judiciaire.

« Le procureur de la République en est immédiatement informé.

« L'étranger est immédiatement informé de ses droits par l'intermédiaire d'un interprète, s'il ne connaît pas la langue française.

« Quand un délai de vingt-quatre heures s'est écoulé depuis la décision de maintien, le président du tribunal de grande instance ou un magistrat du siège désigné par lui est saisi ; il lui appartient de statuer par ordonnance, après audition de l'intéressé, en présence de son conseil, s'il en a un, ou, le dit conseil dûment averti, sur une ou plusieurs des mesures de surveillance et de contrôle nécessaires à son départ ci-après énumérées :

« remise à un service de police ou de gendarmerie de tous documents justificatifs de l'identité, notamment du passeport, en échange d'un récépissé valant justification de l'identité ;

« — assignation à un lieu de résidence ;

« — à titre exceptionnel, prolongation du maintien dans les locaux visés au premier alinéa.

« En tout état de cause, l'application de ces mesures prend fin à l'expiration d'un délai de six jours à compter de l'ordonnance mentionnée ci-dessus.

« Cette ordonnance est susceptible d'appel devant le premier président de la cour d'appel, ou son délégué, qui est saisi sans forme et doit statuer dans les quarante-huit heures de sa saisine ; ce recours n'est pas suspensif.

« Il est tenu dans tous les locaux recevant des personnes maintenues au titre du présent article un registre mentionnant l'état civil de ces personnes ainsi que les conditions de leur maintien.

« Pendant toute la durée du maintien, le procureur de la République peut se transporter sur les lieux, vérifier les conditions du maintien et se faire communiquer le registre prévu à l'alinéa précédent.

« Pendant cette même période, l'intéressé peut demander l'assistance d'un interprète, d'un médecin, d'un conseil et peut, s'il le désire, communiquer avec son consulat et avec une personne de son choix ; il en est informé au moment de la notification de la décision de maintien ; mention en est faite sur le registre prévu ci-dessus, émargé par l'intéressé. »

« Art. 6. — A titre transitoire, pendant une durée de cinq ans à compter de la publication de la présente loi, demeurent applicables aux départements d'outre-mer :

« — l'article 23 de l'ordonnance n^o 45-2658 du 2 novembre 1945 dans sa rédaction résultant de l'article 6 de la loi n^o 80-9 du 10 janvier 1980 ;

« — l'article 19 de l'ordonnance précitée du 2 novembre 1945 dans sa rédaction résultant de l'article 28 de l'ordonnance n^o 58-1297 du 23 décembre 1958. »

Personne ne demande la parole ?..

Je mets aux voix l'ensemble du projet de loi, compte tenu du texte de la commission mixte paritaire.

(L'ensemble du projet de loi est adopté.)

M. Raymond Forni, président de la commission mixte paritaire. A l'unanimité.

M. Emmanuel Hamel. Des membres présents !

M. Guy Ducloné. Vous êtes bien restrictif !

— 5 —

NATIONALISATION

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi de nationalisation (n^o 384, 456).

Ce matin, l'Assemblée a commencé d'entendre les orateurs inscrits dans la discussion générale.

Dans la suite de cette discussion, la parole est à M. Bêche.

M. Guy Béche. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat chargé de l'extension du secteur public, mes chers collègues, trois mois après l'installation de notre assemblée, nous voici saisis du cinquième grand projet qui inscrira dans les faits les engagements pour le changement du Président de la République, du Gouvernement, de tous les socialistes et, aujourd'hui, de la majorité présidentielle.

Le débat sur les nationalisations est relancé périodiquement dans notre pays depuis dix ans, date à laquelle les socialistes ont inscrit dans leur programme un grand nombre de nationalisations, qu'ils ont augmenté en fonction de l'appréciation qu'ils portaient sur l'évolution de la situation économique et sociale. Ce projet n'est pas la réalisation totale des engagements que nous avons contractés. Nous l'avons tous remarqué, y compris les députés de la minorité qui, en commission, après avoir combattu globalement le projet de nationalisation, nous ont demandé d'y inscrire tout ce qui manquait.

C'est vrai, il fallait faire de la procédure... Mais cette démarche peut sembler quelque peu curieuse à l'opinion.

Le rapport de Michel Charzat fait le tour du problème, tel que nous l'avons posé devant le pays, y compris en ce qui concerne les groupes où il y aura prise de participation majoritaire et nationalisation future. Le Premier ministre est revenu hier sur ce sujet.

Le projet de loi concerne donc cinq grands groupes industriels, trente-six banques et deux compagnies financières. Inscrit en bonne place dans le programme du Président de la République et de la majorité qui soutient son action, il a déjà, chacun le sait, subi par deux fois l'aval du suffrage universel.

A la suite de mon collègue Planchou, qui a évoqué ce problème ce matin, je vous ferai part de mon indignation devant la préparation en sous-main du démantèlement de Paribas par sa direction générale, qui a l'audace de regretter l'O.P.E. lancée par ses associés Becker, Frère et Power Corp. sur Paribas-Suisse, principal actif de Paribas à l'étranger. Cette O.P.E. aboutira à une dilution de son contrôle sur cette société alors que, depuis la fin de 1980, la direction de Paribas a déjà cédé une partie substantielle de ses actions.

En vérité, c'est un mauvais coup porté à l'intérêt national, un affront à notre Parlement.

Mon indignation me pousse aussi à demander à M. le Premier ministre de veiller à ce que le délégué du Gouvernement exerce avec la plus extrême vigilance ses pouvoirs d'investigation. Il faut que les choses soient bien claires : nous ne pouvons admettre que les représentants de la nation subissent des pressions extérieures.

L'ampleur et l'importance du projet de nationalisation n'échappent à personne, comme en témoignent les oppositions et les espoirs qu'il suscite dans le pays. Le débat d'hier, celui qui a lieu actuellement dans l'ensemble du pays, celui qui s'est ouvert devant notre Assemblée tout entière, montrent bien la dimension et l'enjeu réels de cette ambitieuse et possible réforme, de cette vaste transformation des structures de notre appareil économique, avec les retombées qu'elle aura sur le plan social.

Le programme de nationalisations ne découle pas d'une crispation idéologique que d'aucuns qualifient même de sectaire. Il est le résultat d'une analyse concrète et sérieuse des réalités de notre pays ; il trouve ses origines dans l'évolution historique de notre société ; il se veut l'outil adéquat d'une ambition sociale et économique au service des hommes, donc en rupture avec le capitalisme raidi dans sa crise.

Le capitalisme n'est plus ce qu'il était. En remontant dans son histoire, on voit bien que, depuis l'apparition de la manufacture, si son essence demeurerait inchangée, le capitalisme a su croître et durer au travers de multiples formes. D'abord affaire de marchands, il s'est appuyé — en le provoquant — sur un vaste mouvement scientifique et technique qui rompait avec la monotonie des temps, mouvement stimulé, il est vrai, par l'intelligence et l'ardeur d'une classe sociale jeune et dynamique.

Le cadre étriqué de la manufacture, trop marqué par le passé, ne pouvait cependant lui suffire. Il va prendre son essor avec la fabrique, qui va institutionnaliser définitivement la séparation de l'outil de travail et du travailleur. Cette séparation, garantie par la concentration des moyens de production dans les mains d'une classe d'hommes, les entrepreneurs, est au cœur de notre organisation sociale.

En un siècle et demi, les structures se sont profondément modifiées. Elles ne reposent plus sur des unités de production de taille modeste disséminées ici et là sur l'ensemble du territoire, relativement autonomes les unes par rapport aux autres sur le marché. Un vaste mouvement de concentration et de centralisation a très profondément modifié le paysage et l'espace économique, le rôle et la place du marché.

Dans un laps de temps relativement court, la concurrence acharnée qui opposait et stimulait les premiers pionniers de la révolution industrielle a produit son contraire. Il est apparu rapidement que, pour consolider sa place dans cette concurrence violente, il importait d'écraser les plus faibles. La concurrence a désormais secrété son contraire ; de puissants groupes se sont constitués, étouffant toute liberté.

Pour l'emporter dans cet affrontement, chacun tente de jouer sur les dimensions, d'utiliser à son profit les économies d'échelle qui permettent d'abaisser les coûts unitaires et de réaliser des gains de productivité, afin de contrôler une part croissante du marché. Puis, pour maîtriser davantage encore les coûts de production, pour s'assurer un approvisionnement au meilleur coût, certains entrepreneurs se sont rendu maîtres de toute une filière de production, de l'amont à l'aval.

Ainsi, la boucle est bouclée et la concurrence réduite à néant. Le capitalisme a de lui-même perdu son identité première au fur et à mesure de ses évolutions successives, brillant une dernière fois avec quelques capitaines d'industrie avant de céder la place à une catégorie de gestionnaires financiers gérant le court terme et de rentiers frileux, ne songant qu'à préserver un patrimoine acquis souvent par quelques ascendants ingénieux.

Désormais, une classe sociale se stabilise, son pouvoir est bien assis. Elle gère le quotidien et aspire à jouir de sa prospérité, plus soucieuse de préserver les acquis que de continuer à révolutionner le monde. De puissants conglomerats se constituent et s'affrontent au milieu du XIX^e siècle. Leur puissance ne cessera de croître et leur nombre de se réduire, mais les mutations technologiques et le jeu de cette lutte fratricide à l'intérieur du capital provoquent une extension démesurée de besoins de financement et donnent par là même au capitalisme bancaire une chance inespérée.

Le mouvement de concentration transforme complètement la fabrique traditionnelle et le cadre dans lequel elle se débattait : elle n'est plus qu'une unité intégrée dans un ensemble complexe qui, à la fois, la domine et lui donne un semblant de sens. Ce mouvement de concentration se double d'un bouleversement radical des conditions de travail et d'un processus de centralisation. La concentration permet de pousser au maximum la division du travail, l'automatisation et la substitution de la machine au travail de l'homme. L'homme travaillant devant sa machine devient un élément anonyme, dépossédé de toute possibilité d'intervention sur le processus de fabrication ou de production.

A travers le transfert de cette capacité d'action au niveau de services spécialisés souvent éloignés du lieu de travail, la parcelisation à outrance des tâches fait que, réellement, l'inhumain marque le travail. Cette vision des choses a pour seul objet de permettre aux plus forts de dominer le marché en s'enfermant dans de véritables coquilles. Ils sont les plus forts : ainsi le monopole est créé ; il aura pour mission de garder les privilèges secrétés. Les plus forts auront alors tout loisir de manipuler les prix, de contourner les dispositions fiscales et sociales, de peser sur la puissance publique pour qu'elle édicte la réglementation et la législation qu'ils souhaitent.

Bref, ils deviennent à la fois puissance politique et puissance économique.

A l'image de l'organisation administrative du pays, les groupes vont centraliser leur action en hiérarchisant à outrance les fonctions, transférant les pouvoirs de décision au siège central. La conséquence, c'est l'appauvrissement de nos régions, notamment celles qui sont les plus éloignées, dans l'Ouest ou le Sud-Ouest.

La situation n'a pas changé aujourd'hui. La logique du système s'est poursuivie avec l'internationalisation des groupes dominants et de la classe dirigeante. L'affrontement a changé de dimension et de terrain avec l'intervention des firmes transnationales. La notion de monopole a franchi un nouveau seuil. Elle laisse planer la menace d'une domination quasi absolue de ces entités nouvelles.

Cette transformation des structures économiques a entraîné une modification des structures sociales et politiques. Les rapports entre groupes privés dominant une filière de production et l'Etat se sont mis en place et nombreux sont ceux qui se demandent s'ils ne vivaient pas en symbiose.

En fait, ces groupes dominent la nation, lui dictent son devenir et sa place dans la division internationale du travail, en fonction des décisions qu'ils prennent en matière d'investissement. Au gré de leurs alliances, ils pèsent sur les choix diplomatiques, sur les relations internationales que la nation pourrait établir. Par le biais de leurs décisions d'implantation, de fermeture d'unités de production ou de modification de l'identité du capital, ils décident de la ruine ou de la prospérité de régions entières.

Bref, ils deviennent les maîtres de l'aménagement — ou plutôt du déménagement — du territoire. Grâce à leur mainmise sur les marchés, ils peuvent fixer en toute liberté les prix. Grâce à leur organisation complexe, ils peuvent faire apparaître les profits là où bon leur semble, y compris hors de l'espace national, au risque de mettre en cause les équilibres du pays.

Oui, ils sont comme cela, ils sont capables de faire pression sur l'Etat pour obtenir des commandes publiques, des subventions et des exonérations fiscales tout en rejetant le contrôle de la puissance publique sur l'utilisation de leurs moyens.

C'est la même chose pour la législation du travail.

Le septennat précédent a parfaitement illustré ces situations. Cela a sûrement permis d'éclairer davantage les travailleurs de ce pays et le peuple tout entier en mai 1981.

Les mêmes phénomènes se produisent lorsqu'on évoque la monnaie et les marchés financiers. Le pouvoir de battre la monnaie est de plus en plus devenu l'affaire des banques, y compris des banques internationales.

Ce pouvoir essentiel de l'Etat a progressivement échappé à la banque centrale pour aller aux banques dites de second rang qui contrôlent le tout par le biais du crédit. L'interpénétration des économies et le jeu d'une monnaie dominante comme le dollar ont tendance à transférer le pouvoir ailleurs, le retirant ainsi à l'Etat-Nation.

Ainsi, la reconstitution d'une véritable souveraineté nationale passe par la maîtrise du crédit et la poursuite de la nationalisation des banques, entreprise en 1936, poursuivie après la guerre et qu'il convient aujourd'hui d'achever.

Replacées dans leur contexte historique, les nationalisations apparaissent alors comme l'acte politique par lequel la nation tout entière affirme sa volonté de maîtriser les conditions mêmes de sa destinée, de se donner les moyens de peser sur le cours de son histoire, de témoigner de sa volonté de rompre avec les fausses fatalités et les idéologies de la capitulation.

La concentration industrielle et financière débouche sur la centralisation des pouvoirs de façon telle que la notion d'intérêt général pour la collectivité n'a plus de contenu. Les citoyens, contraints de s'effacer devant les intérêts privés, cessent d'être égaux entre eux dès lors qu'une partie du corps social ayant acquis autonomie et capacité de décision domine l'Etat tout entier.

Qui a pesé, ces dernières années, sur la destinée du pays si ce n'est une couche sociale minoritaire, sans pouvoir officiel mais toute puissante, concentrant tous les pouvoirs entre ses mains sans jamais affronter le suffrage universel? Ce sont ceux-là même que nous retrouvons aujourd'hui partout, menaçants, prêts à se dresser contre l'Etat et contre la volonté populaire pour sauvegarder des intérêts particuliers.

Nous en entendrons certainement de belles, de la part de la minorité, tout au long de ce débat, car ces hommes-là sont omniprésents dans cette enceinte! Il faut briser ce cercle de la domination!

La décentralisation de l'Etat et la nationalisation traduisent une volonté et constituent un moyen. La nationalisation est donc l'acte politique essentiel tendant à instaurer la plénitude républicaine et démocratique, brisant les liens entre les intérêts privés et l'Etat, redonnant aux citoyens la capacité de décider de leur avenir; oui, briser ces liens, redonner enfin la parole à ceux qui ont été exclus pendant si longtemps pour qu'ils puissent peser d'un poids réel, comme le justifie la place qu'ils occupent dans le corps social, comme l'illustrent tous leurs sacrifices, comme l'imposent leurs ambitions.

La nationalisation est un acte politique essentiel pour la démocratie dans ce pays. La brèche ouverte en 1789 par la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen doit s'élargir par la reconnaissance de droits nouveaux au niveau de l'entreprise. Sans que la démocratie s'arrête à la porte des entreprises et qu'elle ne s'exerce que par intermittence. L'exercice de la démocratie doit être proclamé inaliénable.

La nationalisation sera l'occasion de mettre en place la nouvelle citoyenneté au niveau de l'entreprise.

La nationalisation est en second lieu un acte économique visant à permettre au pays de sortir de l'étouffement que lui impose le capitalisme financier.

Avec la nationalisation, la puissance publique souveraine se donne les moyens de rompre le cercle infernal de la crise et de préparer son avenir plutôt que de poursuivre la course effrénée et folle au profit pour le profit.

Il n'est pas vrai que la France soit condamnée à s'adapter à la division internationale du travail ou au seul marché mondial. Ce serait accepter de se plier à la volonté des firmes multinationales.

La notion de contrainte extérieure doit aussi changer de contenu : nous devons nous donner les moyens de peser sur les événements et d'imposer un système d'organisation du travail compatible avec les intérêts de notre peuple.

Accepter plus longtemps la loi des grands groupes, ce serait s'engager sur les chemins du sous-développement et de la subordination. Dès lors le dualisme de notre société s'imposerait comme aux barbares de la Rome antique : une masse d'hommes libres et civilisés nageant dans l'opulence et le bien-être, face à d'autres, tous les autres, campés dans leurs misérables réserves. L'équilibre ne pourrait s'établir que par la répression et la « sécurité ». N'était-ce pas cela que nous préparait la loi dite « Sécurité et liberté » ?

La nationalisation doit arracher des mains des multinationales l'avenir du pays, restaurer la liberté pour son peuple et sa souveraineté. Cependant elle n'exclut pas la coopération — à ne pas confondre avec la subordination — internationale. L'ouverture sur l'extérieur doit apparaître comme une contribution volontaire au développement de l'humanité tout entière et l'être vraiment.

La nationalisation des groupes industriels et bancaires ne doit pas avoir pour corollaire la liquidation du tissu industriel et la soumission totale des petites et des moyennes entreprises ou industries. Il faut que de nouvelles relations, dans le cadre des plans de développement, se tissent et vivifient l'ensemble du tissu industriel.

L'appareil bancaire doit cesser d'utiliser et de considérer l'appareil industriel comme une source de profit pour se mettre enfin au service des entreprises, dans le cadre d'une politique industrielle globale et des priorités du Plan.

Aujourd'hui, la nationalisation apparaît indispensable pour redonner toute sa dynamique à notre économie. Durant le septennat de M. Giscard d'Estaing, les entreprises publiques n'ont-elles pas investi sept fois plus que les entreprises privées ?

M. Michel Noir. Ce n'est pas vrai!

M. Guy Bêche. Il faudra, messieurs de la minorité, affûter vos arguments, distillés hier par M. Francis Geng...

M. Jacques Godfrain. Qui avait raison!

M. Guy Bêche. ... et d'autres porte-parole!

Une autre logique économique et une autre rationalité se dessinent : l'outil de travail devenu propriété de la collectivité, c'est un fossé qui se comble. La collectivité se donne les moyens de contrôler le surplus économique : dès lors, le chemin du progrès social est ouvert.

Ce progrès social doit permettre de transformer la place du travailleur dans le processus de production. La relation à l'outil de travail sera changée. Le travailleur ne devra plus être en état de subordination par rapport à la technique et à la machine. C'est ouvrir la voie à de nouvelles conditions de travail et ce dernier peut lui-même sans doute redevenir un métier!

L'extension du secteur public s'intègre dans une stratégie sociale globale que devra préciser le projet de loi portant organisation et démocratisation du secteur public, ainsi que l'a indiqué hier le Premier ministre.

De ce point de vue, il importe de cesser de considérer le social et l'économique comme s'excluant l'un l'autre. L'amélioration de la situation économique ne saurait être réduite à la seule évolution positive des comptes pertes et profits des entreprises : transformer les conditions du travail, c'est diminuer les charges pesant sur l'économie nationale. Ainsi le développement économique ne saurait exclure le progrès social d'une façon globale.

Nous souhaitons que le secteur public serve de référence à toute politique sociale mise en œuvre dans l'ensemble des entreprises de ce pays, y compris dans les entreprises privées. Alors, oui, vraiment, la nationalisation pourra être le moteur de la lutte contre les inégalités : c'est l'inverse de ce que proclamait hier soir M. Francis Geng.

M. Jacques Godfrain. Avec raison!

M. Guy Bêche. Telle est la démarche entreprise par la voie de la nationalisation. Nous irons au bout du chemin, bousculant l'ensemble des difficultés annoncées...

M. Michel Noir. Hélas!

M. Guy Bêche. ... et tous les faux semblants.

La droite, fidèle à elle-même considère ou feint de croire que les préoccupations du peuple français se cristallisent autour du problème de l'indemnisation. Pour faire peur, elle utilise le mot « spoliation ». Cette démarche révèle bien son camp, celui des possédants!

Elle invoque maintenant la « clause de conscience » pour les travailleurs du nouveau secteur public : elle se révèle encore telle qu'elle est, prête à se dresser contre l'Etat et contre une décision d'un peuple que régissent les règles de la démocratie.

Domage que cette droite n'ait pas toujours été aussi sage et que sa conscience ne se soit jamais troublée, quand elle a permis par sa politique de jeter des centaines de milliers de travailleurs hors de nos entreprises, à la rue, les vouant au chômage et mettant par là même à l'index des enfants innocents.

Pour refuser les nationalisations, la droite invoque l'actionnariat ouvrier : si ce dernier avait été autre chose qu'un alibi, il représenterait aujourd'hui une autre force qu'une quantité négligeable dans le capital des sociétés.

M. le président. Monsieur Bêche, je vous prie de conclure.

M. Guy Bêche. Je vais conclure monsieur le président.

En fait, tous les discours de la droite sont en faveur des gros actionnaires : la discussion des articles le montrera !

Certes, la droite nous proposera, par exemple, des mesures prétendument destinées à préserver les droits acquis par les travailleurs. Faux semblants !

Souvenons-nous de la proposition de loi Tranchant qui voulait supprimer les avantages sociaux acquis par les agents de l'E. D. F. ! De la loi Vivien, que votre assemblée, messieurs de l'ex-majorité,...

M. Jacques Godfrain. Future majorité !

M. Guy Bêche. ... a voté : elle limitait le droit de grève à la radio et à la télévision.

M. Emmanuel Hamel. Je ne l'ai pas votée !

M. Guy Bêche. Souvenons-nous de M. Voisin qui nous proposait d'étendre la mesure à l'ensemble du secteur public ! Ce matin, j'ai entendu M. Noir parler de « racisme économique » à propos de notre projet.

M. Michel Noir. J'ai malheureusement raison !

M. le président. Laissez M. Bêche conclure.

M. Guy Bêche. Un degré de plus a été franchi.

Avez-vous imaginé un seul instant, monsieur Noir, que, par vos excès...

M. Jacques Godfrain. Les vôtres, au bulldozer ?

M. Guy Bêche. ... vous insultiez ceux à qui vous voulez vous référer, ceux qui ont nationalisé au lendemain de la guerre ? (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*) Nous aurons l'occasion d'en reparler. Ces choses-là méritent d'être répétées. Elles montrent tout simplement que vos arguments ne sont pas fondés !

M. André Billardon, président de la commission spéciale. Les arguments n'ont pas de fond, mais ils donnent de la voix !

M. Guy Bêche. En vérité, messieurs de la droite, la nationalisation vous effraie, car elle vous retire votre pouvoir de domination sur le pays tout entier...

M. Pascal Clément. Vous ne croyez même pas vous-même à ce que vous dites !

M. Guy Bêche. ... et sur son peuple.

Nous conduirons à bien ce projet...

M. Michel Noir. Hélas !

M. Guy Bêche. ... et d'abord en le votant !

M. Jean Falala et M. Emmanuel Aubert. Cela ne suffit pas pour le mener à bien !

M. Guy Bêche. Il sera mis en œuvre que vous le vouliez ou non !

Ainsi nous aurons la certitude d'aider notre peuple à franchir une étape décisive (*Rires sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*) afin que la France, notre pays, prenne, parmi les grandes nations du monde...

M. Pascal Clément. Donnez des exemples.

M. Jacques Godfrain. Les pays communistes ?

M. Guy Bêche. ... toute sa place, et que sa progression retentisse sur l'évolution de l'humanité tout entière.

Un projet de ce genre vaut bien le débat qui se poursuit devant notre assemblée.

M. Emmanuel Aubert. Une messe !

M. Guy Bêche. Il vaut bien, sûrement, l'ensemble des échanges qui seront les nôtres dans les prochains jours (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Couve de Murville.

M. Maurice Couve de Murville. Monsieur le secrétaire d'Etat, qui représentez le Gouvernement dans ce débat capital (*Sourires sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République*), mes chers collègues, notre assemblée est saisie du second des grands projets — il y en aura d'autres dans le domaine fiscal avec le budget — prévus par le programme gouvernemental et qui doivent, d'après ce qui nous est péremptoirement affirmé, transformer la société française et sortir notre économie de la crise dont elle souffre depuis des années.

Le premier projet était celui de la décentralisation, de la réforme des collectivités locales. Celui-ci porte sur la nationalisation de certains groupes industriels et compagnies financières et sur la nationalisation du crédit. L'un et l'autre présentent d'ailleurs, du point de vue parlementaire et de celui du simple bon sens, les mêmes caractéristiques : précipitation, donc confusion et travail très imparfait ; caractère partiel, puisque pour les collectivités rien n'a encore été même exprimé sur leurs compétences et leurs ressources financières et que pour les nationalisations bien d'autres textes sont annoncés, notamment, en ce qui concerne les banques, un projet de restructuration du crédit dont nous ne savons rien et qui pourtant risque de modifier complètement le fonctionnement du crédit dans notre pays. En d'autres termes, la représentation nationale est appelée à prendre des décisions dont elle n'est aucunement à même d'apprécier les conséquences.

La commission spéciale constituée pour étudier le texte de nationalisation a travaillé pendant une petite dizaine de jours du mieux qu'elle a pu — je le dis pour tous — mais dans des conditions de précipitation et, par conséquent, de confusion qui sont la conséquence inévitable du calendrier que le Gouvernement nous impose. Elle a examiné tous les articles du projet. La seule question qu'elle n'ait pas discuté constituait cependant le fond des choses : pourquoi ces nationalisations ? Quel est en est la justification du point de vue de l'intérêt national, le seul comme toujours à prendre en considération.

M. Pascal Clément. Promesse électorale !

M. Maurice Couve de Murville. Pour la majorité, la question ne se pose pas puisque le peuple français l'a envoyée siéger ici.

M. Guy Bêche. En sachant qu'on allait en discuter !

M. Maurice Couve de Murville. Les membres du Gouvernement, et d'abord M. le Premier ministre, qui ont bien voulu se faire entendre, en ont dit quelques mots, mais je suis bien obligé d'ajouter que leurs réponses cursives aux membres de l'opposition qui les interrogeaient ne nous ont guère éclairés.

La séance publique offre, je le souhaite, une occasion meilleure de poser la question. Je traiterai successivement des grandes industries et des banques.

Et d'abord les grandes industries : M. le Premier ministre avait annoncé, dans sa déclaration du 8 juillet, que la nationalisation serait immédiate pour le groupe Dassault et la Société Matra. Par la suite l'affaire a été remise ; sans doute n'avait-on pas prévu les difficultés qui seraient rencontrées. En tout cas, il ne s'agit pas d'une nationalisation à 100 p. 100, laquelle cependant, nous a-t-il été répété à satiété pour le présent projet, est une nécessité absolue. Ces derniers jours il a été annoncé que la question était réglée pour Dassault, par les voies inattendues du mécénat, ce qui, vous le voyez messieurs de la majorité, vous montre que le capitalisme peut avoir du bon (*Sourires sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française*)...

M. Jacques Godfrain. Très bien.

M. Maurice Couve de Murville. ... un mécénat à 51 p. 100, avec directeur général maintenu.

Tant mieux pour les finances publiques. Quant à Matra, c'est, comme par hasard, avant-hier, monsieur le secrétaire d'Etat, que l'on a annoncé la conclusion d'un accord, juste à temps avant le débat d'aujourd'hui : nationalisation encore à 51 p. 100 et avec directeur général maintenu. Nous vous demandons maintenant de donner à la représentation nationale — et je m'adresse là au Gouvernement tout entier — l'assurance formelle et publique que les contrats conclus lui seront soumis pour approbation explicite, ce que la commission n'a pas accepté, une approbation que, j'imagine, la majorité ne vous refusera d'ailleurs pas.

Pour ces entreprises — Dassault et Matra — comme pour les cinq grands groupes qui doivent être nationalisés, eux, à 100 p. 100, il s'agit, paraît-il, pour l'Etat de prendre la maîtrise de l'économie. Les grandes entreprises ainsi choisies — je demande au passage : pourquoi celles-là plutôt que d'autres ? Il n'a jamais été répondu à cette question élémentaire — auraient un pouvoir économique, donc politique, qui risquerait de faire prévaloir dans leurs décisions l'intérêt particulier sur

l'intérêt général. Elles seraient en outre devenues des monopoles où y tendraient. Enfin, elles risqueraient d'être rapidement internationalisées : la nationalisation constituerait une arme de défense de la production française. Je cite mes auteurs : ce sont les arguments essentiels que M. le Président de la République a récemment exposés dans une conférence de presse.

C. - rai-je dire que ces arguments ne m'ont pas convaincu ?

Un député socialiste. Il n'y a que vous !

M. Maurice Couve de Murville. D'abord, en dehors de l'aluminium, il n'y a pas de monopole, ni de danger qu'il en apparaisse. N'oublions pas, au surplus, que la France fait partie du Marché commun, où les produits s'échangent librement, et où, par conséquent, la concurrence joue à plein, même pour les produits qui seraient un monopole dans l'un des dix pays membres.

Le danger créé par les sociétés internationales est davantage de nature à frapper l'opinion. Mais oublie-t-on que les cinq groupes en question et les deux compagnies financières sont déjà des sociétés internationales solidement tenues en main par leurs propriétaires français pour le plus grand bien de la France ? Propriétaires qui, je le souligne en passant, pour répondre au langage archaïque qu'employait tout à l'heure M. Bêche, ne sont pas de grands capitalistes, mais une nuée de petits porteurs, les gros porteurs étant l'exception et presque tous des établissements publics, tels la Caisse des dépôts, les fameux investisseurs institutionnels. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

Notons, enfin, que les grands groupes existant en France et réellement internationaux, c'est-à-dire non français, ne sont pas visés par le projet, en tête, I.T.T., Roussel-Uclaf et C.I.I. Honeywell-Bull, qui semblent être traités avec des égards particuliers. On n'en parle plus, d'ailleurs, en aucune façon :

Reste l'argument de l'intérêt général qu'il faut, dans la gestion de ces groupes, faire prévaloir sur les intérêts particuliers, intérêt général qui, bien sûr, est de caractère universel, et que je suis le premier à vouloir voir respecter.

Mais en l'espèce, l'intérêt général est-il particulièrement menacé par ces groupes ? On le dit parce que ces entreprises cherchent le profit et parce qu'il faut s'assurer qu'elles respecteront une planification qui va redevenir, avec le Gouvernement actuel, véritable.

Le profit, d'abord. A toutes occasions, M. le Premier ministre, certains de ses ministres également, et sans doute vous aussi, monsieur le secrétaire d'Etat, répètent qu'ils veulent maintenir une économie de marché. Nous approuvons, bien sûr, cette bonne intention, car il n'est point d'autre économie saine. Le marché, c'est l'offre et la demande. Je demande qui offre des produits vendus à perte et qui achète des produits dont les prix ne sont pas compétitifs. Il est normal et sain qu'une entreprise fasse des bénéfices qui lui permettent à la fois d'investir et de rémunérer le capital investi, faute de quoi il n'y aurait plus d'investissement du tout.

N'oublions pas, au surplus, que l'Etat participe pour 50 p. 100 à tous les profits réalisés, puisque tel est le taux, depuis longtemps, de l'impôt sur les bénéfices des sociétés. Le jour où toutes les entreprises seraient nationalisées et ne feraient plus de profits, ce serait simplement la misère générale — y compris celle du budget de l'Etat, monsieur Bêche — comme on la trouve dans certains pays que je ne nommerai pas, mais que vous connaissez bien. (Très bien ! sur plusieurs bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

Le Plan, maintenant. Vous entendez le réhabiliter. Mais qu'est-ce que cela signifie ? Il est normal qu'un plan prévoie des programmes précis et chiffrés pour les grands services publics proprement dits, S. N. C. F., E. D. F., etc. Pour le surplus, il s'agit de définir ce que vous dénommez une stratégie industrielle, et ce qu'en bon français on appelle une politique.

Cette politique ne comporte pas de contraintes chiffrées pour les entreprises, nationalisées ou pas, mais des orientations générales qui s'imposent à tous, et la nationalisation n'y change rien. Car on nous rassure, à toutes occasions aussi, que nationalisation n'est pas étatisation. Donc, les entreprises nationalisées fonctionnent comme les entreprises privées dans cette économie de marché qui n'est pas non plus contestée. Alors, quelle sera la différence et pourquoi ce gigantesque bouleversement ?

M. Michel Noir. Excellent !

M. Maurice Couve de Murville. Ou bien alors, il en ira comme pour les prix : que de fois ne nous avez-vous pas répété que la liberté des prix serait respectée, et voilà qu'à la première difficulté, le contrôle commence à être rétabli. Nous venons d'y assister. Assistons-nous un peu plus tard au spectacle de dirigeants d'entreprises nationalisées devenus de simples agents

du Gouvernement et se préoccupant davantage d'obéir aux ordres pour conserver leur place que de se soucier des intérêts de l'entreprise qui leur a été confiée.

M. Pascal Clément. Très bien !

M. Maurice Couve de Murville. Intérêts, encore une fois, qui ne sont nullement, par principe, contraires à l'intérêt général car la base de l'économie est à l'évidence la prospérité de ses agents, et le Gouvernement lui-même nous le répète à satiété.

Un dernier point, qu'il ne m'est pas possible de passer sous silence, est l'affirmation cent fois répétée que les entreprises déjà nationalisées sont des merveilles qui font l'admiration du monde et qu'il serait bien dommage de ne pas en faire profiter d'autres secteurs de l'économie française.

Nous avons, je cite M. le Premier ministre — je m'excuse de le faire toujours en son absence — les trains les plus « performants » du monde, des réseaux de distribution d'électricité et de gaz tout à fait remarquables, nous produisons l'Airbus — en collaboration, je le note en passant, avec des sociétés étrangères non nationalisées — Renault triomphe à l'exportation. Est-ce que ce n'est pas le cas aussi, je me le demande, pour Peugeot et pour Citroën ?

M. Didier Chauat. C'est moins bien !

M. Maurice Couve de Murville. Enfin M. le Président de la République lui-même précise de son côté que, depuis 1976, les investissements publics se sont accrus de 51 p. 100 et les investissements privés de 1 p. 100 seulement.

Tout cela fait grande impression et nul ne conteste, bien sûr, que le T. G. V. est, miraculeusement, la plus belle réalisation du septennat qui vient de commencer... (Applaudissements et sourires sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

Mais est-il possible de comparer investissements des services publics et investissements du secteur privé ? Les premiers sont, dans l'ensemble, financés ou garantis par l'Etat. Ils se retrouvent dans les énormes déficits des entreprises, tels les charbonnages, la S. N. C. F. ou la R. A. T. P., déficits payés par les contribuables.

M. Jacques Baumel. Très bien !

M. Pascal Clément. Voilà la vérité !

M. Maurice Couve de Murville. Ou bien ils sont, comme pour l'électricité, financés par l'endettement et couverts par l'augmentation des tarifs. En réalité, les 51 p. 100 d'augmentation dont on fait état correspondent essentiellement au programme électro-nucléaire que la majorité accepte, en maugréant, de poursuivre pour partie, et aux investissements de la S. N. C. F., tel le fameux T. G. V. (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

Quant à Renault, auquel — je le dis en passant — le projet de budget pour 1982 prévoit d'accorder sur fonds publics une dotation d'un milliard de francs, je demande simplement s'il investit davantage et paye plus d'impôts que ses homologues du secteur privé. Vous me répondrez, monsieur Bêche.

M. Guy Bêche. Mais bien sûr, on vous répondra !

M. Maurice Couve de Murville. J'en viens maintenant aux banques. C'est une autre affaire, mais bien plus grave encore, puisqu'il s'agit, ni plus ni moins, de la nationalisation du crédit, c'est-à-dire de l'outil essentiel d'une économie, et d'abord d'une économie de marché.

M. le Premier ministre nous disait, le 8 juillet : « Ainsi, le Gouvernement se dotera des moyens de mettre en œuvre une politique du crédit renouée et orientée vers l'amélioration du service rendu aux utilisateurs et à l'économie. L'égalité d'accès de tous, notamment des petites et moyennes entreprises, aux financements à court et à long terme sera recherchée. »

J'observe en passant que le vrai service à rendre aux I. M. E. serait de faire en sorte qu'elles puissent emprunter sur le marché à des taux raisonnables, et non pas aux conditions imposées aujourd'hui par un marché où l'Etat lui-même s'endette à six ans au taux inouï de 16,75 p. 100. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. Jean-Paul Planchou. Et l'emprunt Giscard, il était à combien ?

M. Maurice Couve de Murville. Mais passons. Je demande tout simplement si, d'ores et déjà, l'Etat ne possède pas tous les moyens d'agir sur le crédit et de contrôler les banques. L'institut d'émission, le conseil national du crédit, la commission de contrôle des banques constituent ces moyens, et ils sont immenses.

M. Jean-Paul Planchou. Mais non !

M. Maurice Couve de Murville. Je manifeste à ce sujet ma surprise — nous en avons discuté en commission — qu'une justification donnée à la nationalisation des banques soit, je cite

encore la déclaration de M. le Premier ministre le 8 juillet, de « faire retour à la collectivité nationale du privilège d'émission de la monnaie, partiellement concédé jusqu'ici ».

D'autres, moins imprudents, ont par la suite parlé de « rétablir le contrôle de l'Etat sur la création monétaire ».

Quel que soit le langage, il est tout à fait erroné et révèle une étrange conception des phénomènes monétaires. L'émission de la monnaie — c'est vraiment le *ba ba* — est le monopole de la Banque de France.

M. Jean-Paul Planchou. Ce n'est pas vrai !

M. Maurice Couve de Murville. Quant à la création monétaire, même si, suivant l'adage anglo-saxon, les crédits peuvent créer des dépôts, c'est à l'institut d'émission qu'il revient de la contrôler strictement pour empêcher tout abus et faire en sorte que les banques ne puissent faire de l'inflation, privilège, hélas, détenu par l'Etat lui-même comme il le démontre si bien depuis quelques mois. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

Ce que je viens de dire appelle cependant une correction pour ce qui concerne la commission de contrôle des banques et le conseil national du crédit. Il s'agit des mutuelles, des banques populaires et, bien sûr et avant tout, du Crédit agricole.

Si la Banque de France les contrôle comme les autres banques, elles échappent à l'autorité des deux autres organismes, ce qui n'est pas normal. Le Gouvernement, dans l'article 50 de son projet, proposait à juste titre de les y soumettre, ce qui lui donnait un argument pour se dispenser de nationaliser le Crédit agricole, donc de lever un « lièvre politique » de première grandeur. Pour les mêmes raisons de nature purement politique, notre commission spéciale vous propose de supprimer cet article 50.

M. Jean-Paul Planchou. C'est bien !

M. Maurice Couve de Murville. Ainsi ne craindrait-on aucun remous de la part des défenseurs du Crédit agricole. Mais, en même temps, il n'existe plus d'argument contre sa nationalisation !

M. Jean-Paul Planchou. C'est pour la loi bancaire !

M. Maurice Couve de Murville. Je ferme cette parenthèse pour en revenir au contrôle du marché monétaire et du crédit par les pouvoirs publics. J'indiquais tout à l'heure que l'Etat disposait de tous les moyens imaginables — encore une fois, sous réserve du Crédit agricole et des banques mutuelles qui ne sont contrôlés que par la Banque de France.

Mais il y a plus, à savoir que, d'ores et déjà, la majorité écrasante des dépôts à vue ou à court terme, donc des moyens, se trouve dans des établissements étroitement dépendant de l'Etat. En dehors du cas particulier du Crédit agricole et des mutuelles, dont j'ai abondamment parlé, il s'agit surtout des caisses d'épargne, du Crédit municipal et des trois grands établissements de crédit déjà nationalisés : Crédit lyonnais, Société générale, B. N. P.

Les banques que l'on veut maintenant ajouter à cette liste participent pour une part très faible — 10 p. 100 environ — à l'ensemble des dépôts bancaires. Je ne compte pas, bien entendu, les banques qui échappent à la nationalisation, comme les banques étrangères et les petits établissements de province. De toute façon, le Gouvernement a vraiment tous les moyens à sa disposition. S'il n'est pas capable, depuis qu'il est au pouvoir, de peser comme il l'entend, c'est à lui-même qu'il convient qu'il s'en prenne.

M. Jean Foyer. Très bien !

M. Maurice Couve de Murville. L'argument invoqué ici est presque plaisant : il paraît que les banques demeurées privées sont si capables et si influentes qu'elles exercent un effet pervers sur l'activité des établissements nationalisés, et d'abord sur celle des trois grandes banques.

M. Jean-Paul Planchou. C'est vrai.

M. Maurice Couve de Murville. En particulier, ce sont elles qui empêcheraient que les petites et moyennes entreprises soient traitées comme il convient, tous les avantages et privilèges étant réservés aux amis, c'est-à-dire aux gros. D'où, sans doute, l'écroulement de certaines autorités gouvernementales. (*Sourires sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

On ne sait vraiment si un tel langage doit faire rire ou pleurer. Mais est-ce que c'est vraiment le fond des choses ?

En réalité, le Gouvernement entend modifier profondément la politique du crédit et, pour cela, devenir le maître absolu de toute la profession bancaire. Derrière la nationalisation du reliquat des banques privées, à l'exception choquante des banques étrangères, on trouve — et c'est déclaré expressément — la nationalisation du crédit. Et ce n'est pas un hasard que celle-ci

doive être accompagnée, je l'indiquais au début de mon exposé, d'une loi portant « restructuration » — je vous prie d'excuser ce terme, mais c'est celui qu'on emploie — portant, donc, restructuration du système du crédit, dont nous ne savons encore rien, mais que l'on peut deviner.

Jusqu'à présent, les banques accordent des crédits aux entreprises dans les conditions normales du marché, compte tenu de leurs ressources propres, des taux d'intérêt en vigueur et des conditions de solvabilité des emprunteurs.

Dans l'avenir, le Gouvernement entend prendre en main lui-même la distribution du crédit, choisir, en fonction de ses critères à lui, ceux à qui l'on accorde et ceux à qui l'on refuse, aménager les taux suivant ce qu'il a été décidé de favoriser ou de défavoriser, enfin — et c'est peut-être le plus grave — faire en sorte qu'il s'agisse non seulement de crédit à court terme, comme il est normal pour l'emploi de dépôts à vue, mais aussi de crédits à moyen et à long terme, ce qui risque très rapidement d'immobiliser, donc de bloquer tout le système bancaire.

Et voilà où, quoi qu'on en dise, la nationalisation rejoint, monsieur le secrétaire d'Etat, l'étatisation. L'Etat entendrait être le maître absolu du crédit dans des conditions où l'arbitraire inévitable serait très vite rejoint par la politique. On se demande vraiment si cela est de nature à rassurer ou à contenter ces petites et moyennes entreprises sur lesquelles tant de douces larmes sont versées dans les exposés des motifs, et aussi ces régions défavorisées qui pâtiraient, elles aussi, de l'insuffisance présente de la nationalisation.

Ainsi, nous rejoignons le problème d'ensemble posé par le projet de nationalisation qui nous est présenté, s'agissant non seulement des banques, mais aussi des groupes industriels et des compagnies financières. C'est, en réalité, sous le couvert des mots, de l'étatisation de l'ensemble de l'économie française qu'il s'agit. Nous en avons eu une claire démonstration avec la décision prise, dans un premier mouvement — nous verrons ce qui se passera par la suite — par la commission spéciale de supprimer l'article 33 du projet concernant la rétrocession des participations industrielles de Suez et Paribas : ainsi pourrait-on étendre sans le dire le domaine industriel nationalisé, ce que M. le Premier ministre appelle, et je pense qu'il a raison, la nationalisation rampante. Nous attendons de lui qu'il s'y oppose.

Dans la conception qui inspire une telle politique, tout ce qui est gros reviendrait à l'Etat, qui le gèrerait à sa guise ; tout ce qui est petit ou moyen serait, en fait, par le crédit et par la sous-traitance, subordonné à l'Etat et, en réalité, à sa merci.

Ainsi, nous ne nous trouvons pas seulement en présence d'un exercice intellectuel de nature à satisfaire théoriciens et dogmatiques, sans mentionner, comme M. le Premier ministre l'a fait hier, l'Eglise catholique, que ma confession religieuse m'interdit d'évoquer. (*Sourires.*)

Mais je note que toutes les expériences tentées à ce jour à l'étranger, et pas seulement dans les pays socialistes, démontrent qu'il résulte fatalement d'un tel système étouffement de l'activité et baisse du niveau de vie. C'est vraiment faire peu de confiance aux hommes que de leur refuser la liberté d'entreprendre et de produire... (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. Jean-Paul Planchou. C'est complètement faux.

M. Maurice Couve de Murville. ... de tout remettre entre les mains du petit nombre de ceux, ministres et fonctionnaires, qui ont la responsabilité de la politique et de l'administration des affaires nationales, mais qui n'ont ni la mission ni la capacité de prendre en mains le sort individuel de chaque citoyen. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

J'ajoute que ce projet, source d'appauvrissement à terme pour la France, va, dans l'immédiat, lui coûter cher. C'est à 35 milliards environ que vous évaluez le coût des expropriations, sans compter les intérêts qui, s'ils se maintiennent à 16,75 p. 100, viendront accroître ce chiffre d'autant. Et puis il y aura les autres nationalisations annoncées d'autres groupes industriels, qu'il faudra également financer.

A une époque où la situation des finances publiques est déjà catastrophique, où les déficits s'accroissent, où le franc vient d'être dévalué, où cette dévaluation révèle subitement au Gouvernement que l'inflation est le mal le plus redoutable auquel le pays soit confronté, était-il vraiment nécessaire d'ajouter cette lourde charge à toutes celles que le projet de budget propose déjà de créer, et dans lesquelles il vous faudra tailler très vite pour ne pas continuer à glisser sur la pente fatale ? C'est une raison de plus qui nous conduit à répondre à vos propositions par un non catégorique. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. Lajoinie.

M. André Lajoie. Monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, chacun à l'Assemblée nationale et dans le pays mesure la portée historique du projet de loi de nationalisation.

Nationaliser, c'est s'attaquer directement aux rapports de production et à la domination du capital sur la vie nationale pour donner aux travailleurs des droits et des pouvoirs nouveaux.

Nationaliser, c'est remettre à la nation les moyens du progrès économique et social. C'est un acte politique fondamental qui crée les conditions d'une nouvelle croissance.

La nationalisation n'est pas un mythe, une mode, une formule magique. Elle ne sert pas une quelconque imagerie d'Epinal de la gauche. Elle répond à une analyse précise de la crise et des méfaits, pour l'activité nationale et l'emploi, de la politique menée par quelques groupes au nom de l'étroite rentabilité privée.

Les nationalisations de la Libération, inscrites dans le programme du conseil national de la Résistance, traduisaient cette volonté de contrôler l'avenir du pays en toute indépendance. C'est la même préoccupation qui doit nous guider aujourd'hui.

Les nationalisations sont la concrétisation d'un espoir raisonné dans la capacité de notre peuple à construire le changement.

Loin d'être dépassées, elles répondent à une double exigence de justice et d'efficacité en s'attaquant directement aux causes de la crise.

Par le suffrage universel, la majorité du peuple français a démocratiquement entériné ce choix en sanctionnant une politique et en choisissant le changement au cœur duquel se trouvent les nationalisations.

Le parti communiste, parce qu'il est un parti révolutionnaire qui lutte pour la fin de toute exploitation depuis des décennies, n'a pas ménagé ses efforts pour faire comprendre cette exigence incontournable des nationalisations.

Sans l'action efficace et constructive des travailleurs des entreprises et des usines concernées, les nationalisations ne seraient pas, aujourd'hui, admises par la majorité de notre peuple, comme souhaitables et nécessaires du point de vue de l'équité et de l'impulsion d'une politique économique nouvelle.

A cet égard, chacun sait que nous avons proposé un champ plus large que celui qui nous est soumis aujourd'hui.

Nous continuons de penser que les nationalisations que nous avons proposées conservent toute leur valeur et qu'elles seraient nécessaires à la France de notre temps.

Mais nous tenons compte du choix des Français et ce sont les projets du Gouvernement que nous voulons améliorer et que nous voterons.

Les critères de ces nationalisations répondent, en effet, à une réelle cohérence, contrairement aux affirmations de la droite. Ils portent sur la position des entreprises dans des secteurs primordiaux de l'appareil productif, sur la taille des entreprises et le financement public dont elles disposent, sur la nature de leurs produits correspondant à la satisfaction des besoins, sur le développement économique général et l'indépendance nationale.

La nationalisation laisse place à un secteur privé très large. Ce n'est donc pas la collectivisation, cet épouvantail usé mais agité encore par la droite.

Vont entrer dans le secteur public, outre le secteur bancaire et financier, la sidérurgie avec Usinor et Sacilor, le matériel électrique, électronique et électromécanique avec la C.G.E. et Thomson-Brandt, le matériel de vitrages, d'isolation et de conditionnement avec Saint-Gobain, la production d'aluminium et la métallurgie fine avec Pechiney-Ugine-Kuhlmann, la chimie, le textile et la pharmacie avec Rhône-Poulenc. Les filiales majoritaires de ces groupes doivent, à notre avis, entrer de plein droit dans le secteur public, comme l'affirme d'ailleurs l'exposé des motifs du projet de loi.

Enfin, d'ici à juillet 1982, une nouvelle loi précisera les conditions de contrôle de C. I. I.-Honeywell-Bull, I. T. T. et Roussel-Uclaf.

Concernant le groupe Dassault, nous avons pris acte de la notation qui permet à l'Etat de disposer de 51 p. 100 du capital, notamment dans Dassault-Breguet-Aviation, mais nous souhaiterions connaître ce qu'il adviendra de Electronique-Marcel Dassault, filiale stratégique du groupe, en particulier du point de vue de l'armement, inséparable des autres activités incluses dans le secteur public.

Nous souhaitons que la gestion tripartite applicable aux sociétés nationalisées soit également étendue à Dassault comme à Matra où l'Etat va être majoritaire.

On comprend que le C.N.P.F. mène une violente campagne — une campagne d'arrière-garde — pour tenter d'affoler une par-

tie de l'opinion et de remettre en cause le choix très clair du suffrage universel. La nationalisation ne servirait à rien. Elle compromettrait la compétitivité et la place de l'économie nationale dans le monde. Comme si la R. F. A. avait eu peur de la S. N. I. A. S. avec qui elle construit l'Airbus.

Le patronat, relayé sur ce point par la droite, voudrait faire oublier que la crise a mis en lumière, la supériorité du secteur public sur le secteur privé, en ce qui concerne la sauvegarde de l'emploi, des investissements, des innovations technologiques comme en témoignent le T.G.V., Airbus, la fusée Ariane ou Renault. Elle y sont parvenues alors même que le secteur public a été détourné de ses missions et que les entreprises publiques ont dû soumettre leur gestion aux exigences des groupes monopolistes privés.

Pourtant le seul exemple de E.D.F., dégagé du service du profit immédiat des anciennes sociétés privées, montre qu'il a été possible de planifier à long terme et d'exploiter rationnellement les ressources hydrauliques de la France, ce qui s'est révélé en fin de compte d'une rentabilité élevée.

En fait, et l'expérience le montre, la nationalisation est la condition de l'efficacité de notre économie, laquelle n'est pas contradictoire avec le rôle d'avant-garde des entreprises nationales dans les domaines sociaux et des droits des travailleurs, auxquels nous sommes très attachés.

Alors que les géants de l'industrie privée ont assuré l'accroissement de leurs marges bénéficiaires par des commandes d'Etat et le pillage des fonds publics, ils ont alimenté la spéculation, les activités parasitaires improductives et la casse des usines en France, les exportations de capitaux au mépris du développement économique national. Ils voudraient aujourd'hui faire oublier leurs responsabilités. Ce sont eux qui ont fait la démonstration, par le démantèlement industriel et le chômage de la nécessité des nationalisations.

L'objectif de rentabilité maximum du capital, lié à l'appropriation privée des grands moyens de production, ne peut pas prendre en compte le développement général. Les monopoles ont provoqué des distorsions de plus en plus graves dans l'appareil productif et ont exacerbé le caractère antisocial et antinational du capitalisme.

Les difficultés rencontrées par de nombreux secteurs d'activités ont entraîné une exploitation accrue des travailleurs, le chômage et la détérioration du cadre de vie. L'insuffisance du pouvoir d'achat constitue à son tour un frein à l'écoulement de la production nationale.

Ils ont trouvé dans les marchés publics, dans les avantages fiscaux, dans le rationnement des équipements collectifs, dans le déséquilibre régional, dans les tarifs préférentiels d'E. D. F. ou de la S. N. C. F. des moyens de faire payer à l'ensemble des travailleurs de notre pays la charge de leur développement. Et malgré cela de 1974 à 1980, comme l'indique l'exposé des motifs, les investissements privés diminuaient de 5 p. 100, tandis que l'investissement des entreprises publiques augmentait de 91 p. 100.

Les conséquences de cette politique sont très lourdes pour les travailleurs et pour la France.

Des découvertes scientifiques et techniques, des innovations éminentes ont été laissées en friche au mépris de l'intérêt national.

Depuis 1974, les effectifs ont été réduits de 35 000 à Usinor-Sacilor.

Les plans de restructuration n'ont eu que des effets destructeurs pour l'appareil de production, l'Etat y a englouti près de 30 milliards de francs depuis seize ans.

La nationalisation d'Usinor et de Sacilor, décidée par notre assemblée, doit augmenter les capacités de production de la sidérurgie et des mines de fer, créer des emplois, produire français pour réduire les importations de la C.E.E. et développer une grande industrie de transformation de l'acier.

A la Compagnie générale d'électricité, les effectifs ont été réduits de 30 000 personnes alors qu'elle bénéficiait de considérables commandes de l'Etat et que ses profits augmentaient de 50 p. 100.

Il faut nationaliser ce groupe pour contribuer de façon décisive au développement des filières de l'électronique et de l'électroménager, des industries ferroviaires et de transports maritimes, tout en combattant le gaspillage des fonds publics.

Pechiney-Ugine-Kuhlmann a réduit de 20 p. 100 ses effectifs en France, depuis sept ans, et réalise 70 p. 100 de ses investissements à l'étranger avec l'intention de se désengager des secteurs de la chimie et de la pharmacie.

Il faut nationaliser P.U.K. pour accroître notre production d'aluminium et d'aciers spéciaux, pour améliorer les conditions de production des industries nucléaires.

Rhône-Poulenc a réduit ses effectifs en France de 11 200 personnes depuis 1974. Dans le textile, il veut ramener à 5 000 le nombre d'emplois qui s'élevaient à 25 000 en 1974 et fermer de nouvelles entreprises. Conséquence ? Les importations de textile artificiel couvrent aujourd'hui 58 p. 100 du marché national.

M. Philippe Séguin. Cause ou conséquence ?

M. André Lajoie. Il faut nationaliser Rhône-Poulenc pour utiliser au mieux les ressources nationales, développer la production de textile artificiel et synthétique, contribuer à l'essor des industries pour la santé, la chimie, l'agro-alimentaire.

Saint-Gobain a supprimé 20 000 emplois en France depuis 1974 pour en créer 18 000 à l'étranger. Il ne réalise que 30 p. 100 de ses investissements en France.

Sa nationalisation est indispensable à une politique démocratique du logement et des équipements publics, à une rationalisation de la production du bois et du papier, du conditionnement des biens de consommation.

Thomson-Brandt s'apprêtait à licencier des milliers de travailleurs dans la téléphonie alors qu'il fait partie des six groupes français qui se partagent la moitié des aides de l'Etat à l'industrie.

Il faut intégrer Thomson-Brandt et Thomson-C. S. F. au secteur public pour promouvoir l'équipement électronique industriel et les secteurs de pointe des composants et des télécommunications.

Le secteur bancaire et financier fonctionne sur des critères étroits de rentabilité qui ont favorisé les monopoles au détriment des petites et moyennes entreprises dès lors que celles-ci éprouvaient des difficultés à assurer l'amortissement de l'emprunt.

Nationaliser ce secteur fondamental contribuera à une maîtrise démocratique des financements et de l'utilisation de l'épargne nationale afin d'assurer la souveraineté nationale sur la politique monétaire et sur le franc.

Elle aidera à maîtriser les mouvements de capitaux pour réorienter l'emploi des fonds vers les investissements et les programmes d'intérêt général.

Concernant toujours la maîtrise des capitaux, il est dommage que les compagnies d'assurances privées n'aient pas été incluses dans le projet de loi de nationalisation comme cela était prévu.

D'une façon générale il est impératif de prendre en compte la synergie des groupes, leur cohérence pour maîtriser les choix d'une politique industrielle nouvelle. Des techniques de pointe ne doivent pas se trouver écartées de la nationalisation. Cela est indispensable pour — comme l'indique l'exposé des motifs du projet de loi — « mobiliser leurs ressorts techniques et financiers ».

Laisser de côté C.I.T.-Alcatel, Electronique-Marcel-Dassault, certaines filières de Matra, Alstom Atlantique, Comurhex, l'Institut Mérieux, Creusot-Loire, Merlin Gérin, Jeumont, etc. — équivaldrait à priver les groupes nationalisés et le pays des moyens permettant le développement des techniques de pointe pour la politique industrielle de la France et la coopération internationale.

C'est pourquoi nous pensons que les filiales dites stratégiques — y compris lorsque l'Etat n'y est pas encore majoritaire — devront être rapidement intégrées au secteur public. Ce sera le moyen de respecter la cohérence des groupes. Ce sera aussi, une parade efficace aux manœuvres du grand patronat qui, depuis le 10 mai, s'efforce de « filialiser » certaines branches parmi les plus rentables afin de les faire échapper à la nationalisation.

Dans sa récente conférence de presse, M. le Président de la République s'est, pour sa part, engagé à ce que l'Etat devienne majoritaire dans Thomson-C. S. F. Cela est, à notre sens, positif. De même nous avons noté, avec intérêt, l'engagement que vous avez pris, monsieur le secrétaire d'Etat, devant la commission spéciale indiquant, en réponse à un député communiste, que « dans le secteur électro-nucléaire, grâce à ses participations tant bancaires qu'industrielles, l'Etat aura un contrôle indiscutable ».

Nous voulons que les nationalisations réussissent.

Elles ne se réduisent pas à un simple transfert juridique du privé au public, à un changement de propriété. Elles sont, non pas seulement, une solution de justice mais, tout autant, un outil d'efficacité économique, afin de produire plus, mieux et autrement.

Il est possible dès à présent d'inverser la tendance au sous-emploi et les nationalisations doivent être un moyen de cette volonté politique.

Tirer toutes les conséquences de la nationalisation, voilà ce qui figurera désormais à l'ordre du jour de chaque entreprise nationale.

Cohérent dans ses structures et ses objectifs, le nouveau secteur public doit contribuer à la reconquête du marché intérieur. Cela implique que, dans les groupes et branches concernés, des engagements rapides soient pris pour relancer les

investissements productifs et pour établir des plans d'embauche qui seront d'autant plus déterminants que l'on opérera une réduction significative de la durée du travail et une amélioration de ses conditions.

Il s'agit de bâtir des industries d'avant-garde dans des secteurs décisifs comme l'électronique, l'informatique, la chimie, la sidérurgie, la machine-outil, etc., et de mieux répondre notamment aux besoins de la santé.

Il faut mettre en valeur les innovations bloquées durant le précédent septennat.

Des conditions sont réunies pour développer les sciences et les techniques de pointe dans des filières technologiques décisives pour l'avenir comme la filière électronucléaire, la filière électronique, informatique et télécommunications, la filière chimie, biologie et agro-alimentaire.

La nationalisation est un moyen efficace pour répartir harmonieusement les activités industrielles sur le territoire national dans chacune de nos régions.

Les P.M.E., qui sont pressurées par la sous-traitance et le coût du crédit, pourront mieux jouer leur rôle dans le développement économique. Loin de leur porter préjudice, la nationalisation va leur donner des moyens nouveaux de développement. Des rapports différents devront s'établir avec les P.M.E. et les entreprises sous-traitantes pour assurer une activité régulière.

Les exploitants agricoles français, pour lesquels les prix des matières et des produits industriels pèsent si lourd dans la hausse des frais d'exploitation devenus insupportables, ont eux aussi le plus grand intérêt à ce que les nationalisations réussissent.

D'une façon plus générale, en s'attaquant aux gâchis capitalistes et en permettant le contrôle des mécanismes de formation des prix, les nationalisations seront un moyen décisif de la lutte contre l'inflation et la hausse des prix.

Enfin les nationalisations contribuent à la sauvegarde de l'indépendance et de la souveraineté de la France. Elles rendent possible un nouveau type de coopération et des rapports équilibrés entre les pays.

C'est en fonction de ces préoccupations d'efficacité et de justice que les modalités d'indemnisation retenues suscitent notre réserve. Il nous semble qu'une distinction devrait être introduite entre les petits et les gros porteurs parce que c'est seulement pour les premiers que la propriété des actions correspond au fruit de leur travail et de leur épargne.

Outre le coût élevé, il n'est pas équitable de donner au grand capital privé, qui a bénéficié de milliards et de milliards de francs d'aides, de cadeaux publics, d'avantages fiscaux, les moyens de reconstituer sa puissance.

En tout état de cause, la valeur d'échange des anciennes actions des sociétés et banques nationalisées devrait, à notre avis, correspondre uniquement à la moyenne de capitalisation boursière pour les trois dernières années. C'est d'ailleurs un système analogue qui avait été retenu à la Libération.

De la même manière, la rétrocession des participations industrielles de Paribas et de la compagnie de Suez ne risque-t-elle pas de permettre de reconstituer un grand secteur privé monopoliste par des anciens actionnaires disposant de surcroît d'une indemnisation très favorable ?

Aussi pensons-nous que le retrait de l'article 33, qui prévoyait ces rétrocessions, devrait ouvrir la voie à la possibilité d'inclure dans le secteur public des participations industrielles vitales pour la nation, par exemple dans l'électronucléaire, le bâtiment et les travaux publics, l'alimentation en eau, la machine-outil, la sidérurgie fine et l'on pourrait allonger la liste.

Cela m'amène à aborder ce qui constitue une dimension essentielle du programme de nationalisation : la démocratie au sein des sociétés du nouveau secteur public.

Les nationalisations ne permettront de lever les obstacles au changement que dans la mesure où les travailleurs de ces entreprises exerceront des pouvoirs de décision. Efficacité économique et démocratie sont, là aussi, inséparables.

Ces nationalisations doivent être pleinement ancrés dans la réalité nationale. Nous voulons des nationalisations à la française, fondées sur la confiance dans le sens des responsabilités des travailleurs et axées sur le développement de la démocratie, de l'atelier au conseil d'administration.

Sans les nationalisations, on ne peut effectuer les progrès que les Français attendent. Mais une loi de nationalisation n'est pas suffisante pour les réaliser. La nationalisation doit permettre à ceux qui créent les richesses de participer à la gestion de l'entreprise nationale. C'est une condition prioritaire de l'efficacité économique des nationalisations. Les restrictions à la démocratie sont largement responsables des aspects négatifs des entreprises publiques actuelles.

La plupart de ces mesures doivent trouver leur place dans le texte sur l'organisation et la démocratisation du secteur public que le Parlement discutera au printemps. Mais, dès à présent, des orientations peuvent être définies, et les dispositions du projet de loi relatives au conseil d'administration ne peuvent pas manquer d'être significatives de la démarche à mettre en œuvre. Il est conforme à ce que proposent les communistes que, par exemple, l'entreprise nationale dispose d'une véritable autonomie de gestion, qu'elle décide de son budget, de ses programmes, de ses marchés.

Mais nous pensons que, pour éviter l'étatisation que dénonce, à juste titre, l'exposé des motifs, les conseils d'administration ne doivent pas entériner des décisions prises hors de leur sein.

A cet égard, le pouvoir du président qui est en même temps directeur général et qui n'aura pas été élu par le conseil, nous paraît exagéré par rapport au rôle du conseil d'administration lui-même. Ce cumul renforcera l'influence directe de l'Etat et tendra à réduire l'autonomie de gestion de la société concernée.

Notre souci est d'éviter toute confiscation étatique des responsabilités.

C'est pourquoi nous apprécions de manière positive une répartition tripartite des sièges au conseil d'administration ; de même, nous nous félicitons que les représentants des salariés soient désignés librement par les organisations syndicales et que les présidents des sociétés soient nommés sur avis des conseils d'administration, ce qui correspond aux propositions avancées par les députés communistes en commission et constitue un progrès par rapport au projet initial.

Ce sont, en effet, les travailleurs qui, au prix d'un courage exemplaire et de beaucoup d'abnégation, ont préservé dans bien des cas notre appareil de production de la destruction.

Les exemples pourraient être multipliés qui témoignent du patriotisme, au sens de l'intérêt national, du sens de l'Etat de la classe ouvrière française.

Voilà pourquoi celle-ci doit jouer un rôle décisif dans la gestion du secteur public et nationalisé, comme elle a joué hier un rôle décisif dans la défense de son outil de travail.

Pour réussir, les nationalisations ont besoin de la participation, de la contribution active des travailleurs. C'est pourquoi leurs droits doivent être développés et garantis à tous les échelons, du conseil d'administration à l'atelier, en passant par les comités d'entreprises et les comités d'hygiène et de sécurité.

Dans cet esprit, nous souhaiterions savoir si vous envisagez de faire en sorte que la gestion des filiales soit, elle aussi, démocratisée comme cela est souhaitable.

Enfin, je voudrais indiquer que les travailleurs se sentiraient spoliés si les anciens dirigeants se retrouvaient à la direction des sociétés nationales, alors qu'ils ont été les hommes de l'austérité, des licenciements et des gâchis.

Il est souhaitable de mettre un terme à l'autoritarisme et aux décisions prises sans démocratie. C'est vrai pour les entreprises nationalisables comme pour les entreprises déjà nationalisées où, force est de le constater, licenciements et violations des droits du personnel n'ont pas cessé partout.

Nous pensons qu'il faut s'engager résolument vers la participation des travailleurs aux décisions, pour favoriser leurs initiatives et leurs responsabilités.

C'est pourquoi, sans attendre la loi sur l'organisation et la démocratisation du secteur public, les comités d'entreprise devraient disposer de compétences élargies, et notamment être informés et consultés. Qu'il s'agisse des premières mesures industrielles à prendre, des restructurations, des questions relatives à l'emploi ou à la formation professionnelle, les comités d'entreprise doivent avoir leur mot à dire. Tout ne doit pas être réglé par le P. D. G. Sinon, les travailleurs seront en droit de se demander où est le changement.

En commission spéciale, des avancées non négligeables ont été enregistrées avec la contribution des députés communistes en ce qui concerne notamment la liberté pour les organisations syndicales de choisir leurs représentants au conseil d'administration, les droits et moyens dont ces représentants disposeront, le nombre des administrateurs qui a été porté à quinze dans les banques, la nomination des futurs présidents de sociétés après avis du conseil d'administration et la procédure démocratique qui présidera à l'élaboration de la future loi portant organisation et démocratisation du secteur public.

Nous nous en félicitons et souhaitons que de nouvelles améliorations interviennent au cours de la discussion du projet.

Les travailleurs ne sauraient avoir d'illusions. Comme elle essaie de contrecarrer le changement, la grande bourgeoisie va tenter de faire obstacle au succès des nationalisations.

On voit même des députés de droite — je ne les cite pas, car cela n'est pas à leur honneur ! — saisir l'Assemblée européenne pour inciter les représentants de pays étrangers à s'opposer aux nationalisations françaises, ce qui serait d'ailleurs tout à fait contraire aux traités.

M. Guy Ducloné. Cela montre qu'ils sont d'ardents patriotes !

M. André Lajoie. Il est vrai que cela laisse peser la plus grande suspicion sur leur patriotisme.

On le voit, l'esprit des émigrés de Coblenz n'est pas mort, lorsqu'il s'agit de s'opposer aux progrès auxquels le peuple aspire. (Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes.)

Les nationalisations ne vont pas mettre un terme aux contradictions de la société capitaliste.

En fin de compte, l'efficacité des nationalisations se mesurera aux résultats concrets sur le plan de la satisfaction des besoins des travailleurs, lesquels doivent être vigilants et actifs pour déjouer les manœuvres patronales et pour que soient satisfaits leurs intérêts et leurs aspirations qui correspondent à l'intérêt national.

Ils savent que les communistes sont solidaires des aspirations et des luttes qui sous-tendent le changement et en garantissent l'avancée.

La loi que nous allons voter est une étape primordiale dans un processus. Elle peut contribuer à limiter les effets négatifs du système capitaliste et à créer un nouveau rapport de forces économiques et sociales. Par sa portée, elle justifie pleinement l'engagement des députés communistes dans la majorité.

Telles sont les appréciations que je voulais exprimer au nom du groupe communiste. Elles appuient cet objectif fondamental pour la concrétisation duquel les députés communistes feront tout ce qui dépend d'eux : réussir les nationalisations pour réussir le changement si ardemment souhaité par la France et la majorité des Français afin de sortir le pays de la crise. (Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. François d'Aubert.

M. François d'Aubert. « Non aux nationalisations hâtives et coûteuses qui alourdissent nos charges. »

Cette phrase est claire, mais je n'en suis pas l'auteur, puisque celui-ci n'est autre que M. François Mitterrand qui l'avait fait figurer dans sa profession de foi pour les élections du 10 novembre 1946 dans la Nièvre.

Ainsi, on comprend mieux que M. le Président de la République, lorsqu'il évoque les nationalisations de 1946, préfère citer le général de Gaulle que ses propres textes.

Et puisque M. le Premier ministre a, hier, appelé le pape à la rescousse, vous me permettez, monsieur le secrétaire d'Etat, de faire de même avec ce grand pape du socialisme qu'est M. François Mitterrand. (Sourires.)

M. Jean-Claude Gaudin. Très bien !

M. Philippe Séguin. C'est un pape converti !

M. François d'Aubert. On aurait pu penser que la nationalisation des plus grands groupes industriels et bancaires aurait incité le parti socialiste à sortir du long rêve éveillé qu'il poursuit depuis le 10 mai. Il n'en est rien, et c'est ce qui me paraît dans l'ordre.

D'abord, le projet socialiste de nationalisation balaie au passage plusieurs des grands principes de notre droit. Il néglige, en premier lieu, la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen qui interdit de priver quiconque de sa propriété, sauf quand la nécessité publique, légalement constatée, l'exige, et sous la condition d'une juste et préalable indemnité. Comme l'a démontré Jean Foyer fort brillamment hier, aucune de ces deux conditions n'est remplie, ni la nécessité publique de nationaliser, ni l'existence d'une indemnité juste et préalable.

Ce projet baffoué, par ailleurs, le principe de l'égalité devant la loi : comment admettre, monsieur le secrétaire d'Etat, que des banques de même statut juridique subissent un traitement différent, que certaines filiales soient rétrocédées et d'autres non ?

Que dire encore du non-respect du préambule de la Constitution de 1946 et de l'article 55 de la Constitution de 1958 ?

Pour toutes ces raisons, vous l'avez bien compris, nous déférerons ce texte au Conseil constitutionnel.

Pourtant, malgré les risques et les mises en garde, vous persistez. Peut-être cherchez-vous tout simplement à vous persuader vous-mêmes que les nationalisations répondent aux grands problèmes de la France contemporaine, en particulier au défi technologique et au problème du chômage, dont vous n'avez — il faut bien le reconnaître — en rien réussi à infléchir la montée depuis six mois.

Hier, l'emploi était le grand absent du discours de M. Mauroy. N'oubliez pas cependant, messieurs du Gouvernement, que, lorsque vous laissez entendre, il y a quelques mois, que les nationalisations étaient le moyen privilégié de défense de l'emploi, des oreilles particulièrement attentives et réceptives vous écoutaient, persuadées que ces nationalisations sont une sorte d'assurance tous risques contre le chômage. Si la sécurité de l'emploi est bien votre préoccupation centrale, pourquoi tant de discrétion sur ce sujet dans la présentation de votre projet de loi, pourquoi ne pas lui donner dès maintenant la place qu'elle pourrait mériter dans le statut d'innovation sociale prévu pour les entreprises nationalisées, pourquoi ne pas avoir transcrit immédiatement cette préoccupation dans les textes, comme à la Libération ?

Où bien un si grand silence s'expliquerait-il tout simplement par le fait que vous savez fort bien, dès maintenant, que malgré la nationalisation, Rhône-Poulenc, par exemple, devra licencier, que malgré la nationalisation des compagnies financières qui en sont propriétaires, les entreprises de papeterie devront licencier, que malgré la nationalisation de la C. G. E. et de Thomson-Brandt, le maintien de l'emploi ne pourra être assuré dans les usines de téléphonie de C. I. T.-Alcatel et de Thomson-C. S. F.

M. Philippe Séguin. Sans parler d'Usinor et de Sacilor !

M. François d'Aubert. Voilà des questions gênantes, monsieur le secrétaire d'Etat.

Vous savez d'ailleurs fort bien que même la régie Renault, si exemplaire, a dû licencier 11 000 personnes lors de la création de Renault-Véhicules-Industriels, que plus de 10 000 salariés sont actuellement en chômage technique et que la Renault 9 nécessite cent heures de travail en moins, parce qu'elle est en partie montée par des robots.

M. Philippe Séguin. Absolument !

M. François d'Aubert. Vous savez fort bien, enfin, que des regroupements de banques régionales, comme vous les prévoyez dans le texte, ne peuvent qu'entraîner des fermetures de guichets, donc des réductions de personnel, dans un secteur qui a pourtant été l'un des principaux créateurs d'emplois au cours des dernières années.

M. Philippe Séguin. C'est vrai !

M. François d'Aubert. Monsieur le secrétaire d'Etat, si l'emploi n'est pas au cœur de votre projet, il faut que vous le disiez clairement aux Français, il faut alors que vous leur expliquiez pourquoi vous allez distraire chaque année, pendant quinze ans, 8 milliards de francs aux véritables moyens de la lutte contre le chômage et aux véritables moyens du développement industriel ? (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

MM. Jean-Claude Gaudin et Philippe Séguin. Très bien !

M. François d'Aubert. Par leur ampleur extravagante, décidée dans le mépris le plus total de l'environnement international, les nationalisations font peser sur l'avenir économique de la France des incertitudes accrues et des menaces nouvelles. Loin d'être cette force de frappe économique que le Président de la République voit en elles, voici, au contraire, arrivée avec elles, la plus grave tentative de déstabilisation jamais entreprise contre l'économie française.

Quelle force de frappe extraordinaire en vérité que ces nationalisations, dont la seule mise en chantier, ajoutée au déficit budgétaire, a déjà miné la confiance dans notre monnaie !

D'ores et déjà, l'érosion de confiance subie par la signature de la France et des banques françaises sur les grandes places financières du monde se traduit par une pénalisation de 1 p. 100 sur les taux d'émission des emprunts internationaux.

On est, en outre, déjà assuré que, dans des pays qui n'acceptent pas, en droit ou en fait, de banques nationalisées étrangères sur leur territoire, les succursales des banques françaises qui y sont établies devront fermer. C'est le cas de la Malaisie, comme de pays plus importants, tels ceux du Moyen-Orient.

Dès aujourd'hui, des filiales françaises des banques étrangères — mais cela est un autre problème — reçoivent en masse les clients des banques nationalisables au rythme de plusieurs dizaines par jour.

Voilà, monsieur le secrétaire d'Etat, le genre d'« atouts » que procure votre projet de nationalisation aux entreprises ou aux banques qui ont besoin de vendre ou d'emprunter, et sur lesquelles vous êtes pourtant les premiers à compter pour recycler des pétrodollars, attirer des capitaux en France et redresser la balance des paiements.

M. Jean-Claude Gaudin. Et combler le déficit budgétaire !

M. François d'Aubert. Quelle force de frappe sont déjà devenus ces groupes industriels nationalisables qui fonctionnent depuis plusieurs mois avec des équipes dirigeantes désorientées, incertaines de leur sort, avec des problèmes inextricables de rétrocessions de filiales et de participations, avec la menace d'être

amputés d'une partie de leurs actifs à l'étranger, souvent les plus rentables, avec la crainte de voir M. Boubliu ou un autre, du haut de son bureau de l'Élysée, jouer avec eux comme avec un gigantesque jeu de Meccano industriel, tout cela pour mettre en place d'incertaines filières de production ! Dont vous savez très bien qu'elles ne se décrètent pas du jour au lendemain.

M. Jean-Claude Gaudin. Très bien !

Un député socialiste. En tout cas, vous, vous savez comment on les démonte !

M. François d'Aubert. Nous avons sous les yeux le spectacle lamentable des entreprises nationalisées anglaises ou italiennes, dont l'effondrement constitue l'instrument d'une véritable colonisation de l'industrie européenne par les firmes japonaises. Et un symbole est clair : British Leyland commercialise depuis le 8 octobre dernier un modèle, la Triumph « Acclaim », qui n'est autre qu'une Honda rebaptisée.

Alors, monsieur le secrétaire d'Etat, formidable dérision que ces nationalisations destinées, selon M. le Président de la République, à conjurer le risque d'internationalisation et à reconquérir le marché intérieur et qui ont conduit, partout ailleurs, à des « Sedan » industriels suivis de capitulations et d'une occupation irréversible du territoire économique ! Vous voulez faire de nos groupes industriels des chars d'assaut, mais vous allez tout simplement les transformer en chevaux de Troie.

Alors que les entreprises françaises sont déjà confrontées à de multiples incertitudes internationales, dont vous êtes d'ailleurs en partie déjà la cause, les nationalisations vont, en fait, à leur tour, bouleverser nos structures industrielles, et ce sera pour elles l'équivalent d'un troisième choc pétrolier.

Il y aura d'abord le bouleversement des stratégies. Tous ces groupes se sont engagés depuis quelques années dans des stratégies mondiales : d'un côté, concentration de leurs capacités de production dans les domaines où elles estiment avoir un avantage compétitif ; de l'autre, désinvestissement sur les marchés où leur position internationale les vouait à la faillite, tant que nos frontières resteraient ouvertes, ce que vous ne semblez pas encore remettre en cause.

Nationalisés, ces groupes seront définitivement handicapés pour poursuivre leur percée extérieure. Repliés sur l'Hexagone, ils perdront leur masse et leur rayonnement international, avec lesquels pourtant ils résistent actuellement encore brillamment à leurs concurrents étrangers.

Déjà, le contrôle des changes, derrière la poudre aux yeux de l'opération d'Elf sur Texas-Gulf, bloque la quasi-totalité des projets français de conquêtes étrangères. Avec les nationalisations, la France se calefautre pour prendre ses quartiers d'hiver.

Vous reprochez aux grands groupes industriels d'investir moins que les entreprises nationalisées, oubliant que le niveau élevé d'investissement du secteur public est dû essentiellement — ou était dû essentiellement dans le passé — au programme électronucléaire que, d'ailleurs, vous nous refusiez. Vous oubliez aussi que les investissements industriels des grands groupes ont dépassé 11 milliards de francs en 1980. Je ne sais donc pas où vous êtes allé chercher vos comparaisons entre le secteur public et le secteur privé des grands groupes.

Investir pour produire paraît davantage vous préoccuper, malheureusement, que produire pour vendre sur le marché mondial. Apparemment tout a fait insensible aux risques de perte des marchés extérieurs, vous envisagez sans peine de faire absorber les surplus par les commandes publiques.

Mais n'oublions pas qu'entre commandes publiques et commandes privées il y a une différence fondamentale : les premières créent d'abord des emplois, les secondes d'abord des emplois.

Les nationalisations vont aussi provoquer un bouleversement des équipes qui animent ces groupes : des hommes, parmi les plus dynamiques de ces entreprises, craignent de ne plus pouvoir exprimer leur créativité technique et leur combativité commerciale et se demandent si, à l'avenir, ils ne seront pas jugés davantage sur leur aptitude à pratiquer ce que j'appellerai la courtisanerie politique et administrative que sur leurs qualités professionnelles. Souvenons-nous que la fuite des cerveaux a fait de la Suède, par exemple, un pays exsangue de son élite industrielle.

M. le Premier ministre nous a indiqué hier que les contrats de plan prévoiraient plusieurs années à l'avance les marchés à attaquer. Cela risque de donner de curieux résultats dans des domaines où, par exemple, c'est la mode annuelle qui dicte les besoins. Quelle méconnaissance de la vie des entreprises ! Quelle prétention technocratique est la vôtre, monsieur le secrétaire d'Etat !

Jamais un fonctionnaire de la rue de Martignac — peut-être certains vous assistent-ils aujourd'hui — ne remplacera les hommes du terrain, ceux qui sont au contact du marché et

de la réalité et qui connaissent leur entreprise de longue date. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

Il y aura enfin bouleversement des relations entre les groupes et leurs sous-traitants. Vous presserez l'avenir de ces derniers sous un jour idyllique. Je n'y crois pas. Des dizaines de petites et moyennes entreprises vont devenir sous-traitants du secteur nationalisé et parfois leurs clients exclusifs. Cette satellisation ira malheureusement à l'encontre de leur propre liberté, sans changer quoi que ce soit à la tendance qu'auront toujours les grands groupes nationalisés — l'automobile l'a montré par le passé — à pressurer leurs sous-traitants pour qu'ils abaissent leurs prix de revient. C'est dans la logique.

J'en viens à l'essentiel. La nationalisation du crédit, qui est la clé de voûte de votre projet, est bien la mesure la plus déstabilisatrice pour notre économie. Avec elle, un seuil est dépassé. Le modèle socio-politique change de nature. Les conditions de fonctionnement de l'économie de marché sont profondément altérées. Le rôle régulateur du marché disparaît. Nous ne sommes plus dans une République de liberté économique.

Vous estimez — parmi les nombreux reproches que vous leur adressez — que les banques ne soutiennent pas assez l'industrie. Mais croyez-vous vraiment que l'absence de concurrence dans un système bancaire entièrement nationalisé donnera aux chefs d'entreprise l'impression que les banques seront davantage à leur service ? Est-ce vraiment un hasard si les patrons de petites et moyennes entreprises ont toujours exprimé, dans les sondages, une préférence pour les banques privées ?

Ce que demandent en réalité les entreprises — et vous devriez rechercher davantage le contact avec elles — ce n'est pas un pluralisme bancaire de façade, ce n'est pas que la couleur des formulaires soit différente, c'est que les banquiers se fatiguent à leur service.

La maladie de notre système bancaire — le rapport Mayoux l'a bien montré — c'est l'absence de concurrence, c'est l'excès de bureaucratie. Toutes les carences de notre système bancaire, y compris les demandes de garanties parfois excessives, proviennent de là.

Y a-t-il besoin de nationaliser tout le système bancaire pour y remédier ? Il suffirait, par exemple, d'instituer progressivement le « crédit global d'exploitation ». Ce serait une solution plus simple.

Vous dites avoir trouvé le remède miracle : l'étatisation à 100 p. 100. Vous êtes-vous donc converti à l'homéopathie en décidant de traiter le mal par le mal ? J'ai bien peur que ce soit plutôt un retour à la médecine de Molière : « Encore une saignée, docteur, le malade est mourant. »

En nationalisant le crédit, vous voulez aussi transformer la banque en service public. Pour vous, un banquier socialiste ne doit pas gagner d'argent. Chacun a sa façon d'être archaïque ! Vous reprenez là une vieille idée du Moyen Âge selon laquelle gagner de l'argent avec de l'argent est un péché. Il est vrai qu'hier on a cité le pape !

Vous faites miroiter aux P. M. E. l'espoir d'un crédit abondant et bon marché. Mais les chefs d'entreprise savent aussi que vous voulez accentuer la sélectivité du crédit : ne bénéficieront de crédits à taux privilégiés que les secteurs prioritaires désignés par le Plan, sans compter ceux que le Plan, qui n'est pas infallible, aura oubliés.

L'une des entreprises qui a connu ces dernières années la plus belle expansion s'appelle « Majorette ». Elle fabrique des autos miniatures pour les enfants.

M. Guy Bêche. Savez-vous à quel taux elle paie ses employés ? Un franc de l'heure, monsieur d'Aubert !

M. le président. Monsieur Bêche, vous vous êtes exprimé longuement tout à l'heure. Laissez parler M. François d'Aubert.

M. François d'Aubert. Apparemment, M. Bêche n'a jamais eu en mains des petites voitures « Majorette ». Cela manque à sa culture !

Etes-vous sûr, monsieur le secrétaire d'Etat, que dans un régime d'économie planifiée le créateur de l'entreprise « Majorette » aurait trouvé des banques prêtes à financer son projet et que les planificateurs auraient retenu comme priorité la fabrication d'autos miniatures pour enfants ? En tout cas, je doute fort que même M. Bêche l'aurait choisie !

M. Guy Bêche. Elle paie un franc de l'heure le travail à domicile !

M. François d'Aubert. Des banques nationalisées ne faisant aucun bénéfice ne consentiraient d'ailleurs pas forcément, sauf bonifications publiques, un crédit moins cher.

Une étude réalisée sur un échantillon de soixante-seize banques privées montre qu'en 1980 le taux moyen bancaire aux P. M. E. aurait pu être abaissé seulement d'un point, — de 13,5 à 12,5 p. 100 — si ces banques n'avaient fait aucun bénéfice.

Loin d'être pour les entreprises une libération des contraintes de l'argent cher et rare, la nationalisation du crédit sera une perte de liberté.

Elle vous procurera un moyen d'incitation, puis d'orientation et finalement de contrôle total de l'activité des entreprises.

Jean-Claude Gaudin. C'est ce qu'ils veulent.

M. François d'Aubert. Ne nous dites pas que vous ne serez pas tenté de vous en servir ; ce serait mentir.

Saurez-vous, par exemple, résister à la tentation de couper les fonds aux journaux qui ne vous seraient pas favorables ? Nous aimerions avoir un engagement solennel de votre part et pouvoir ensuite vérifier qu'il a été tenu.

Ainsi, comme la satellisation des sous-traitants, mais avec quelle autre ampleur, la nationalisation du crédit est la preuve de votre volonté de mainmise de l'Etat sur l'économie, dont vous rêvez de contrôler tous les rouages et d'actionner tous les leviers en même temps. C'est le moyen privilégié, vous l'avez dit, de la prise du pouvoir politique.

Je sais que l'une de vos théories favorites est qu'en France trente personnes tiennent tous les leviers de commande. Vous voulez les remplacer. Comme il y a des doubles emplois, ces trente personnes deviendront quarante ou cinquante. Je vous le dis, monsieur le secrétaire d'Etat, vous ouvrez en France la plus grande « tromagerie » que l'on ait jamais connue. (Sourires sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. Jean-Claude Gaudin. Très bien !

M. François d'Aubert. Mais la mainmise sur l'économie n'assure pas forcément la maîtrise de l'économie !

Sans logique financière et industrielle réelle, mais lestée des pesanteurs idéologiques socialistes, votre système risque d'être tout simplement ingérable. La seule logique, qui lui sera applicable sera, en définitive, celle qui fera des entreprises publiques des accumulateurs de déficits, donc de charges pour l'Etat, sans frein et sans mécanismes autorégulateurs.

Absence de logique industrielle ? On ignore toujours pourquoi et dans quel but vous nationalisez les cinq groupes industriels que le parti socialiste semble avoir joué aux dés avec le parti communiste il y a près de dix ans.

M. Guy Malandain. Mais bien joué, alors !

M. Guy Bêche. Il faudrait nous expliquer !

M. François d'Aubert. Je ne sais pas qui a bien joué. Je pense que c'est plutôt le parti communiste que le parti socialiste. Mais on peut se demander lequel des deux a triché !

Vos justifications économiques sont contradictoires. Vous déplorez à la fois que les groupes nationalisables soient trop puissants et trop faibles.

D'un côté, vous voulez les nationaliser pour que cesse une prétendue osmose entre le pouvoir politique et les pouvoirs économiques monopolistiques censés exercer indûment les attributions de l'Etat — mais si cette osmose existe, pourquoi nationaliser puisque vous disposez désormais, et avec quelle volonté de l'utiliser, de la totalité du pouvoir politique ? — et de l'autre, vous voulez nationaliser ces groupes pour les protéger de la guerre économique et d'une concurrence exacerbée sur le marché mondial.

Contradiction encore quand vous dénoncez, comme vous l'avez fait hier, les aides publiques aux groupes nationalisables. Ayez au moins l'honnêteté de dire que sur les 50 p. 100 des aides à la grande industrie dont a parlé M. Mauroy hier, plus de la moitié, 3,7 milliards de francs sur 6 milliards, est allée à l'aéronautique et aux chantiers navals et que l'électronique française, par l'intermédiaire de Thomson et de la C.G.E., a reçu moins d'aides, essentiellement d'ailleurs sous forme de prêts, que ses concurrents allemands.

M. Adrien Zeller. Très bien !

M. Emmanuel Hamel. C'est vrai !

M. François d'Aubert. Si je comprends bien, le montant des aides justifie chez nous des nationalisations punitives, alors que vous trouvez normal que l'Allemagne et le Japon ne nationalisent pas des entreprises qui reçoivent beaucoup plus. Est-ce cohérent ?

La vérité est que vous avez peur de la concurrence économique et du libre jeu du marché parce qu'ils bousculent vos conceptions théoriques et dogmatiques de l'économie.

Vos hésitations sur les rétrocessions illustrent également cette absence de logique. Pourquoi votre texte ne les prévoit-il pas pour les filiales françaises des cinq groupes industriels et les banques, alors que vous en avez défini le principe pour les compagnies financières ? Pourquoi le texte ne définit-il pas précisément les conditions dans lesquelles interviendra l'aliénation des biens à l'étranger des groupes nationalisés ?

A qui, je le demande, profite cette obscurité sinon à ceux qui espèrent — et je me tourne vers la gauche et même l'extrême-gauche de cet hémicycle — qu'il n'y aura jamais de rétrocession et que le rapport des forces et les pressions syndicales les empêcheront définitivement ?

M. Jean-Claude Gaudin. C'est très vrai !

M. François d'Aubert. Absence donc de critères financiers, économiques, technologiques ou juridiques pour sélectionner ces groupes, mais en revanche — et c'est révélateur — une liste, preuve, s'il en était besoin, d'un marchandage politique, qui n'est peut-être même pas achevé, entre le parti communiste et le parti socialiste. Preuve aussi que la seule explication satisfaisante de votre choix apparemment arbitraire est d'ordre idéologique.

A l'évidence, vous ne nationalisez pas les groupes industriels pour l'une ou l'autre des raisons qui inciteront à nationaliser les chemins de fer, l'électricité ou les charbonnages.

Non, la seule explication plausible est de nature idéologique et c'est la lecture de Marx qui en donne le clé. Pour les tenants d'une idéologie qui savent qu'on ne peut faire la révolution en une seule fois, surtout en France, seules comptent les avancées décisives. Les nationalisations sont pour vous, et surtout vos alliés communistes, l'occasion d'une avancée décisive. J'en veux pour preuve l'affirmation que les nationalisations doivent être irréversibles.

A ce langage provocateur de guerre idéologique, nous opposons notre fidélité au grand principe de l'autonomie démocratique, dont vous vous êtes si souvent réclamés et dont le respect aurait dû interdire à M. le Premier ministre de prononcer le mot d'irréversibilité. Cette idée, j'aurais pu la trouver révoltante. Je la trouve surtout vaine et risible. Elle s'apparente à ces dispositions testamentaires qui prétendent figer le futur.

Nous voulons prendre date pour l'avenir, sûrs que les Français jugeront qui de vous ou de nous a raison.

M. Alain Hautecœur. Ils ont déjà jugé !

M. François d'Aubert. Dans ce gigantesque marchandage entre le parti communiste, les syndicats et vous, quelle sera la dot du parti communiste ?

M. Jean Jarosz. Les droits des travailleurs !

M. François d'Aubert. Un, deux groupes industriels ? Une, deux ou trois grandes banques ? Quelle sera la dot de la C. G. T. : l'industrie lourde ? Quelle sera la dot de la C. F. D. T. : le secteur bancaire ?

M. Alain Madelin. Qui sera cocu ?

M. François d'Aubert. Quels seront en définitive les termes de ce Yalta politico-social que vous présentez comme un mariage de raison entre parti socialiste et le parti communiste ?

M. Jean Valroff. Cela place Yalta trop près de Waterloo !

M. François d'Aubert. Vous flottez constamment entre deux options irréconciliables, l'étatisation et la décentralisation. Vous vous condamnez à rendre ingérable le secteur nationalisé.

Comment osez-vous, trois mois après la loi sur la décentralisation, nationaliser des banques régionales, comme Chaix, Hervet ou la banque régionale de Bretagne, qui ont mis depuis longtemps et avec succès sur la décentralisation, qui contribuent activement au développement régional ? Dans un système bancaire et financier que tout le monde s'accorde à trouver déjà exceptionnellement centralisé, vous allez ajouter davantage de spécialisation et de cloisonnements verticaux, davantage d'orientation administrative du crédit, donc davantage de planification.

Le projet de nationalisation du crédit, qui est de loin le plus centralisateur que l'on puisse imaginer, est en contradiction totale avec la loi sur la décentralisation. Au fond, le seul lien entre ces deux lois, c'est de créer une République de clientélisme.

M. Philippe Séguin. Exactement !

M. François d'Aubert. Ecartelés entre l'étatisation et la décentralisation, vous ne savez pas non plus comment vous gèrerez ce nouveau secteur public industriel à géométrie variable.

Pour donner le change, vous vous lancez dans des professions de foi décentralisatrices prônant l'autonomie des entreprises nationalisées et une sorte de mode de gestion néo-libéral, du type de celui qui a été relégué pour les entreprises publiques ces dernières années à la suite du rapport Nora, et qui fait la part entre la nécessaire compétitivité de ces entreprises et les impératifs de service public.

Il nous semble que les résultats obtenus ont été bons, voire excellents, ce qui permet aujourd'hui à M. le président de la République d'inaugurer le T.G.V., ou au nouveau directeur des télécommunications de reconnaître qu'il n'y a plus de problème du téléphone en France.

M. Jean-Claude Gaudin. C'est l'héritage !

M. François d'Aubert. Quant à Renault, l'une des grandes raisons pour lesquelles vous pouvez vous glorifier de son succès tient précisément au fait que la Régie ne s'est jamais comportée, de l'aveu même de M. Dreyfus, autrement qu'une multinationale privée.

M. Jean-Claude Gaudin. Eh oui !

M. François d'Aubert. Elle a développé une branche financière qui n'a d'équivalent dans aucun groupe industriel français et qui, aux dires des experts, est seulement comparable au secteur financier d'une entreprise comme General Motors.

M. Philippe Séguin. Elle fabrique même du textile, nous livrant une concurrence déloyale.

M. André Billardon, président de la commission. Vous connaissez la misère du textile. Elle est votre faute !

M. le président. Je vous en prie, mes chers collègues, laissez parler M. d'Aubert.

M. François d'Aubert. Renault, en revanche, n'a jamais beaucoup accepté les contraintes gouvernementales, refusant par exemple de reprendre T'han Coder. C'est d'ailleurs ce qu'écrivait M. Dreyfus lui-même dans son livre *La Liberté de réussir* : « Il serait dangereux de vouloir faire de l'entreprise publique la nière poule de nombreux canards boiteux. » (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

Si vraiment pour vous Renault est l'exemple à suivre et si les cinq grands groupes doivent continuer à avoir une gestion de type privé, à quoi sert-il de les nationaliser ? C'est faire un détour risqué et onéreux pour retourner à la case départ.

Vous vous faites ainsi les champions d'une gestion étatique où l'autonomie des entreprises n'est plus qu'un leurre, où le dynamisme et l'esprit d'innovation sont sacrifiés, où se pratique une sorte d'isolement face à l'évolution du marché. C'est l'exemple britannique. Vous prétendez pourtant l'avoir médité. Mais vos professions de foi, vos bonnes résolutions sont au mot près identiques à celles des travaillistes en 1974. Vous avez les mêmes nobles espoirs mais vous faites la même erreur de diagnostic et vous connaissez exactement les mêmes échecs. (*Interruptions sur les bancs des socialistes.*)

M. Alain Hautecœur. Heureusement que maintenant il y a Mme Thatcher ! Tout va mieux !

M. François d'Aubert. Monsieur Hautecœur, relisez le programme travailliste de 1974 avant de parler de Mme Thatcher. Les travaillistes souhaitaient aussi une gestion démocratique et responsable du secteur public. Mais rapidement, l'autorité des ingénieurs et de la maîtrise a été battue en brèche par les *shopstewards* qui ont semé des grèves un peu partout chaque fois qu'il était question d'un projet de modernisation.

M. Alain Hautecœur. Monsieur d'Aubert, me permettez-vous de vous interrompre ?

M. François d'Aubert. Bien sûr !

M. le président. La parole est à M. Hautecœur, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Alain Hautecœur. Je vous remercie, monsieur d'Aubert. Vous êtes en train de dresser un tableau absolument extraordinaire. Que les ministres soient incompétents, on le sait : vous n'arrêtez pas de le répéter.

M. Jean-Claude Gaudin. Nous l'avons vu cet après-midi !

M. François d'Aubert. Je ne parlais pas des vôtres, monsieur Hautecœur !

M. Alain Hautecœur. Que les experts n'aient rien compris, on le sait. Que le Conseil d'Etat soit un ramassis d'imbéciles incapables de voir si un texte peut être adopté ou non, on le sait aussi.

Mais, après tout ce que vous venez de nous dire, permettez-moi de vous poser une question. Dans quel pays, monsieur d'Aubert, allez-vous vivre pour échapper à ce goulag économique que vous nous brosez ?

M. François d'Aubert. Nous avons le choix entre l'Autriche, dont M. Mauroy nous a parlé, peut-être un jour le Lichtenstein...

M. Guy Bêche. Quel aveu !

M. François d'Aubert. ... et l'Asie du XIX^e siècle.

« Voilà un pays où les mandarins, les lettrés et autres apparatchiks ponctionnent la plus-value au lieu et place du capital. » Cette phrase est tirée du *Capital* de Marx. C'est exactement la société française que M. Mitterrand nous propose pour le XXI^e siècle !

Il reste une dernière version, la théorie du désert. Selon M. Mauray, le secteur public sera une oasis de performance industrielles. Mais au milieu de quoi ? Au milieu d'un désert où toutes les autres entreprises en seront réduites à mendier la manne publique et à crever de faim !

Que sera votre oasis d'innovation sociale ? Une oasis dans un désert de non-progrès social. Et vous nous accosiez, il y a encore quelques mois, de vouloir instaurer une société dualiste en France !

M. Alain Hauteceur. C'est vous !

M. François d'Aubert. Cette société à deux vitesses, ce n'est pas nous qui l'avons créée. C'est vous qui allez la susciter avec votre système de nationalisations.

M. Adrien Zeller. C'est le risque !

Mme Jacqueline Fraysse-Cazalis. Mais vous vous êtes fait battre !

M. François d'Aubert. Tout progrès social par rapport à ce que les entreprises nationalisables s'approprient à faire, toute contribution à l'aménagement du territoire, toute réduction artificielle de leurs prix et de leurs tarifs, par exemple pour lutter contre l'inflation, devront être en fait financés par l'Etat, par le contribuable, puisque la nationalisation n'ajoute aucune richesse nouvelle.

Si votre projet n'a pas de logique, il a donc une trame : l'accroissement des dépenses publiques, car nationaliser, c'est avant tout hypothéquer des impôts supplémentaires. Dans la crise actuelle, aucun pays au monde n'accepterait raisonnablement de jeter autant d'argent par les fenêtres pour un résultat aussi incertain.

Vous avez déjà dépassé votre plafond de déficit budgétaire...

M. Jean Jarosz. Et vous vous avez dépassé votre temps de parole de cinq minutes !

M. François d'Aubert. ... et vous avez déjà alourdi la charge des contribuables, alors qu'il n'y a pas un seul crédit prévu dans le projet de budget pour 1982 pour doter en capital les groupes nationalisables, qui ont besoin d'au moins quatre milliards de francs par an de fonds propres.

L'indemnisation ne coûtera pas trente-cinq milliards de francs, comme vous cherchez à le faire croire, mais soixante-dix-huit milliards de francs, parce que vous oubliez de compter les intérêts.

M. Serge Charles. Presque cela !

M. François d'Aubert. En réalité, cela ne fait de doute pour personne, avec le coût de l'indemnisation, avec les futures subventions d'exploitation, avec des rentrées fiscales aléatoires, il n'y aura pas de quoi fournir des fonds propres aux grands groupes nationalisables, alors que M. Mauray promettait hier que l'Etat jouerait convenablement et honnêtement son rôle d'actionnaire. Cela commence mal !

Dans l'état actuel du projet de loi vos nationalisations sont inmaîtrisables, vos futures entreprises nationalisées ingérables. C'est la rançon de l'improvisation, de la précipitation et de la contradiction.

Si vous aviez inversé l'ordre des facteurs et défini d'abord une politique industrielle, vous n'auriez pas à faire voter un texte de référence à une politique industrielle fantomatique.

Si vous aviez pris votre temps pour obtenir de nos partenaires étrangers, gouvernementaux et privés, des garanties écrites en bonne et due forme qu'ils ne contesteraient pas dans des procédures sans fin les effets des nationalisations à l'étranger, vous n'auriez pas au-dessus de la tête cette épée de Damoclès des mises sous séquestre.

M. André Billardon, président de la commission. Elle est sur la vôtre, car votre temps de parole est dépassé.

M. le président. Mes chers collègues, laissez M. d'Aubert conclure.

M. François d'Aubert. Le Gouvernement semble déplorer que les parlementaires ne mettent pas davantage de hâte et de zèle à discuter ce texte. Il essaie d'expliquer à l'opinion publique que l'opposition mène une bataille à retardement, que le texte est si soigné, si raffiné, si parfait qu'il n'a pas besoin de tous ces amendements pour être amélioré ou même rendu applicable. Cette attitude, monsieur le secrétaire d'Etat, est tout simplement scandaleuse.

M. André Billardon, président de la commission, et M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Oh !

M. François d'Aubert. N'abusez pas de votre légitimité du 10 mai pour justifier votre précipitation, voire votre affolement, pour présenter des textes. Que vous le vouliez ou non, nous sommes en démocratie parlementaire et on ne peut pas opposer la légitimité du 10 mai et le fonctionnement régulier des pouvoirs publics constitutionnels, comme on semble le faire à l'extrême gauche de cet hémicycle.

Parmi les nombreux amendements que nous avons déposés, les uns s'insèrent dans notre logique et retracent nos convictions, ainsi que les valeurs que nous entendons faire respecter, les autres s'adaptent à votre raisonnement, aussi aberrant soit-il, et cherchent simplement à rendre votre texte applicable et à éviter le pire, au cas, par exemple, où nous aurions un jour à gérer votre secteur nationalisé.

Je veux énumérer rapidement les derniers objectifs auxquels ils prétendent répondre.

M. le président. Très rapidement, monsieur d'Aubert, car vous avez dépassé votre temps de parole.

M. François d'Aubert. La France vit dans un état de droit que le Gouvernement doit respecter. Ainsi se justifie une première série d'amendements...

M. Alain Hauteceur. Monsieur d'Aubert, vous avez dépassé votre temps de parole !

M. François d'Aubert. En ce qui concerne la durée de mon exposé, monsieur Hauteceur...

M. le président. Monsieur d'Aubert, concluez et ne répondez pas aux collègues qui vous interrompent !

M. François d'Aubert. Monsieur le président, M. Mauray a parlé hier pendant trois quarts d'heure ; nous avons entendu à loisir d'autres membres du Gouvernement. Laissez donc à l'opposition la possibilité de s'exprimer dans cette discussion générale.

M. le président. Monsieur d'Aubert, je vous rappelle que le débat est organisé et je suis au regret de vous dire que vous avez dépassé votre temps de parole...

M. Jean Jarosz... de six minutes !

M. le président... tout comme l'a fait, d'ailleurs, M. Bêche tout à l'heure.

M. Alain Madelin. Ah !

M. le président. Aussi, monsieur d'Aubert, je vous demande de bien vouloir conclure rapidement.

M. François d'Aubert. Nos objectifs dans ces amendements, qui ont leur logique, c'est d'abord l'état de droit que le Gouvernement doit respecter, en ce qui concerne notamment l'indemnisation. Nous vous tendons d'ailleurs une perche dans la mesure où nos amendements dans ce domaine permettraient de rendre votre texte conforme à la Constitution. Aussi ne devriez-vous pas les refuser aussi obstinément.

M. André Billardon, président de la commission, et M. Alain Hauteceur. Vous êtes trop bon !

M. François d'Aubert. Nous avons également déposé des amendements qui expriment notre opposition aux nationalisations en tant que moyen de politique économique.

A notre avis, les nationalisations peuvent se justifier dans certains cas, que nous délimiterons avec précision, à partir de critères objectifs que nous définirons.

Nous soulignerons notre hostilité au présent programme de nationalisations, qui frappe par son ampleur, par son dogmatisme et par son caractère exclusivement hexagonal.

Nous proposerons aussi un système de prises de participation temporaire à 51 p. 100, qui serait moins coûteux pour l'Etat et plus efficace pour notre économie. Ce n'est pas moi qui le dis, c'est M. Rocard, qui, paraît-il, est encore écouté dans le groupe socialiste.

M. Jean-Claude Gaudin. Bien sûr !

M. le président. Monsieur d'Aubert, vous aurez la possibilité de défendre tous les amendements que vous voudrez lors de la discussion des articles. Je vous prie de conclure.

M. François d'Aubert. Monsieur le président, ces amendements...

M. le président. Vous les défendrez lorsqu'ils seront appelés.

M. François d'Aubert... qui émanent du groupe auquel vous appartenez...

M. le président. Je ne suis pas à ce fauteuil comme représentant d'un groupe, mais comme vice-président de l'Assemblée. (Très bien ! très bien ! sur plusieurs bancs des socialistes, de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. François d'Aubert. Monsieur le président, je vais conclure, mais accordez-moi au moins deux minutes.

M. Alain Hauteceur. Vous êtes pour ou contre les nationalisations ?

M. le président. Monsieur Hauteceur, je vous en prie.

M. François d'Aubert. Je suis sans cesse interrompu, monsieur le président !

M. le président. Ne répondez pas aux interruptions ! En y répondant, vous les encourageriez.

M. Jean Jarosz. M. d'Aubert a maintenant dépassé son temps de parole de douze minutes !

M. François d'Aubert. Nous demandons que les libertés soient respectées, car elles ne le sont pas par votre projet de loi.

Nous demandons, par exemple, des garanties précises pour les futurs dirigeants des entreprises. Sinon, ce sera tout simplement la « mitterrandisation » des entreprises nationales après la « mitterrandisation » du Crédit agricole et la « mitterrandisation » de l'audiovisuel.

M. Jean Valroff. Cela vaut bien la « giscardisation » !

M. François d'Aubert. Nous présenterons également un dispositif complet pour éviter les nationalisations rampantes et l'étatisation.

M. Alain Hauteœur. Merci ! On n'y avait pas pensé !

M. François d'Aubert. Par ailleurs, nous souhaitons que les libertés économiques soient respectées. Nous exigeons, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous nous exposiez dès maintenant les conditions du maintien de Hachette et d'Europe 1 dans le secteur privé.

M. Jean Valroff. Le cri du cœur !

M. Adrien Zeller. Et des *Dernières nouvelles d'Alsace*.

M. François d'Aubert. Enfin — je passe rapidement sur ce point, mais il est très important — nous présenterons des amendements qui tendent à protéger l'épargne.

M. Jean-Claude Gaudin. C'est intéressant !

M. Guy Bêche. Il est temps.

M. François d'Aubert. Monsieur le secrétaire d'Etat, nous savions déjà que cette loi sur les nationalisations était le premier acte de la radicalisation du régime socialiste.

M. Jean-Claude Gaudin... annoncée par le Président de la République.

M. François d'Aubert. Vous marquez cette étape d'une pierre blanche, nous la marquons d'une pierre noire.

C'est une manière de prendre date pour l'avenir, car les Français se font encore aujourd'hui beaucoup d'illusions sur les nationalisations, pensant qu'elles sont une sorte d'assurance tous risques contre le chômage, ce qui n'est pas vrai.

Nous le disons aujourd'hui avec solennité : ces nationalisations-là ne sont pas une bonne affaire pour la France.

Mais, à vous entendre, vous et M. le Premier ministre, nous avons aussi compris que cette étape en préparait d'autres sur le chemin d'une radicalisation croissante, d'autant plus probable que vos échecs seront patents.

Le signal est clair : quand certains osent vous résister, vous vous rebiffez et vous désignez à la vindicte populaire des boucs émissaires. C'est une méthode tout à fait indigne d'un gouvernement. Nous avons compris que vos nationalisations n'étaient ni offensives, ni défensives, mais basement punitives.

M. Alain Hauteœur. Ah !

M. François d'Aubert. Quand vous vous en prenez au mur de l'argent ou aux banquiers, vous me faites penser à ces empereurs chinois qui faisaient couper la tête de ceux qui leur annonçaient de mauvaises nouvelles. (*Interruptions et rires sur les bancs des socialistes.*)

M. André Billardon, président de la commission spéciale. Je frémis en pensant à ce qui vous serait arrivé ! (*Sourires.*)

M. François d'Aubert. Hors du temps, d'une ampleur extravagante et risquant de vous mettre au ban de la collectivité internationale, vos nationalisations symbolisent la pauvreté de votre projet politique et économique...

M. le président. Concluez, monsieur d'Aubert !

M. François d'Aubert. ..., mais aussi votre immense orgueil. Vous vous croyez infaillibles.

Pour l'instant, vous êtes encore le roi, je veux dire Uhu Roi, qui, dès son intronisation, exigeait deux mesures : la nationalisation des biens privés et un impôt sur la fortune.

Souhaitons que, dans votre délire ubuesque, vous n'ayez pas trop à faire appel à la pompe à phynances ! (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

Rappel au règlement.

M. Guy Ducloné. Monsieur le président, je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. La parole est à M. Ducloné, pour un rappel au règlement.

M. Guy Ducloné. Monsieur le président, l'orateur précédent avait sans doute besoin de beaucoup de temps pour s'opposer à l'apocalypse que seraient les nationalisations. Mais c'est un problème qu'il aurait dû régler avec son groupe !

Lui et ses amis se plaignent toujours que les temps de parole qui leur sont impartis sont insuffisants et, lors des conférences des présidents, les présidents des groupes de la majorité ne cessent de répéter : « Nous voulons plus de temps ! »

M. Adrien Zeller. Vous commettez sans doute un lapsus en parlant de la « majorité » ! (*Sourires.*)

M. Alain Madelin. M. Ducloné vise probablement la future majorité !

M. Guy Ducloné. Je parle évidemment de l'ancienne majorité. Chacun avait rectifié de lui-même.

Je veux simplement souligner la tactique à laquelle nous assistons depuis le mois de juillet dernier, qui consiste à prolonger les débats.

M. Alain Madelin. M. Ducloné est orfèvre en la matière.

M. Guy Ducloné. Demain s'engagera la discussion des articles. On nous annonce plusieurs centaines, peut-être même un millier d'amendements.

M. Jean-Claude Gaudin. C'est très bien ainsi !

M. François d'Aubert. C'est un droit !

M. le président. Mes chers collègues, laissez parler M. Ducloné.

M. Guy Ducloné. Le droit d'amendement existe, mais le droit de faire respecter le règlement dans cette assemblée existe aussi.

M. Emmanuel Hamel. Nous respectons l'un et l'autre !

M. Guy Ducloné. Aussi, monsieur le président, vous demanderai-je, ainsi qu'il est d'usage et ainsi que cela a été souvent appliqué à notre rencontre du temps où ceux d'en face étaient la majorité...

M. François Grussenmeyer. « Ceux d'en face » ?...

M. Guy Ducloné. ..., de faire en sorte que, sur l'ensemble de la discussion générale, aucun groupe ne bénéficie d'un temps de parole supérieur à celui qui lui était imparti.

M. Serge Charles. Nous ne serons pas les seuls à être pénalisés !

M. le président. Je ferai observer à M. Ducloné que M. d'Aubert n'est pas seul à avoir dépassé son temps de parole. M. Bêche l'a, lui aussi, dépassé.

M. Guy Bêche. M. Couve de Murville également !

M. le président. J'ajoute que M. d'Aubert a été souvent interrompu, notamment par M. Hauteœur, et que son temps de parole s'est trouvé rallongé d'autant.

Mais je souhaite que les autres orateurs s'inspirent plutôt de l'exemple de M. Lajoinie, qui s'en est tenu strictement au temps qui lui était imparti.

M. Philippe Séguin. C'est la faute de M. Hauteœur ! (*Sourires.*)

M. Alain Hauteœur. Qu'on ne fasse pas de moi le bouc émissaire !

Reprise de la discussion.

M. le président. La parole est à Mme Fraysse-Cazalis.

Mme Jacqueline Fraysse-Cazalis. Après l'agitation angoissée de M. François d'Aubert et sa vision apocalyptique du projet, je veux apporter, au nom du groupe communiste, une contribution constructive à ce débat.

Bien que les groupes Dassault et Matra ne soient pas concernés par le projet de loi dont nous discutons, il est indispensable, à notre sens, de considérer ces deux sociétés comme des « nationalisables » à part entière.

Nous prenons donc acte des déclarations de M. le Premier ministre au sujet des protocoles d'accord qui ont été signés avec les directions respectives de Dassault et de Matra.

L'Etat s'assure ainsi 51 p. 100 du capital d'une partie des activités de Dassault et d'une partie de celles du groupe Matra.

Nous voyons là le début d'un processus de maîtrise complète de secteurs de toute première importance pour notre indépendance nationale, notre défense, mais aussi pour le développement d'activités civiles de pointe, notamment dans le domaine de l'aéronautique et de l'espace.

Il est essentiel pour la nation de mettre en œuvre le plus rapidement possible l'ensemble des engagements pris devant les électeurs, dont les protocoles d'accord ne constituent qu'une première étape. M. le Président de la République a eu, à plusieurs reprises, l'occasion de souligner la nécessité de nationaliser totalement les groupes Dassault et Matra. Nous partageons cet avis.

L'enjeu du contrôle de ces deux sociétés est d'importance.

La maîtrise de Dassault et de Matra est, en effet, nécessaire à l'indépendance et à la sécurité du territoire. Chacun sait que la production de ces sociétés dans le domaine militaire est stratégique. Elle doit pouvoir être contrôlée et orientée conformément à l'intérêt national.

L'enjeu du contrôle de ces entreprises réside aussi dans la maîtrise de domaines importants dans l'aéronautique, l'espace, l'électronique et l'automobile. Alors que la politique giscardienne était de privilégier les entreprises privées aux dépens des sociétés nationales déjà existantes, le contrôle de Dassault et de Matra devra être l'occasion d'une nouvelle coopération entre les sociétés du secteur public. Une coopération mutuellement avantageuse, qui, sans nier les spécificités des unes et des autres, permettra de rechercher une meilleure efficacité sociale et mettra fin au véritable pillage du secteur public, qui était jusqu'alors la règle.

Notons enfin l'importance de ces deux sociétés dans le cadre d'une politique d'aménagement du territoire. Matra et Dassault comptent de nombreux établissements disséminés dans nos régions. Dans le cadre de l'aménagement économique du pays, nationaliser doit permettre de réussir un véritable développement de l'ensemble des régions, aider à relancer l'activité et l'emploi.

Nationaliser pour assurer notre sécurité, notre défense, notre indépendance économique et militaire, nationaliser pour une nouvelle coopération et une nouvelle cohérence entre les entreprises de plusieurs secteurs de pointe, nationaliser pour « impulser » une politique de développement de nos régions : tels sont donc quelques enjeux du contrôle public.

Les mesures annoncées par le Gouvernement constituent en ce sens une étape. Cependant, des questions se posent.

Ainsi, il serait nécessaire de préciser le calendrier de l'extension des prises de participation jusqu'au contrôle total de ces groupes. S'agissant plus particulièrement de Dassault, la prochaine étape, urgente, devrait concerner l'Electronique Marcel Dassault, filiale à 100 p. 100 de la société centrale Etudes Marcel Dassault et qui réalise 70 p. 100 de son chiffre d'affaires dans l'aéronautique, ainsi que Europe Falcon Service, entreprise étroitement liée à la société A. M. D. B. A. Les imbrications économiques, industrielles et sociales, entre A. M. D. B. A. et E. F. S. sont telles qu'une dissociation risquerait d'entraîner un déséquilibre qui mettrait en cause l'avenir d'E. F. S. et amputerait partiellement le potentiel d'A. M. D. B. A.

Quant à Matra, le capital public devient théoriquement majoritaire dans l'ensemble du groupe, à l'exclusion des activités liées aux médias, mais il faut résoudre le problème de la prise des décisions au conseil d'administration. Il nous semble indispensable que la nation et les travailleurs puissent exercer toutes leurs prérogatives en matière de contrôle et de direction de l'entreprise, dans le cadre de la composition tripartite des conseils d'administration.

Nul ne comprendrait, par ailleurs, que l'actuelle direction continue d'y exercer le rôle principal.

En ce qui concerne la procédure choisie pour parvenir à la hauteur de 51 p. 100 des actions, M. le Premier ministre a annoncé une augmentation du capital, couplée à un échange d'actions contre des obligations. Nous craignons que cette opération ne constitue une lourde charge pour l'Etat et nous souhaitons en connaître le montant et l'imputation au budget.

Par ailleurs, pouvez-vous, monsieur le secrétaire d'Etat, nous garantir que le capital privé ne sera pas dominant dans le groupe Matra ?

Telles sont les quelques questions et réflexions que je souhaitais présenter dans la discussion sur les sociétés Dassault et Matra, qui, en tout état de cause, doivent être considérées comme faisant partie intégrante des nationalisations.

En conclusion, selon nous, la nationalisation ne saurait être réduite au seul transfert de propriété. Elle doit être assortie des critères de gestion et de développement de la démocratie, de telle sorte que soient combattus la bureaucratie, l'étatisme et les gâchis.

Elle doit se traduire par le maintien et l'extension des avantages acquis, par des droits nouveaux pour les travailleurs, notamment par l'élargissement de la loi de 1947. Cela permettra au comité d'entreprise de disposer d'une information complète et d'intervenir sur le plan du développement de l'entreprise et sur celui de la politique sociale.

Pour nous, les statuts, la garantie d'emploi et de promotions constituent des atouts pour l'efficacité du travail et la bonne marche de l'économie. En effet, la nationalisation est, à nos yeux, la condition essentielle d'une nouvelle maîtrise de l'économie. L'extension du secteur public sera, en particulier, un atout maître pour relancer l'emploi.

Durant les dernières années, le comportement des entreprises publiques le prouve, ce sont elles qui ont investi le plus et ainsi freiné le développement du chômage.

Il est, en conséquence, décisif pour le pays et les travailleurs que les nationalisations réussissent. Nous nous y employons. (Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes.)

M. Jean Jarosz. Veuillez noter, monsieur le président, que Mme Frayssé-Cazalis n'a parlé que pendant huit minutes alors qu'elle disposait de dix minutes.

M. le président. C'est un bon exemple qui, j'en suis sûr, sera suivi.

La parole est à M. Charles.

M. Serge Charles. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, dois-je préciser d'entrée de jeu que l'idée même de nationalisation, ainsi que celle de l'extension des pouvoirs des personnels dans les entreprises concernées, ne peuvent a priori heurter les convictions des gaullistes ?

Si j'en crois la presse et nos collègues de la majorité, nous sommes désormais la droite...

M. Alain Hautecœur. Ce n'est pas nouveau !

M. Serge Charles. Il me plaît alors de faire observer que c'est à cette « droite » que l'on doit les réformes les plus avancées depuis la Seconde Guerre mondiale, parmi lesquelles les nationalisations de 1945 et la création des comités d'entreprise.

M. François Grussenmeyer. Et la sécurité sociale !

M. Alain Hautecœur. Pourquoi êtes-vous contre les nationalisations maintenant ?

M. Serge Charles. Je n'en suis que plus à l'aise pour vous dire que votre projet de loi est, selon moi, à la fois inconstitutionnel, inutile, coûteux et dangereux.

M. Alain Hautecœur. C'est tout ?

M. Serge Charles. Le projet est inconstitutionnel car, sans vouloir reprendre les arguments qui ont été développés jusqu'à maintenant sur ce point, je ne vois pas comment les nationalisations prévues peuvent se concilier avec l'égalité devant la loi, c'est-à-dire avec l'un des principes généraux du droit les plus solidement consacrés, tant par les diverses juridictions que par la conscience collective, et dont la valeur, au sommet de la hiérarchie des normes juridiques, ne fait de doute pour personne. Lorsque le président du Crédit commercial de France...

M. Alain Hautecœur. Quelle référence !

M. Serge Charles. ... affirme que « l'exercice de la profession bancaire sera désormais interdit aux sociétés anonymes dont les actions sont détenues à plus de 50 p. 100 par des personnes privées de nationalité française », je ne vois pas très bien — mais peut-être allez-vous me l'expliquer — quels arguments vous êtes en mesure d'opposer.

Il eût pourtant été simple de ne nationaliser que les banques dont le montant des dépôts excédait celui de la plus grande banque étrangère en France, mais sans doute d'impératives raisons doctrinales ou doctrinaires l'interdisaient-elles.

Le projet est inutile car l'Etat possédait déjà tous les moyens nécessaires pour orienter l'économie en fonction de ses objectifs de politique économique. Ainsi, nul ne conteste les pouvoirs dont disposait déjà le Gouvernement, tant pour le contrôle de l'activité bancaire que pour la maîtrise des taux d'intérêt, du volume des prêts ou de l'orientation des investissements. Et, à moins d'abandonner la défense du franc, ces nationalisations ne permettront ni une réduction du coût du crédit, ni une augmentation de son volume.

Le projet est coûteux pour deux raisons.

La première est que vous accordez — et c'est bien légitime — une réelle indemnisation aux actionnaires. Je donne acte au Gouvernement qu'on ne peut actuellement parler de « spoliation », mais nous avons appris à être méfiants.

La seconde est que vous vous obstinez à nationaliser à 100 p. 100, c'est-à-dire à multiplier par deux la facture qui serait nécessaire, du moins dans l'optique qui est la vôtre.

M. Alain Hautecœur. Et Matra ?

M. Serge Charles. Or « nationaliser, c'est remettre à la collectivité nationale le pouvoir de décision et, à partir du moment où l'on adopte cette conception, il suffit de disposer de 51 p. 100 du capital pour avoir le contrôle du pouvoir de décision ».

Mais rendons à César ce qui appartient à César. Cette dernière affirmation n'est pas de moi. Je ne comprends même pas pourquoi vous n'avez pas réagi. Je l'ai empruntée à un certain Michel Rocard !

Il faut que les Français sachent qu'ils devront payer une facture de 34 ou 35 milliards, ce qui, compte tenu des intérêts, portera la note non pas à 78 milliards comme le précisait M. d'Aubert, mais à 250 milliards en quinze ans. (*Exclamations sur plusieurs bancs des socialistes.*) Vous hypothéquez les chances des gouvernements futurs.

Quelle relance de l'activité économique auriez-vous pu appuyer avec un pareil pactole ? Combien d'emplois auraient pu être créés ? Je pense naturellement à un secteur comme celui du textile puisque je suis l'elu de la circonscription de Tourcoing. Voilà autant d'aides que vous ne pourrez consacrer à des actions incomparablement plus utiles et plus urgentes !

Enfin, le projet est dangereux à un double égard.

Il met d'abord directement en péril la compétitivité de nos entreprises, car il va de soi que les nationalisations entraîneront une augmentation des structures bureaucratiques et une diminution corrélatrice de l'esprit d'initiative et de recherche. Saurez-vous en outre résister à la tentation d'installer à la tête des entreprises nationalisées des courtisans serviles plutôt que des gestionnaires expérimentés ?

M. Alain Hautecœur. Or ne fera pas comme vous !

M. Philippe Séguin. Ils ne résisteront pas !

M. Serge Charles. Parviendrez-vous à préserver les règles d'une économie de marché et de libre entreprise, avec un secteur public aussi important, voire aussi boulimique ?

Quand bien même vous parviendriez à apaiser nos inquiétudes sur ces points, il n'en reste pas moins que, dans la situation de guerre économique que nous connaissons, si les nationalisations sont une bonne chose pour quelqu'un, ce sera pour nos partenaires, c'est-à-dire nos concurrents étrangers.

M. Emmanuel Aubert. Très bien !

M. Serge Charles. Il y a dans votre attitude un certain paradoxe.

M. Alain Hautecœur. Ah !

M. Serge Charles. D'un côté, vous êtes attachés à une forme de décentralisation et vous en avez suffisamment démontré l'urgence.

M. Alain Hautecœur. Vous avez voté contre !

M. Serge Charles. De l'autre, vous manifestez vos préférences pour un type d'économie centralisée, et donc bureaucratique, qui va à l'encontre du développement des initiatives et des responsabilités à tous les niveaux.

Comment ce qui est bon dans le domaine administratif peut-il devenir soudainement mauvais lorsqu'il s'agit des problèmes économiques ?

M. Alain Hautecœur. Vous avez voté contre la loi de décentralisation !

M. le président. Je vous en prie, mon cher collègue.

M. Philippe Séguin. Il s'agissait d'une fausse décentralisation !

M. Serge Charles. Je ne voudrais pas terminer sans rappeler certaines évidences que l'hibernation précoce du parti communiste, depuis la fin du mois de mai, pourrait peut-être occulter.

Vous ne pouvez ignorer que, pour les communistes, à moins qu'ils n'aient renoncé à leurs convictions, les nationalisations sont un premier pas vers l'appropriation collective des moyens

de production, c'est-à-dire vers un type de société où les libertés ont été, de tout temps, bafouées et continuent à l'être aujourd'hui. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. Roger-Machart.

M. Jacques Roger-Machart. Monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, trop souvent dans le passé, alors que les principaux groupes industriels étaient privés, donc susceptibles d'une complète indépendance à l'égard de l'Etat, et qu'on affichait un « libéralisme avancé », l'interventionnisme de l'administration était pourtant la règle dans les affaires industrielles.

Nous ne concevons pas ainsi l'organisation des rapports entre l'Etat et les industriels du secteur public.

Rejetant l'interventionnisme quotidien, comme l'autonomie complète, assimilable au « laisser-faire », les nationalisations peuvent permettre l'organisation rationnelle et cohérente des rapports entre l'Etat et les grandes entreprises du secteur public industriel : ce qui n'était pas possible avec des intérêts privés le devient dès lors que l'on a affaire à des entreprises publiques ayant vocation à servir l'intérêt national.

Cette organisation rationnelle, nous la concevons comme l'autonomie de gestion de l'entreprise, dans le cadre d'un contrat de programme pluri-annuel, ou contrat de plan, négocié entre les pouvoirs publics et les dirigeants de l'entreprise. La mise en forme de tels contrats de programme soulèvera certainement de nombreuses questions.

Les cinq groupes industriels, qui font l'objet du projet de loi de nationalisation, sont différents les uns des autres et ils se distinguent des anciens groupes nationalisés du secteur industriel, comme de ceux destinés à passer sous contrôle public. La diversité de leur situation n'appelle pas un traitement homogène : la souplesse comme un certain pragmatisme seront nécessaires.

On peut néanmoins affirmer, comme de précédents orateurs, que l'objectif du profit ne jouera plus le même rôle qu'avant. Il devrait plutôt s'agir dorénavant de dégager le plus fort surplus de productivité, puis de le répartir conformément aux principes définis par le plan relatifs aux revenus ou à la réduction de la durée du travail, à la lutte contre la hausse des prix, à la juste rémunération des fonds investis et à l'autofinancement.

Mais le contrat définira en outre des objectifs supplémentaires — croissance, part du marché, diffusion technologique, internationalisation — d'ordre qualitatif ou quantitatif qui constitueront autant de critères en fonction desquels les forces de l'entreprise pourront se mobiliser et au regard desquels les pouvoirs publics pourront *a posteriori* formuler leur jugement sur la gestion écoluée.

La mise en œuvre d'une telle procédure contractuelle supposera néanmoins une forte volonté politique pour respecter un certain nombre de principes. Je souhaite en rappeler quatre.

Premièrement, l'Etat devra respecter l'entière responsabilité du dirigeant désigné et l'aider à acquérir sa légitimité. La légitimité des présidents directeurs généraux du secteur public viendra, certes, de leur désignation par le Gouvernement, mais ils devront, en réalité, l'acquérir devant leur conseil d'administration mais aussi devant l'ensemble des travailleurs de l'entreprise, par leur capacité à les mobiliser et par la réussite de leur action. La qualité des hommes, leur capacité à concevoir une stratégie pour leur groupe, à la mettre en œuvre en mobilisant l'ensemble des travailleurs de l'entreprise, seront déterminantes.

En outre, l'Etat devra leur laisser constituer librement leur équipe, sans interventions extérieures, et les aider à s'imposer aux nombreuses féodalités qui existent au sein des groupes, la plupart du temps grâce aux appuis et aux entrées dont certains « barons » bénéficient dans les ministères. Il devra également leur laisser l'avantage de la durée dans l'exercice de leurs responsabilités, rien n'étant pire pour une entreprise industrielle que les changements trop fréquents des responsables, ce qui empêche toute continuité dans la politique et laisse le champ libre aux luttes d'ambition et d'influences.

Deuxièmement, face au président directeur général d'un groupe industriel, l'Etat devra offrir un interlocuteur unique.

La chose ne sera pas facile, car de nombreux ministères sont susceptibles d'intervenir, soit de manière verticale : le ministère de la défense pour les fournisseurs de matériels militaires, le ministère des P. T. T. dans le secteur des télécommunications, le ministère de la santé pour l'industrie pharmaceutique ; soit de manière horizontale et fonctionnelle : le ministère du travail, le ministère du Plan et de l'aménagement du territoire, le ministère de l'économie et des finances.

Aussi la nécessaire cohérence de l'intervention des différents ministères au regard du groupe considéré, comme l'engagement contractuel au nom de tous, supposent que le contrat de plan soit signé, au nom de l'ensemble du Gouvernement, par le Premier ministre lui-même. Celui-ci a d'ailleurs confirmé hier qu'un interlocuteur unique aurait pour mission de préparer des contrats, au nom de l'Etat, en collaboration avec chaque groupe nationalisé. Il revient naturellement au ministre de tutelle d'être cet interlocuteur.

Mais on risquerait de retomber dans l'incohérence des interventions multiples, un simple ministre ne pouvant avoir autorité sur ses collègues, si le Premier ministre lui-même ou un membre du Gouvernement directement rattaché à lui n'assurait la coordination et ne procédait aux arbitrages conformes aux options du Plan. A mon avis, le ministre de l'industrie devrait, pour des raisons évidentes de cohérence, avoir la tutelle de la plupart des entreprises du secteur public industriel.

Troisièmement, dans le contexte d'une telle organisation des interlocuteurs, il est évident que, s'il revient à l'Etat de réfléchir à sa stratégie industrielle, nous risquerions très vite de sombrer dans l'étatisme si on ne reconnaissait pas aux groupes eux-mêmes le pouvoir de proposition ainsi que de formulation des éléments du contrat de plan. C'est donc sur la base des propositions formulées par le groupe que doivent s'engager les inévitables négociations avec les pouvoirs publics, et non l'inverse, sous peine de risquer la démobilisation des travailleurs de l'entreprise.

Quatrièmement, il paraît nécessaire de prévoir la durée du contrat à l'issue de laquelle s'exercera le contrôle *a posteriori* des pouvoirs publics. En principe, en régime de croisière, cette durée devrait être celle du Plan. En pratique cependant, il sera généralement difficile de s'y conformer strictement. Mais il est indispensable que l'Etat prenne des engagements à l'égard de l'entreprise sur une période suffisamment longue, de trois ans au moins, afin de permettre à chacun de bénéficier d'un laps de temps minimum pour agir.

Le respect de ces principes simples entraînera des conséquences considérables. Il n'est apparu utile de les avancer à l'occasion de ce premier débat parlementaire sur le nouveau secteur public industriel.

Je profiterai des quelques minutes qui me restent pour formuler des commentaires sur un groupe particulier : C.I.I.-Honeywell-Bull.

Dans son discours, hier, M. le Premier ministre a précisé que trois groupes nationalisables — I.T.T.-France, Roussel-Uclaf et C.I.I.-H.B. — devaient faire l'objet de négociations avec les partenaires étrangers avant que la puissance publique n'envisage d'en prendre le contrôle.

Je fais cependant remarquer qu'une différence essentielle doit exister, semble-t-il, entre la C.I.I.-H.B. et les deux autres groupes. En effet, si mes informations sont exactes, du fait de la nationalisation du groupe Saint-Gobain, qui détient 53 p. 100 du capital de la C.I.I.-H.B., cette entreprise se trouvera sous contrôle à majorité publique. Or, si je ne me trompe pas en matière de jurisprudence, l'arrêté Cogéma stipule que toute entreprise dans laquelle un groupe nationalisé détient la majorité du capital est considérée comme appartenant au secteur public.

Dans ces conditions — je souhaite, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous confirmiez cette interprétation — le groupe C.I.I.-H.B. pourrait être considéré, au lendemain du vote du projet de loi sur les nationalisations, comme appartenant au secteur public industriel. Cela aurait notamment pour conséquence de lui rendre applicable, comme c'est le cas pour d'autres groupes à majorité publique, le futur texte que vous nous avez annoncé concernant l'extension des droits des travailleurs et l'organisation démocratique dans le secteur public.

J'aimerais obtenir une confirmation de la part du Gouvernement sur ce point, car j'ai noté ces dernières semaines, au cours de conversations avec les représentants des travailleurs de la C.I.I.-H.B., que ceux-ci ressentaient une réelle inquiétude née de l'incertitude quant au sort qui leur sera réservé dans le cadre des nationalisations.

Il convient également de s'interroger sur le devenir industriel de cette entreprise et de l'ensemble du secteur de l'informatique et de la bureautique.

J'ai cru comprendre que tout le monde reconnaissait la poursuite d'une coopération industrielle avec Honeywell-Bull était souhaitable du point de vue français comme américain. Mais chaque travailleur de l'entreprise a le sentiment que les accords

de 1975 ont conduit à soumettre l'avenir de la C.I.I. aux décisions du partenaire américain. C'est pourquoi je demande au Gouvernement si l'objectif des négociations engagées avec Honeywell-Bull a pour objet de rendre à des centres de décision nationaux la maîtrise de la stratégie de développement et de l'orientation technologique, sans pour autant mettre nécessairement en cause une collaboration industrielle souhaitable.

là encore, monsieur le secrétaire d'Etat, il me semble nécessaire de rassurer les travailleurs sur la volonté du Gouvernement de leur proposer un projet industriel mobilisateur, une politique nationale de l'informatique basée sur des structures adaptées. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Jean Brocard.

M. Jean Brocard. Monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, les nationalisations, « force de frappe économique pour la France », a déclaré le Président de la République en les comparant à la stratégie nucléaire créée par le général de Gaulle. Cette comparaison osée appelle de multiples questions. Dans les cinq minutes qui me sont imparties, j'en poserai cinq, consacrant une minute à chacune d'elle.

Première question : pourquoi nationaliser et au profit de qui ?

Tout le monde sait que les nationalisations ne donneront rien aux Français mais qu'elles leur coûteront.

Les Français, copropriétaires des entreprises nationalisées, ont-ils le sentiment d'avoir personnellement bénéficié, depuis trente-six ans, de ce patrimoine commun ? Les nationalisations n'ajouteront pas un centime au revenu de chacun. Au contraire, elles coûteront à chaque foyer fiscal sur ses ressources. Cette confiscation autoritaire, légalisée peut-être mais non légitimée, non seulement n'améliorera pas les conditions d'existence matérielles de chacun, mais, de plus, ne contribuera pas à réduire le chômage, n'agira pas sur la hausse des prix à la consommation, ne fera pas baisser les prix et n'améliorera pas le pouvoir d'achat.

La nationalisation est une solution passiviste, présentée comme un instrument radical du changement. En réalité, elle rejoint des intérêts corporatifs au profit d'une classe dirigeante de l'Etat.

Deuxième question relative à la nationalisation du crédit : pourquoi créer un monopole d'Etat pour trente-six banques nationalisables, qui ont été condamnées sans jamais avoir été entendues ?

Il s'agit là d'un acte inutile et néfaste. C'est une nationalisation pour le principe au nom des grandes théories. Cette opération coûteuse se traduira inexorablement par le démantèlement des trente-six groupes bancaires au détriment des clients, des épargnants et des personnels. Que va devenir notre « crédit » à l'étranger devant ce nouveau monopole du pouvoir ?

Troisième question : celle relative à l'industrie et au crédit extérieur.

On aurait pu penser que, pour maintenir la percée de nos exportations dans un monde qui tend à se rétracter, on favoriserait les firmes stratégiques des grands groupes industriels qui ont réussi à s'infiltrer, par leurs filiales de pointe, dans le réseau complexe de l'industrie mondiale. Mais loin de les soutenir, on les pénalise en les nationalisant.

Je sais que le choix du parti socialiste est la réduction de la part du commerce extérieur dans le produit national brut au-dessous de 20 p. 100. Qu'en pense M. Jobert, ministre du commerce extérieur ?

M. Philippe Séguin. M. Jobert ne pense plus !

M. Jean Brocard. Tout autre commentaire me paraît superflu. Je passe à la quatrième question.

M. Alain Hautecœur. Vous avez une réponse à celle-là ?

M. Jean Brocard. Quatrième question : la nationalisation de l'industrie et du crédit serait la garantie de l'emploi et d'un climat social paisible, envisagez-vous ainsi, monsieur le secrétaire d'Etat ?

Or vous savez que Renault, la S.N.I.A.S., les Charbonnages, ont licencié dans le passé !

M. Alain Hautecœur. A cause de qui ?

M. Jean Brocard. M. le Premier ministre a pourtant affirmé que nationaliser, ce n'est ni étatiser ni fonctionnariser. Il n'y a donc pas de garantie de l'emploi !

M. Philippe Séguin. Très bien !

M. Jean Brocard. Quant au climat social paisible, je me contenterai de reprendre les propos que Mme Frayssé-Cazalis a tenus cet après-midi au cours des questions d'actualité sur ce qui se passe actuellement chez Renault à Boulogne-Billancourt.

Depuis le 29 septembre, trois ateliers sont paralysés par des grèves bouchons et, depuis le 5 octobre, la production est progressivement arrêtée et quatre mille ouvriers sont au chômage.

M. Alain Hautecœur. Vous défendez les grévistes maintenant ?

M. Jean Brocard. Je laisse à mes collègues socialistes le soin de juger et d'apprécier.

J'en arrive à ma cinquième et dernière question : les nationalisations sont-elles compatibles avec l'esprit et la lettre du traité de Rome ?

A mon avis, des infractions existent : la divergence économique qu'instaure une telle pratique par rapport aux politiques des neuf autres pays ; la remise en cause de la règle de la libre circulation des personnes, des services et des capitaux ; la concurrence faussée, etc...

M. Jean Valroff. Et l'autodétermination !

M. Jean Brocard. J'estime que les articles 37 qui traitent des « monopoles nationaux à caractère commercial » et l'article 86 relatif à la position dominante sont en contradiction avec de pareilles nationalisations.

Un gouvernement français socialiste ne pourra pas imposer ses règles de monopole étatique à une Europe qui ne se veut pas socialiste.

En résumé, les nationalisations apportent une fausse solution aux problèmes économiques, industriels, financiers qui préoccupent actuellement les Françaises et les Français. Elles renfor-

cent le système qui est à l'origine du mal car il n'y a pas de contre-pouvoir plus puissant et plus efficace que le marché et la concurrence. C'est exactement dans la direction inverse que les socialistes veulent nous engager sans espoir de retour.

Le socialisme autrichien, vanté par le Premier ministre, n'a jamais rien nationalisé et la politique de nationalisation du crédit au Portugal est une catastrophe !

Mais, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, vous comprendrez aisément que, représentant dans cette assemblée une tendance libérale et sociale, et ayant entendu, hier, M. Lainé répondre à M. Foyer qu'il avait juridiquement tort parce qu'il était politiquement minoritaire, je ne pourrai m'associer à cette œuvre de destruction du patrimoine de notre pays, la France. *(Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)*

M. le président. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

— 6 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de la discussion du projet de loi, n° 384, de nationalisation (rapport n° 456 de M. Michel Charzat, au nom de la commission spéciale).

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-neuf heures quarante.)

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,
LOUIS JEAN.*

